

Université de Montréal

**Les pratiques rhétoriques associées à une stratégie
de *wedge politics*: une analyse du débat public portant
sur le projet de loi C-391**

par

Julie Groleau

Département de communication

Faculté des arts et sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures et postdoctorales
en vue de l'obtention du grade de Maître ès sciences
en sciences de la communication
option communication politique

Septembre, 2013

© Julie Groleau, 2013

Université de Montréal
Faculté des études supérieures et postdoctorales

Ce mémoire intitulé:

Les pratiques rhétoriques associées à une stratégie de *wedge politics*:
une analyse du débat public portant sur le projet de loi C-391

Présenté par:

Julie Groleau

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes:

M. François Cooren, président-rapporteur

Mme Chantal Benoit-Barné, directrice de recherche

Mme Dominique Meunier, membre du jury

Résumé

Ce mémoire étudie le phénomène de *wedge politics* sous un angle communicationnel, en proposant d'identifier et de décrire les principales pratiques rhétoriques associées au déploiement d'une stratégie de *wedge politics* par les nombreux acteurs du débat public sur le projet de loi C-391, intitulé *Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les armes à feu (abrogation du registre des armes d'épaule)*. La posture rhétorique que nous adoptons se traduit par une démarche méthodologique et des analyses imbriquées en quatre étapes: 1) l'élaboration d'une mise en perspective historique relativement élargie du débat public entourant le projet de loi C-391, 2) la recension des principaux acteurs et des discours qu'ils ont produits à un moment fort de ce débat, entre mai 2009 et mai 2011, 3) une première analyse et description générale de la dynamique rhétorique entre les acteurs du débat pendant cette période, et enfin, 4) une analyse systématique des discours échangés entre le 1^{er} août 2010 et le 22 septembre 2010 nous permettant d'identifier et de décrire les principales pratiques rhétoriques employées par les acteurs. Les dix pratiques que nous avons relevées sont: l'appel à l'action, le *scapegoating*, le ciblage, la personnalisation du débat, le blâme, la dérision, l'attribution d'intentions malveillantes, la menace de représailles de la part des électeurs, l'exploitation des clivages et le contraste. En conclusion, nous discutons en quoi ces pratiques rhétoriques peuvent contribuer à l'atteinte des objectifs d'une stratégie de *wedge politics*.

Mots-clés: *Wedge politics*, *wedge issue*, registre des armes à feu, analyse rhétorique, pratique rhétorique

Abstract

This thesis examines the wedge politics phenomenon from a communicational standpoint by identifying and describing the main rhetorical practices associated with the deployment of a wedge politics strategy during the public debate surrounding Bill C-391, entitled *An Act to amend the Criminal Code and the Firearms Act (repeal of long-gun registry)*. Our rhetorical approach entails a methodological framework and analyses deployed in four stages: 1) the establishment of a relatively wide ranging historical perspective on the public debate surrounding Bill C-391, 2) a survey of the main actors and the speeches they exchanged at a key moment of the debate, between May 2009 and May 2011, 3) a preliminary analysis and general description of the rhetorical dynamics among the actors during that time, and finally, 4) a systematic analysis of the exchanges that took place between August 1st 2010 and September 22nd 2010 in order to identify and describe the key rhetorical practices employed by the actors. The ten practices we have identified are: call to action, scapegoating, targeting, personalisation of the debate, blame, mockery, attribution of malicious intent, evoking the threat of retribution on the part of the electorate, exploiting cleavages and contrast. We conclude by discussing how these rhetorical practices contribute to the general objectives of a wedge politics strategy.

Keywords: Wedge politics, wedge issue, gun registry, rhetorical analysis, rhetorical practice

Table des matières

Résumé.....	iii
Abstract.....	v
Remerciements.....	ix
1. Introduction.....	1
2. Revue de la littérature et cadre conceptuel.....	9
2.1. Définition du concept de <i>wedge politics</i>	17
2.2. Une approche rhétorique de la <i>wedge politics</i>	24
2.3. L'émergence et l'évolution des enjeux publics par la délibération publique.....	26
2.4. Le rhéteur et l'auditoire comme acteurs de la situation de <i>wedge politics</i>	28
3. Démarche méthodologique et analyse.....	33
3.1. L'enjeu du contrôle des armes à feu au Canada: une perspective historique.....	34
3.1.1. Des premières mesures législatives à l'adoption du Registre national des armes à feu.....	35
3.1.2. Vers le projet de loi C-391.....	40
3.1.3. Un projet de loi qui fait débat.....	43
3.1.4. Le débat se poursuit.....	58
3.2. Recension des acteurs du débat public et de leurs discours.....	60
3.2.1. Recension des acteurs.....	63
3.2.2. Recension des discours des acteurs.....	66
3.2.3. Description du corpus de discours constitué.....	70
3.3. La dynamique rhétorique entre les acteurs du débat public.....	74
3.3.1. Parti conservateur du Canada.....	76
3.3.2. Parti libéral du Canada.....	81
3.3.3. Bloc Québécois.....	83
3.3.4. Nouveau Parti démocratique.....	86

3.4.	Les pratiques rhétoriques de la <i>wedge politics</i>	89
3.4.1.	L'appel à l'action.	95
3.4.2.	Le <i>scapegoating</i>	102
3.4.2.1.	<i>Le ciblage</i>	105
3.4.2.2.	<i>La personnalisation du débat</i>	108
3.4.2.3.	<i>Le blâme</i>	111
3.4.2.4.	<i>La dérision</i>	113
3.4.2.5.	<i>L'attribution d'intentions malveillantes</i>	117
3.4.2.6.	<i>La menace</i>	120
3.4.3.	L'exploitation des clivages rural/urbain et centre/périphérie.	124
3.4.4.	Le contraste.	129
4.	Conclusion	133
4.1.	Diviser les partis politiques adverses et leur base partisane respective	134
4.2.	Contrôler l'agenda politique	137
4.3.	Mobiliser sa propre base partisane	138
4.4.	Conquérir les segments convoités de l'électorat	140
4.5.	Limites et difficultés	142
4.6.	Apports et implications	143
	Bibliographie.....	145
	Annexe A: Recension des discours diffusés entre le 15 mai 2009 et le 2 mai 2011.....	i
	Annexe B: Recension des discours diffusés entre le 1 ^{er} août et le 22 septembre 2010	iv

À mes parents

Remerciements

Je tiens d'abord à exprimer toute ma reconnaissance et adresser mes remerciements les plus sincères à madame Chantal Benoit-Barné qui, à titre de directrice de recherche, m'a consacré tout le temps nécessaire pour que je puisse mener à bien ce mémoire. Dans son accompagnement, elle a su allier judicieusement chaleur, rigueur et constance, des qualités propres à me mettre en confiance.

Je remercie aussi les membres du comité qui ont accepté de recevoir et d'évaluer ce mémoire, de même que les membres du comité auxquels j'ai soumis mon projet de mémoire antérieurement.

En outre, je désire remercier le corps professoral, le personnel administratif et les étudiants qui animent le département de communication de l'Université de Montréal et créent un environnement accueillant et propice à l'avancement des études.

Par ailleurs, je remercie mon conjoint Sébastien pour sa patience, son soutien empreint de tendresse et sa détermination inspirante. En outre, je désire exprimer toute ma reconnaissance à mes parents pour leur engagement à mes côtés tout au long de mes études. Je remercie ma sœur, mes beaux-parents, mes collègues de travail et mes amis pour leur compréhension et leurs encouragements nourris; Marie-Hélène, en particulier, a su m'encourager et se réjouir de mes succès: voilà une amie précieuse.

1. Introduction

Depuis une vingtaine d'années, des chercheurs et des journalistes ont identifié et documenté une nouvelle stratégie employée par des partis politiques de pays anglo-saxons. Ces chercheurs et journalistes ont révélé, pour souvent mieux dénoncer, le recours à une stratégie appelée *wedge politics*¹ par des politiciens qui visent à la fois à consolider leur base électorale et à diviser le camp adverse. Plus précisément, l'expression *wedge politics* fait référence à des pratiques communicationnelles qui soutiennent et nourrissent le débat sur un enjeu ayant le potentiel de semer la division tant au sein des formations politiques adverses que parmi leur base électorale respective, de consolider la base électorale du parti qui a élaboré la stratégie et de renforcer son contrôle sur l'agenda politique, dans le but de conquérir les électeurs que ce parti convoite.

Bien que cette stratégie s'apparente à une autre, plus classique et plus ancienne, qui préconise qu'il faut « diviser pour mieux régner », elle est qualifiée de plus sophistiquée et de plus calculée que la version initiale (Henderson, 2004; Wilson et Turnbull, 2001,

¹ Nous privilégions l'emploi de l'expression anglaise *wedge politics* à défaut d'une traduction en français qui rendrait non seulement l'idée de division, mais aussi celle de distanciation, d'éloignement, que renferme le terme *wedge*. Par ailleurs, nous utilisons l'expression *wedge politics* pour référer à la stratégie politique et l'expression *wedge issue* pour désigner un enjeu employé dans le déploiement d'une telle stratégie.

p. 385). En fait, l'avènement des technologies de l'information et de la communication faciliterait le déploiement d'une stratégie de *wedge politics* (Hillygus et Shields, 2008, p. 3). En effet, les partis politiques comptent sur de nouveaux outils pour mener leurs campagnes électorales; parmi ceux-ci, des bases de données de plus en plus élaborées permettent d'identifier les électeurs selon les enjeux qui les préoccupent afin, par la suite, de s'adresser directement aux électeurs ciblés que l'on souhaite conquérir. Les bases de données dont se sont dotés à présent à peu près tous les partis majeurs des pays anglo-saxons permettent de recueillir des renseignements précis sur les électeurs. Les auteurs Van Onselen et Errington (2004) expliquent que l'objectif des bases de données « is to provide parties with information about the policy and voting preferences of individual voters, and to collate this information in ways useful to political campaigning » (p. 353). Selon ces mêmes auteurs, les partis ont recours aux bases de données afin de maximiser la précision avec laquelle les candidats et les chefs atteindront les *swinging voters*, c'est-à-dire des électeurs dont l'allégeance partisane est faible et donc susceptibles de voter pour un autre parti que celui qui reçoit habituellement leur vote.

En outre, les partis ou les candidats communiquent directement avec ces électeurs sur la base des enjeux pour lesquels ils partagent une position similaire, évitant ainsi d'irriter ceux qui ne souhaitent pas recevoir de correspondance de ce parti ou candidat, suggèrent Van Onselen et Errington (2004, p. 353). Pour rendre compte de la prépondérance des enjeux dans le microciblage électoral, nous rapporterons simplement que les auteurs Hillygus et Shields (2008) ont dénombré plus de 75 enjeux sur lesquels les

candidats en lice lors de la présidentielle de 2004 aux États-Unis ont pris position dans leurs publipostages adressés aux électeurs (p. 147). Cependant, les débats sur des enjeux nationaux avaient été « nettement moins nombreux » (Hillygus, citée dans Castonguay, 2008). En somme, un parti politique utilise ses bases de données notamment pour identifier les électeurs susceptibles de lui accorder leur vote, pour être au fait des enjeux qui préoccupent ces électeurs, de même que pour effectuer des inférences à partir des informations sociodémographiques recueillies. Les bases de données permettent ensuite de cibler géographiquement les électeurs disposés à voter pour le parti afin que celui-ci communique directement avec eux sur la base des enjeux qui les préoccupent. Le traitement des données rappelle la minutie avec laquelle opère le chirurgien.

Pour mieux illustrer l'emploi que fait un parti politique de ses bases de données, voici un extrait d'un article paru dans le magazine *L'actualité* sous la plume du journaliste Alec Castonguay et qui prend pour exemple le Parti conservateur du Canada:

Pour suivre à la trace ses partisans et ses précieux donateurs, le Parti conservateur a construit la base de données la plus perfectionnée au Canada, le Constituency Information Management System (CIMS). Dès qu'un citoyen fait part aux conservateurs qu'il appuie certaines de leurs idées ou qu'il participe à une activité du parti, ses coordonnées et ses centres d'intérêt sont ajoutés à la base de données, qui compte plus de 200 000 noms.

Une société privée de télémarketing fait régulièrement des appels dans les circonscriptions ciblées en vue des prochaines élections. Les téléphonistes abordent des sujets précis, de manière à repérer les personnes plus sensibles aux idées conservatrices (registre des armes à feu, monarchie, criminalité...). Les renseignements obtenus sont versés au CIMS. « En tout temps, on sait à qui on s'adresse et comment joindre les gens, même s'ils ne sont pas membres en règle. Quand les élections démarrent, on sait à qui on doit parler », dit un organisateur.

[...] Vers 17 h 30 le 2 mai dernier [jour d'élections générales, en 2011], dans 30 circonscriptions de l'Ontario où la lutte était serrée, une armée de bénévoles s'est lancée dans un porte-à-porte de dernière minute, sachant avec précision qui n'avait pas encore voté. Sur ces 30 circonscriptions remportées avec moins de 10 % d'écart, les conservateurs en ont gagné 21. (2012, p. 22-23)

L'émergence de la *wedge politics* peut aussi s'expliquer par un contexte sociopolitique en mutation au sein des démocraties occidentales depuis quelques décennies. En effet, on remarque un déclin rapide de la stabilité des allégeances partisans: Monière (2009) note qu'au milieu du dernier siècle, 80 % de l'électorat s'identifiait à une formation politique, tandis qu'en 2004, ce taux s'établissait à 40 % au Canada (p. 7). Corollairement à cette situation, le nombre d'électeurs enclins à changer d'allégeance à l'approche du scrutin s'accroît: les auteurs Hillygus et Shields (2008) ont récemment estimé que 46 % de l'électorat américain serait composé de *persuadable voters*, c'est-à-dire des électeurs en désaccord avec leur parti sur la base d'un enjeu ou plus (p. 69). Les partis politiques ne pouvant plus espérer remporter une élection en comptant sur le seul support de leur base électorale, ils cherchent à conquérir le vote de ces *persuadable voters*, notamment par le recours à la stratégie de *wedge politics* (Hillygus et Shields, 2008).

Bien évidemment, les politiciens accusés d'employer des *wedge issues* s'en défendent, arguant par exemple que c'est parce qu'un enjeu est populaire qu'ils en traitent (Ward, 2002, p. 23; Wilson et Turnbull, 2001, p. 387). Néanmoins, des chercheurs ont documenté des épisodes politiques au cours desquels des stratégies de *wedge politics* ont été mobilisées: aux États-Unis, l'enjeu de la recherche sur les cellules souches fut utilisé

comme *wedge issue* par les démocrates tout au long de la présidence de George W. Bush (Hillygus et Shields, 2008; White, 2006), alors que la guerre préventive contre le terrorisme fut employée par les républicains de l'administration Bush comme *wedge issue* après les événements du 11 septembre 2001 (Snyder, Shapiro et Bloch-Elkon, 2009); en Australie, le premier ministre John Howard a été accusé à maintes reprises de mener une stratégie de *wedge politics*, entre autres à l'aube des élections générales de 2001, lorsqu'il a insisté dans ses discours sur des enjeux d'immigration et de race à la suite de la crise des réfugiés afghans secourus par le cargo *Tampa* (Wilson, 2001), et entre 1996 et 2000, alors qu'il a fait de la réforme des programmes de sécurité sociale un sujet de prédilection (Wilson et Turnbull, 2001).

Ces épisodes ont plusieurs points en commun. D'abord, les enjeux mis de l'avant par les formations politiques en question ont ébranlé et divisé le camp adverse, car celui-ci se trouvait pris de court, forcé de choisir le moins mauvais des maux: persévérer à défendre une position impopulaire; capituler et se rallier, quitte à paraître impuissant; ou encore tenter de proposer une position alternative. Par la même occasion, les partis ou les candidats qui ont eu recours à un *wedge issue* ont profité de la division semée dans l'autre camp pour défendre une position ferme, susceptible de rallier les électeurs insatisfaits soit de la position adoptée par le camp adverse, soit de la faiblesse de la position défendue par le parti pour lequel ils votent habituellement. Enfin, ces épisodes ont en commun de participer à une stratégie politique visant à terme à réaliser des gains électoraux.

Au Canada, tant certains journalistes que les partis d'opposition au Parlement dénoncent des pratiques de *wedge politics* qu'emploierait le gouvernement conservateur dirigé par Stephen Harper. Si des chercheurs canadiens ont signalé récemment le recours à cette stratégie par la formation politique du premier ministre Stephen Harper (Jackson et Stewart, 2009; McMillan, 2011; Pettinicchio, 2010), nous n'avons pas recensé d'article qui documente la pratique elle-même dans le contexte canadien². Relevons néanmoins qu'à l'occasion de la conférence de presse organisée afin de présenter les résultats de leur analyse critique approfondie du document *Roadmap to Strengthening Public Safety*, document déposé par le comité formé par le gouvernement fédéral en 2007 afin de revoir les services correctionnels canadiens, les chercheurs Jackson et Stewart ont déploré les façons de faire du gouvernement en place: le professeur Stewart a allégué que « raw wedge politics – in place of studied evidence – is the new face of public policy for Canada » et que cela a pour conséquence de polariser la discussion « in a really unfortunate way » (cité dans Cheadle, 2012).

² Bien qu'il semble évident qu'un système bipartisan se prête plus facilement au déploiement d'une stratégie de *wedge politics*, nous estimons qu'elle peut tout aussi bien se déployer dans un système à partis multiples. C'est cette possibilité qu'évoque la professeure de science politique à l'Université de Duke, Sunshine Hillygus, dans une entrevue qu'elle a accordée au magazine *L'actualité*: « Dans les systèmes à partis multiples, comme au Canada, il faut mesurer davantage son coup, parce qu'il faut savoir à quel parti cela va profiter. Les électeurs peuvent toujours se réfugier dans un plus petit parti. » (Hillygus, citée dans Castonguay, 2008)

En outre, si le concept de *wedge politics* intéresse de plus en plus les chercheurs qui s'inscrivent dans le champ de la recherche des forces et comportements politiques, la littérature produite par cette branche de la science politique se fait encore plutôt modeste. À la lumière de notre revue de la littérature, il semble par ailleurs que le concept n'ait pas encore été étudié d'un point de vue communicationnel. Nous croyons que l'analyse d'une stratégie de *wedge politics* et d'un *wedge issue* sous l'angle communicationnel s'impose, puisque c'est bien à travers les pratiques de communication des acteurs politiques, en particulier leurs pratiques rhétoriques, qu'ils se constituent. De plus, il nous semble pertinent de contribuer à documenter le concept de *wedge politics* au Canada, ce qui paraît faire défaut dans la littérature, alors que tout indique que le phénomène se soit implanté dans ce pays³. Ces constats nous ont motivée à formuler un projet de recherche basé sur une

³ Il convient de mentionner qu'à la mi-août 2013, le gouvernement du Québec, dirigé par la première ministre péquiste Pauline Marois, a relancé le débat sur l'intégration des immigrants à la société québécoise et, en particulier, sur l'interdiction de porter un signe religieux visible pour les employés des secteurs public et parapublic. Le 10 septembre, le ministre Bernard Drainville soumettait à la population une proposition législative visant à instaurer la *Charte des valeurs québécoises*. Le débat public est intense et les sondages rapportent que l'opinion publique est divisée sur cet enjeu (La Presse Canadienne, 2013b), de telle sorte que des voix se sont faites entendre, parmi les journalistes, analystes politiques et professeurs d'université, pour dénoncer le recours à ce qui paraît être un *wedge issue* (Legault, 2013; Marissal, 2013). C'est ce qu'a soutenu, par exemple, le professeur de philosophie à l'Université Laval, Jocelyn Maclure, dans les pages du quotidien *Le Devoir*, le 23 août 2013: « Il est probable que le Parti québécois se serve de la question identitaire pour

approche rhétorique et visant à identifier et à mieux comprendre les pratiques rhétoriques associées à une stratégie de *wedge politics* au Canada.

Dans le chapitre qui suit, nous présentons une revue de la littérature nous permettant de dégager une définition du concept encore peu exploré de *wedge politics*. Nous élaborerons ensuite un cadre conceptuel rhétorique apte à interroger notre objet de recherche et formuler un questionnement de recherche proprement communicationnel.

polariser l'opinion publique et se démarquer des autres partis. C'est de la "politique de la division" (*wedge politics*) » (souligné dans le texte).

2. Revue de la littérature et cadre conceptuel

Comme il en a été fait mention précédemment, les auteurs Snyder *et al.* (2009) suggèrent dans leur article intitulé *Free Hand Abroad, Divide and Rule at Home* que, dans un système politique américain de plus en plus polarisé, les événements du 11 septembre 2001 ont offert une occasion aux républicains de tirer profit d'un *wedge issue* qui se présentait à eux: la prévention des attaques terroristes aux États-Unis comme ailleurs. Selon les auteurs, « party polarization interacted with America's unipolar dominance and the shock of September 11 to create a situation in which preventive war seemed an attractive option to the Bush administration » (p. 157), alors que cette conjoncture fournissait l'occasion nécessaire à la bonne performance d'une stratégie de *wedge politics*. Les auteurs citent Colin Dueck, professeur associé à l'Université George Mason, qui résume ainsi l'objectif de la stratégie républicaine: « The idea of taking the “war on terror” into Iraq offered something to Bush's conservative supporters, kept Democrats divided, and maintained the focus of debate on issues of national security where Republicans were strong » (p. 157; souligné dans le texte).

Les auteurs Snyder *et al.* identifient un *wedge issue strategy* lorsque la polarisation « lies off the main axis of cleavage that separates the two parties, fits the values and attitudes of the party's own base, yet can win votes among some independents or members of the opposing party who can be persuaded to place a high priority on this issue » (p. 168).

Ils soulignent que la stratégie ne se limite pas à mobiliser sa propre base partisane, mais aussi à conquérir des électeurs issus de celle de l'adversaire. De plus, un *wedge issue* doit correspondre aux préoccupations de la base partisane du parti qui y a recours, de même qu'à celles du ou des segments de la base électorale de l'adversaire que l'on cherche à conquérir.

Par ailleurs, les auteurs Snyder *et al.* expliquent comment le Parti républicain est confronté de façon chronique à un problème: les électeurs américains sont des libéraux économiques, qui souhaitent à la fois la réduction de la taille de l'État et le maintien de programmes sociaux. Ainsi, afin de remporter suffisamment d'appuis au sein de l'électorat pour prendre le pouvoir et mettre en œuvre son programme économique, le Parti républicain accompagne celui-ci d'un « axe secondaire ». Cet axe secondaire correspond à un enjeu social, racial ou de politique étrangère, sur lequel les électeurs prennent position. En ayant recours à une telle stratégie, les élites républicaines visent à remporter le vote d'électeurs qui ne partagent pas les mêmes intérêts économiques qu'elles, mais qui sont interpellés par un enjeu particulier. Les auteurs notent aussi qu'un *wedge issue* peut s'appuyer sur d'autres clivages: « sectoral and regional economic interests can also be emphasized against class interests: sun belt versus rust belt; import-competing sectors against exporting sectors » (p. 170).

Pour leur part, les auteurs Hillygus et Shields (2008) organisent leur ouvrage intitulé *The Persuadable Voter: Wedge Issues in Presidential Campaigns* autour de deux questions

de recherche. La première est formulée ainsi: « who in the electorate can be persuaded by campaign information? » (p. 5). En recourant à un éventail d'outils méthodologiques, tels que des sondages, des analyses de contenu des plates-formes et des discours électoraux, des entrevues avec des praticiens, etc., les auteurs tentent d'identifier qui sont ces électeurs enclins à changer d'allégeance partisane, ceux qu'on étiquette souvent trop simplement comme étant les indécis.

Les électeurs qui sont en désaccord avec leur parti sur un enjeu ou plus comptent parmi les *persuadable voters*, ou encore ceux qui ont « a foot in each candidate's camp », dirons-nous de façon imagée (p. 5). C'est en prenant la mesure du conflit personnel entre la fidélité à un parti et les enjeux auxquels les électeurs accordent de l'importance que les auteurs avancent qu'environ 46 % de l'électorat américain serait composé de ces *persuadable voters* (p. 69). En outre, les auteurs cassent le mythe selon lequel ces électeurs seraient politiquement peu sophistiqués puisqu'au contraire, l'information en campagne électorale les aiderait à faire leur choix en vue du scrutin, un choix motivé avant tout par les enjeux en débat.

La seconde question de recherche posée par les auteurs Hillygus et Shields est « what strategies do candidates use to appeal to these persuadable voters? » (p. 5). La stratégie de *wedge politics* retient leur attention dans une étude de cas qu'ils effectuent de la campagne présidentielle américaine de 2004. Hillygus et Shields évoquent la raison pour laquelle un parti emploierait un *wedge issue*:

[...] candidates have an incentive to emphasize wedge issues to appeal to the persuadable voters in the electorate if they cannot win the election with their partisan base alone. Strategic candidates will exploit the tensions that make campaigns matter. By emphasizing the issues that are the source of internal conflict, candidates can potentially shape the vote decision of these persuadable voters. (p. 5)

Selon les auteurs, tous les enjeux politiques ont le potentiel de devenir des *wedge issues*, « but these issues actually become wedges only when raised in an effort to peel away some portion of an opponent's potential supporters » (p. 36). Ainsi, on comprend mieux la définition qu'ils proposent du concept:

We define a wedge issue as any policy concern that is used to divide the opposition's potential winning coalition. In using the phrase "potential winning coalition", we acknowledge that an issue does not have to split only existing party loyalists in order for it to be a wedge issue— Independents might also fall into a candidate's expected coalition for one reason or another. This definition also recognizes the divisive nature of such issues, but also does not limit them to a particular policy domain. (p. 36)

Il est à noter que les résultats présentés par les auteurs montrent qu'aujourd'hui, c'est davantage sur des enjeux culturels que sur des enjeux économiques que les électeurs sont susceptibles d'être en désaccord avec leur parti habituel (p. 184).

Quant aux auteurs Wilson et Turnbull (2001), ils cherchent à développer le concept de *wedge politics* dans leur article intitulé *Wedge Politics and Welfare Reform in Australia*, de même qu'à montrer que la réforme de la sécurité sociale menée par le gouvernement de John Howard en Australie entre 1996 et 2000 s'inscrit dans une stratégie de *wedge politics*. Cette réforme a entre autres limité l'accès aux programmes de sécurité sociale aux

nouveaux immigrants et a instauré des restrictions sur les prestations de chômage. Selon les auteurs, le gouvernement Howard a développé son programme de réforme afin de nuire à son adversaire, le Parti travailliste, et en fonction d'un segment de l'électorat qu'il souhaitait conquérir, soit les électeurs de la classe ouvrière que le premier ministre appelle ses *battlers*, un segment de l'électorat habituellement fidèle aux travaillistes. Aussi, la nouvelle politique s'est accompagnée d'un changement de paradigme en matière de sécurité sociale, alors que la population semble avoir recadré l'enjeu (par exemple, la population a adhéré à l'idée d'obligation mutuelle et a redéfini qui étaient les pauvres méritants et non méritants).

Les auteurs définissent le concept de *wedge politics* ainsi: « We take wedge politics to be a *calculated political tactic* aimed at using divisive social issues to gain political support, weaken opponents and strengthen control over the political agenda » (p. 385-386; souligné dans le texte). Les enjeux utilisés peuvent être raciaux, sociaux ou économiques. Les auteurs indiquent le double objectif que poursuit le parti qui a recours à une stratégie de *wedge politics*: d'une part, récolter de nouveaux votes parmi la base électorale de l'adversaire et d'autre part, ébranler ce dernier en le plaçant dans une situation compromettante, alors qu'il doit choisir entre se rendre à la position défendue par l'autre camp ou encore risquer d'être isolé politiquement. Selon Wilson et Turnbull, la stratégie de *wedge politics* serait davantage employée par la droite conservatrice, notamment parce que les partis sociaux-démocrates sont reconnus pour leur promotion de politiques inclusives.

Par ailleurs, les auteurs rappellent aussi le changement de paradigme des dernières années, alors qu'on remarque que l'allégeance politique des classes ouvrières, auparavant enclines à soutenir les partis sociaux-démocrates, a migré vers des partis de droite, en Australie comme ailleurs dans les États anglo-saxons.

La stratégie de *wedge politics* de John Howard fait de nouveau l'objet d'une analyse dans l'article intitulé *The Wedge Election: The Battle for Australia's Disaffected Voters*, de Wilson (2001). L'auteur s'intéresse aux enjeux mis de l'avant par la coalition libérale-nationale dirigée par John Howard, au pouvoir en Australie entre 1996 et 2007, afin de remporter l'adhésion des *disaffected voters* lors de l'élection de novembre 2001. Démobilisés, car se sentant oubliés du Parti travailliste qui défendait traditionnellement des enjeux qui leur étaient chers, tels que l'emploi, l'éducation et la santé, ces électeurs étaient disposés à voter pour un parti qui rejoindrait leurs préoccupations. Le premier ministre australien John Howard aurait utilisé des enjeux d'immigration, de race et de sécurité sociale pour conquérir ce segment de l'électorat composé de ceux qu'il appelait ses *battlers*: des travailleurs cols-bleus, qui résident généralement hors des centres urbains et dont les revenus sont modestes. Chez cet électorat dont la situation financière est souvent précaire, l'immigration génère de l'insécurité: l'auteur fournit quelques résultats de recherches menées par l'*Australian Election Studies* en 1996 et 1998 qui montrent que ces *disaffected voters* perçoivent fréquemment les immigrants comme des étrangers qui dérobent des emplois aux Australiens de naissance. Par conséquent, Wilson explique ainsi

le succès que connaît la stratégie de *wedge politics*: « winning elections is now about mobilising around social cleavages that allow majorities to define themselves in sharp contrast to minorities » (p. 15). De son côté, le Parti travailliste n'a pas été en mesure de présenter une position alternative aux électeurs et s'est retrouvé en état de faiblesse.

Wilson propose la définition suivante du concept de *wedge politics*: « Wedge politics involves a political party, usually a government, mobilising populist feeling about a social issue or minority group and then tagging an opponent party with support for that unpopular cause or group. The issues have varied over time and context » (p. 8). Wilson soutient que l'adversaire étant pris à partie, il est confronté à une situation inextricable: il paraît impuissant et perd le contrôle de l'agenda politique s'il capitule, ou risque de perdre des électeurs au profit de l'autre camp s'il reste sur ses positions. Selon Wilson, il semble que la seule issue pour le parti qui fait face à une telle situation soit d'offrir une politique publique alternative crédible afin de tenter de reprendre le contrôle de l'agenda et de contrer les effets d'un *wedge issue*, entre autres sur sa base électorale. En conclusion, si le Parti travailliste australien aspire à reprendre le pouvoir, l'auteur lui recommande de récupérer le leadership sur les enjeux pour lesquels il était traditionnellement reconnu et sur lesquels le parti gouvernemental est jugé vulnérable (p. 15).

Enfin, dans son article intitulé *Warren's Wedge: An Historical Perspective on Wedge Issues in California Politics*, Mitchell (1999) prend à témoin un pan de l'histoire sociale et politique californienne pour montrer que les mesures législatives révélant des

tensions avec les minorités, le plus souvent ethniques, ne sont pas exclusives aux années 1990. En effet, au cours de cette décennie, les Californiens se sont prononcés en faveur de trois propositions législatives d'initiative populaire qualifiées de *wedge issues* par les médias. Mitchell soutient que ces propositions législatives avaient le potentiel de créer des divisions raciales et ethniques au sein de la population: deux propositions étaient perçues comme anti-Hispaniques, tandis qu'une troisième, qui a aboli les programmes de discrimination positive en vigueur au sein des universités et de l'administration publique californienne, était considérée comme anti-Noirs, anti-Hispaniques et anti-femmes.

Quelques décennies auparavant, vers la fin du 19^e siècle et au début du 20^e siècle, l'État californien avait voté des lois qui prenaient pour cible les Chinois venus travailler au développement de l'Ouest américain. Puis, la nécessité d'accroître la défense de la Californie contre le « péril jaune » à la suite de l'attaque contre Pearl Harbor en 1941 a constitué un argument pour la délocalisation des Japonais. Mitchell retrace le parcours politique d'Earl Warren, d'abord *Attorney General* de la Californie avant d'être élu gouverneur de cet État à trois reprises, soit en 1942, 1946 et 1950. Ayant perdu à l'élection de 1938 contre Culbert Olson avec des thèmes de campagne qui rallient les électeurs vers le centre du spectre politique, tels que la corruption et le crime, Warren a voulu tirer profit de l'hystérie collective qui sévissait au sujet des Japonais établis en Californie en vue de la campagne de 1942. Alors que Warren l'accusait d'être « soft on state defense » (p. 9), Olson pouvait difficilement s'opposer à la délocalisation, une mesure qui a reçu l'appui

vigoureux des forces militaires, et il s'est retrouvé dans une position aussi intenable qu'inextricable.

2.1. Définition du concept de *wedge politics*

Bien que notre revue de la littérature permette de mieux cerner le concept de *wedge politics*, elle met aussi en lumière des disparités importantes entre les définitions du concept que proposent les auteurs consultés. En effet, nous remarquons que la définition que fournit Wilson (2001) du concept de *wedge politics* s'apparente au concept de *scapegoating*, si l'on se réfère à la définition générale qu'en proposent les auteurs Babad, Birnbaum et Benne (1983): « when there is tension and social problems seem insurmountable, find an innocent, weak, and distinctive group to blame and victimize » (p. 103). En somme, Wilson restreint le concept de *wedge politics* à une pratique qui vise à blâmer le camp adverse pour son appui à une politique ou à un groupe minoritaire jugé impopulaire.

Dans son article, Mitchell (1999) présente les *wedge politics* de la même façon: le gouverneur Earl Warren, qui prônait la délocalisation des Japonais installés en Californie à la suite de l'attaque contre Pearl Harbor, a pris pour cible un groupe ethnique minoritaire stigmatisé et y a associé son adversaire lors de la campagne électorale de 1942. Earl Warren a attaqué son adversaire Culbert Olson, l'accusant d'être « soft on state defense » (p. 9),

alors que ce dernier s'opposait au départ à la délocalisation des Japonais. Il semble que le concept de *wedge politics* soit une fois de plus réduit à celui de *scapegoating*.

Il nous paraît évident que le *scapegoating* est une partie constituante du concept de *wedge politics*, mais il serait réducteur de restreindre la définition du concept à cette seule dimension. De fait, une telle définition du concept de *wedge politics* semble plutôt décrire une version antérieure ou embryonnaire des pratiques de *wedge politics*, assimilables à celles de Ronald Reagan et de son conseiller Lee Atwater: « [Their] tactics involved targeting unpopular or stigmatised social issues or groups as a way of defining *mainstream politics* and linking political opponents to their support of these issues or groups » (Wilson & Turnbull, 2001, p. 385; souligné dans le texte).

Dans l'article rédigé par Wilson et Turnbull (2001), la définition du concept est plus exhaustive tout en restant liée au concept de *scapegoating*. Ainsi, les auteurs présentent les effets recherchés au sein du parti qui a recours à une stratégie de *wedge politics* (« gain political support »; « strengthen control over the political agenda ») et du camp adverse (« weaken opponents »; « undermining the support base of key political opponents »). Ils expliquent que si le parti qui a recours à une stratégie de *wedge politics* cherche à blâmer le camp adverse pour son appui à une politique ou à un groupe minoritaire impopulaire, c'est pour mieux affaiblir puis conquérir sa base électorale, afin de contrôler l'agenda politique et de gagner des appuis politiques (« gain political support »). Dans cette définition se rencontrent les deux concepts de *wedge politics* et de *scapegoating*.

Quant à la définition proposée par Hillygus et Shields (2008), bien qu'elle n'assimile pas le concept de *wedge politics* à celui de *scapegoating*, elle n'en considère néanmoins qu'une dimension, soit celle de la division des appuis recueillis par le camp adverse.

Selon nous, la définition du concept de *wedge politics* offerte par Snyder *et al.* (2009) semble la plus complète, puisqu'elle rend compte des effets recherchés par le parti qui a recours à une telle stratégie, tant dans ses propres rangs que dans ceux du parti adverse:

In the parlance of American politics, a party adopts a wedge issue strategy when it takes a polarizing stance on an issue that lies off the main axis of cleavage that separates the two parties, fits the values and attitudes of the party's own base, yet can win votes among some independents or members of the opposing party who can be persuaded to place a high priority on this issue. (p. 168)

En ce qui a trait au type d'enjeu auquel fait appel une stratégie de *wedge politics*, les auteurs consultés ne partagent pas non plus le même avis. Si Hillygus et Shields (2008) avancent que tout enjeu (moral, social et économique) est susceptible de créer de la division chez l'adversaire, Snyder *et al.* (2009) suggèrent pour leur part qu'un *wedge issue* se rattacherait à un enjeu non économique; en effet, l'enjeu inscrit dans l'axe secondaire accompagne un programme économique le plus souvent contraire aux intérêts des électeurs des classes moyenne et ouvrière. De telle sorte que l'enjeu qui forme l'axe secondaire et qui devient prédominant dans le débat public est d'ordre social, racial ou de politique étrangère.

Wilson (2001) et Wilson et Turnbull (2001) soutiennent quant à eux que les enjeux sociaux, ethniques et raciaux jugés impopulaires, ainsi que les groupes minoritaires, peuvent servir la stratégie. De fait, on comprend à la définition du concept de *wedge politics* de Wilson et Turnbull (2001) et à leur analyse de la réforme de la sécurité sociale menée en Australie par le gouvernement Howard entre 1996 et 2001 que l'enjeu de la sécurité sociale était une façon détournée de discuter de l'enjeu de l'immigration, en brandissant la menace qu'elle ferait peser sur les perspectives d'emploi de ceux que le premier ministre appelait les *battlers*.

Le déploiement d'une stratégie de *wedge politics* étant une affaire de calcul électoral, la conquête de nouveaux votes dans l'espoir de remporter une victoire ne peut pas se faire au détriment de la préservation de sa propre base partisane. Par conséquent, un parti qui s'engage dans une campagne dite de conquête, de surcroît en ayant recours à un enjeu susceptible de semer la division, est confiant de la solidité de sa base électorale, voire du potentiel fédérateur et mobilisateur de l'enjeu mis de l'avant. Pour le président Bush, la guerre contre le terrorisme permettait de consolider sa base conservatrice, comme le soutiennent Snyder *et al.* (2009). La citation du professeur Colin Dueck est explicite en ce sens: la guerre contre le terrorisme « offered something to Bush's conservative supporters » (Snyder *et al.*, 2009, p. 5). Néanmoins, malgré toutes les précautions et toutes les données savamment recueillies, il est possible que l'enjeu retenu déplaie à une partie de la base ou la laisse indifférente, ce qui peut nuire à la sortie du vote que l'on croyait acquis. C'est le

danger qui guette celui qui a recours à une stratégie de *wedge politics*, selon le professeur Frédéric Boily de l'Université de l'Alberta: « Pour plaire à quelques milliers d'électeurs, il y a un danger de déplaire à beaucoup d'autres » (cité dans Castonguay, 2010a). C'est sans compter que l'adversaire peut lui aussi avoir recours à une stratégie de *wedge politics* afin de conquérir un segment de la base partisane de l'adversaire, alors que ce dernier présumait de sa fidélité.

Il paraît clair que pour aller chercher de nouveaux électeurs parmi la base partisane de l'adversaire, il faut l'ébranler et l'affaiblir. Dans son texte, Mitchell (1999) explique comment le candidat au poste de gouverneur de la Californie, Earl Warren, s'y est pris: il a attaqué son adversaire et est allé chercher des appuis pour mieux l'isoler. Wilson (2001) remarque une stratégie similaire de la part de John Howard, qui a confiné son adversaire travailliste dans le rôle de celui qui défend une position impopulaire à la suite de la crise du *Tampa*. Selon Wilson, cette situation est inextricable pour le parti qui y est confronté, car soit il risque de paraître impuissant et de perdre le contrôle de l'agenda politique s'il capitule, ou encore il risque de perdre des électeurs à l'autre camp s'il continue de prôner la même position. Le parti qui a recours à une stratégie de *wedge politics* espère non seulement diviser la base partisane de l'adversaire, mais aussi semer la division au sein de ses élus et de ses instances. À ce moment, l'adversaire est d'abord préoccupé par sa cohésion interne, ce qui devrait faciliter la conquête des électeurs ciblés parmi sa base partisane, ainsi que le contrôle de l'agenda politique.

À ce propos, il ne fait pas de doute qu'un parti politique qui a recours à une stratégie de *wedge politics* espère obtenir le contrôle de l'agenda politique. Baumgartner (2001) définit ainsi le concept d'agenda politique: « The political agenda is the set of issues that are the subject of decision making and debate within a given political system at any one time » (p. 288). Détenir le contrôle de l'agenda politique, c'est décider des enjeux à prioriser dans la discussion publique en fonction notamment des segments de l'électorat à consolider ou à conquérir, tout en maintenant les adversaires dans une position précaire. Comme nous l'avons mentionné précédemment, c'est là un aspect important du dilemme auquel est confronté le parti politique qui tente de contrer les effets d'une stratégie de *wedge politics*, tel que le démontre Wilson (2001). En effet, l'auteur soutient que si ce parti capitule, il se retrouve impuissant aux yeux de l'électorat et perd le contrôle de l'agenda politique. Parmi les auteurs qui composent notre revue de la littérature, seuls Wilson (2001) et Wilson et Turnbull (2001) mentionnent explicitement le contrôle de l'agenda comme étant en jeu, bien qu'il soit permis de croire que cet aspect soit entendu implicitement dans l'objectif poursuivi par un parti qui a recours à une stratégie de *wedge politics*. C'est par exemple au contrôle de l'agenda politique que réfère le professeur Colin Dueck, cité dans l'article de Snyder *et al.* (2009), lorsqu'il résume l'un des objectifs de la stratégie républicaine de la guerre préventive contre le terrorisme: « [...] maintained the focus of debate on issues of national security where Republicans were strong » (p. 5).

Si la littérature s'entend à dire, de façon plus ou moins explicite, que l'objectif poursuivi par un politicien ou un parti politique qui a recours à une stratégie de *wedge politics* demeure de recueillir de nouveaux appuis électoraux, il convient de préciser qu'à la lumière de notre revue de la littérature, il semble qu'une telle stratégie ne se déploie pas à brève échéance, uniquement en période électorale. En effet, nous ne remarquons pas de corrélation entre l'émergence d'un *wedge issue* et l'annonce d'une campagne électorale. C'est ce qui ressort des analyses de Mitchell (1999), de Snyder *et al.* (2009), de Wilson (2001) et de Wilson et Turnbull (2001): les partis politiques ont pratiqué une stratégie de *wedge politics* quelques mois, voire quelques années avant l'échéance électorale. Aussi, nous postulons qu'une stratégie de *wedge politics* est susceptible d'être déployée en dehors des campagnes électorales, mais avec l'objectif d'en recueillir les fruits lors d'un scrutin au cours duquel l'enjeu est discuté soit dans les médias de masse ou dans la diffusion ciblée (*narrowcasting*). Il paraît dès lors pertinent d'étudier le phénomène tant en période de campagne électorale que durant l'exercice du pouvoir.

À ce point-ci, nous sommes en mesure de proposer la définition du concept de *wedge politics* qui servira de base à notre étude. La *wedge politics* est une stratégie politique élaborée par un parti et qui consiste à: produire et diffuser des discours sur un enjeu social qui a le potentiel de semer la division tant au sein des formations politiques adverses que parmi leur base électorale respective, de consolider la base électorale du parti

qui a élaboré la stratégie et de renforcer son contrôle sur l'agenda politique, dans le but de conquérir les segments de l'électorat que ce parti convoite.

La prochaine partie de ce chapitre sera consacrée à développer un cadre conceptuel rhétorique qui pourra enrichir et orienter la problématique que nous avons définie.

2.2. Une approche rhétorique de la *wedge politics*

Nous proposons d'adopter une approche rhétorique qui conçoit la politique comme un processus fondamentalement discursif et agonistique. Cette approche met l'accent sur les dynamiques du débat public et les pratiques discursives des acteurs. Charland (2003) en explicite les fondements lorsqu'il traite de la notion d'*agon*:

Le discours est une forme “d'agir” qui a d'ailleurs un caractère forcément agoniste, c'est-à-dire qu'il agit dans un champ marqué d'oppositions. Chaque discours politique valorise une position, défend certaines valeurs, appuie une personne plutôt qu'une autre. Autrement dit, chaque affirmation a sa négation, chaque thèse son antithèse, chaque argument son contre-argument. La rhétorique n'est pas un dispositif qui résout ces stases, ces écarts. Au contraire, elle les met en scène. La théorie de la rhétorique nie que l'on puisse, de manière absolue, déterminer ce qui serait vraiment bien ou juste. Elle prône en revanche un “combat” discursif, un *agon*, où les défenseurs d'opinions contraires s'affrontent en tenant des discours les plus convaincants possible. (p. 71; souligné dans le texte)

Notre conception de la *wedge politics* s'inscrit bel et bien au sein de la tradition rhétorique; en effet, à la suite de notre revue de la littérature, nous avons proposé une

définition qui présente le concept de *wedge politics* comme une dynamique essentiellement discursive qui implique une multitude d'acteurs: la formation politique qui a recours à une stratégie de *wedge politics*, le ou les partis adverses, les divers groupes d'intérêt appuyant l'une ou l'autre des positions sur l'enjeu en débat, et les électeurs, pour ne nommer que les principaux acteurs. Une posture rhétorique nous amène à considérer la participation de chacun de ces acteurs à cette dynamique. En effet, il est possible d'avancer qu'une stratégie de *wedge politics* ne peut produire ses effets que dans la mesure où elle rencontre des objections persistantes au sein de l'électorat et des partis d'opposition. Par exemple, l'électorat, qui d'un point de vue rhétorique pourrait être conçu comme étant l'auditoire, est essentiel à l'atteinte des objectifs poursuivis par le parti politique qui a recours à une stratégie de *wedge politics*, car il participe à sa manière à la mise en scène des écarts dont nous parle Charland. Ainsi, concevoir la *wedge politics* comme une dynamique rhétorique, un *agon*, nous amène à considérer les pratiques rhétoriques particulières par lesquelles tous les acteurs du débat public peuvent contribuer à la *wedge politics*. Cela nous amène à complexifier la vision de la *wedge politics* comme la stratégie politique d'un acteur, une stratégie qu'il aurait mise en œuvre. Dans ce qui suit, nous proposons d'élaborer l'approche rhétorique dont nous nous inspirons en insistant sur deux de ses fondements et leurs implications pour notre recherche: 1) l'émergence des enjeux publics *par* la délibération, et 2) une dynamique rhétorique qui implique que le rhéteur et son auditoire doivent être conçus comme des acteurs/stratèges.

2.3. L'émergence et l'évolution des enjeux publics par la délibération publique

L'idée qu'un enjeu public doit être conçu comme le produit même de la délibération publique –et non pas comme son point d'origine– est au cœur d'une approche rhétorique. Les analyses rhétoriques visant à comprendre l'émergence et l'évolution d'un enjeu public sont nombreuses et documentent l'importance des pratiques de délibération publique dans ce processus (Asen et Brouwer, 2001; Benoit-Barné et McDonald, 2011; Condit, 1994; Pettinicchio, 2010). À ce propos, Katz (1966) identifie quatre étapes qui mènent à la formation de l'opinion publique. Il indique qu'à l'origine, un nombre d'individus en vient à définir un problème, une situation qui nous concerne collectivement et qui doit être corrigée. En fait, il s'agit d'un problème qui « arises from our sense of ourselves as members of the community, that affects the community's interests, or requires community involvement » (Cooper, 1989, p. 6). La discussion quant à ce problème s'intensifie alors que d'autres se sentent interpellés par la définition de la situation et les termes de la discussion. Par conséquent, la discussion qui, à l'origine, pouvait ne concerner et n'impliquer qu'un petit nombre prend de l'ampleur. Le problème, à mesure que les gens l'identifient, en discutent et le reformulent, en vient à se transformer en un enjeu résolument public. Un enjeu *public* signifie alors qu'une question est devenue, par la discussion même, saillante aux yeux d'un grand nombre, et commune en ce qu'elle concerne et implique la collectivité (Warner, 2002). On voit ainsi que le processus

d'émergence d'un enjeu public implique nécessairement un grand nombre d'acteurs et de discours contradictoires.

Il faut donc comprendre que l'enjeu mobilisé dans une stratégie de *wedge politics* n'est pas tout droit sorti du chapeau du parti ou du candidat qui la déploie. Il s'agit plutôt pour le stratège de repérer, parmi les enjeux qui font ou qui ont déjà fait débat, celui qui a le potentiel de diviser suffisamment le camp adverse, tout en préservant l'unité de sa propre formation. Il doit donc bien comprendre les dynamiques du débat autour d'un enjeu et anticiper la position que sera susceptible d'adopter l'adversaire. Nous avons déjà mentionné que l'élaboration d'une stratégie de *wedge politics* demande de la précision: c'est pourquoi le parti qui cherche à tirer avantage de la division sur un enjeu convoquera des groupes de discussion et réalisera des sondages d'opinion afin de mesurer les effets sur l'électorat de la position qu'il défend.

Le professeur au département de communication de l'Université de Washington, W. Lance Bennett, s'est intéressé à la genèse des enjeux publics et identifie trois origines qui ne s'excluent pas mutuellement. Ainsi, un parti ou un candidat qui cherche à tirer avantage d'un enjeu particulier dans le cadre d'une stratégie de *wedge politics* peut attendre qu'une crise éclate pour qu'un enjeu se retrouve au cœur de la discussion publique; il peut profiter du fait qu'un enjeu, porté par un groupe d'experts, se taille une place dans l'agenda politique; enfin, il peut espérer qu'un enjeu qui relève de la structure même de la société devienne saillant dans la discussion publique (cité dans Cooper, 1989, p. 26-28). La

formation politique ou le candidat qui souhaite déployer une stratégie de *wedge politics* profitera de l'émergence ou de la réémergence dans la sphère publique d'un enjeu qui renferme un potentiel de division pour produire des discours qui feront valoir sa position et dévaloriseront celle de l'adversaire.

Cette conception particulière des enjeux et des *wedge issues* comme étant le produit d'une dynamique rhétorique plus ou moins intense et non pas strictement comme un outil que contrôle le politicien a des implications conceptuelles et méthodologiques directes: 1) la *wedge politics* et les *wedge issues* s'inscrivent dans une histoire sociopolitique que le chercheur doit documenter s'il souhaite mieux comprendre le phénomène; 2) la *wedge politics* implique potentiellement tous les acteurs politiques, et non pas seulement les élus/stratèges.

2.4. Le rhéteur et l'auditoire comme acteurs de la situation de *wedge politics*

Bitzer (1968) soutient qu'un discours rhétorique est élaboré en réponse directe à une situation, « in the same sense that an answer comes into existence *in* response to a question, or a solution in response to a problem » (p. 5; souligné dans le texte). La situation rhétorique peut être définie par les composantes que Bitzer identifie: l'exigence, soit une imperfection marquée par l'urgence d'agir; l'auditoire, constitué d'individus se sentant interpellés et capables d'agir; et les contraintes, qui correspondent aux limites et aux

opportunités qu'offre la situation particulière dans laquelle tous se trouvent. Ces contraintes peuvent émaner de la ou des exigences, de l'auditoire, des aptitudes de l'orateur, ainsi que des conditions dans lesquelles le discours est prononcé, telles que l'endroit et le moment (Bitzer, 1968; Cooper, 1989, p. 19-22). C'est ainsi que selon Bitzer, le discours rhétorique doit être conçu comme une manière d'agir avec et sur une situation:

[...] a work of rhetoric is pragmatic; [...] it functions ultimately to produce action or change in the world; it performs some task. In short, rhetoric is a mode of altering reality, not by the direct application of energy to objects, but by the creation of discourse which changes reality through the mediation of thought and action. The rhetor alters reality by bringing into existence a discourse of such a character that the audience, in thought and action, is so engaged that it becomes mediator of change. (1968, p. 3-4)

Bitzer insiste sur la place de l'auditoire dans cette dynamique: l'auditoire est une ressource pour le rhéteur dans la formulation de son discours, mais il est surtout celui par qui son action pourra se déployer. L'auditoire devient acteur de la situation, alors qu'il participe à son déroulement, par exemple en devenant rhéteur lui-même, ou en changeant ses manières de penser et de faire. Par conséquent, les rôles de rhéteur et d'auditoire sont loin d'être statiques.

À ce propos, Charland (2003) résume: « La rhétorique, en tant que théorie de la communication, nous permet de définir les éléments de base de tout discours, en nous rappelant que ces éléments sont dynamiques (l'orateur, le discours, l'auditoire, le sujet, et

l'occasion) » (p. 70). L'orateur et l'auditoire sont appelés à intervertir leur rôle respectif et le stratège ne peut plus être conçu uniquement comme celui qui amorce l'échange. Cooper (1989) décrit ce qui se produit: « It is helpful to think of audiences as potential advocates who may respond to an advocate's message with their own message. When that happens, the original advocate becomes an audience. Therefore, it is equally helpful to think of the advocate as a potential audience » (p. 23). Lorsque la discussion se transporte dans la sphère publique, le rôle que chacun adopte est fonction de la position qu'il défend et de l'évolution du débat. À l'instar de ce que propose Cooper dans l'extrait qui suit, notre attention se portera sur la dynamique qui s'établit entre les acteurs afin de comprendre comment ils disposent de leur rôle pour agir sur l'enjeu:

When we assume a rhetorical perspective, we are interested in who is involved in the transaction and what roles they are assuming – are they advocates or audiences, or both? As we examine the roles that the participants assume we are interested in how they use their roles strategically to respond to symbolic messages. (p. 15)

Ce cadre conceptuel rhétorique nous amène à formuler un projet qui visera à mieux comprendre la dynamique dans laquelle les acteurs sont impliqués, ainsi que les pratiques rhétoriques qui sous-tendent le phénomène de *wedge politics* au cours du débat public sur un enjeu particulier. Nous avons choisi, pour des raisons que nous exposerons dans les paragraphes suivants, d'étudier le débat sur le contrôle des armes à feu au Canada, plus particulièrement celui qui s'est déroulé autour du projet de loi C-391.

Le projet de loi C-391 s'inscrit dans l'enjeu plus large du contrôle des armes au Canada et a fait l'objet d'un débat public acrimonieux: nous aurons l'occasion de présenter cet enjeu plus en détail dans le chapitre suivant. Pour n'en donner qu'un aperçu, nous rapporterons simplement que le projet de loi C-391, intitulé *Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les armes à feu (abrogation du registre des armes d'épaule)*, fut déposé à la Chambre des communes le 15 mai 2009 par la députée du Parti conservateur Candice Hoepfner⁴. Le projet de loi a été abandonné à l'issue du vote final particulièrement serré, le 22 septembre 2010, qui laissait entrevoir l'étendue de la division sur l'enjeu du contrôle des armes à feu au sein des partis politiques, reflétant celle de la population canadienne.

De fait, ce sont les résultats serrés lors des deux derniers votes à la Chambre des communes sur le projet de loi C-391 qui ont attiré notre attention sur ce débat public. Nous ne suggérons pas ici qu'un vote serré constitue une manifestation évidente qu'une stratégie de *wedge politics* est à l'œuvre, mais plutôt que nous avons suivi la piste de cet indice. En effet, la revue de presse par laquelle nous avons débuté notre recherche permettait d'entrevoir un débat public intense, tant par la production de discours que par les pratiques rhétoriques auxquelles ils recouraient; les votes serrés venaient cristalliser un instant la

⁴ En septembre 2012, la députée conservatrice a annoncé qu'elle reprenait son nom de naissance, soit Candice Bergen (McGregor, 2012). Puisqu'à l'époque du débat public sur le projet de loi C-391, la députée portait le nom de « Hoepfner » et que c'est ainsi qu'elle est connue et nommée dans les discours que nous avons recensés, nous retenons ce patronyme.

position des formations politiques et de leurs élus, et ajoutaient à nos données permettant de jauger le potentiel de division que renfermait l'enjeu du registre des armes d'épaule. En outre, le débat est à la fois suffisamment récent pour faciliter la recension des discours, et éloigné pour avoir le recul nécessaire à son analyse. Enfin, il est possible de circonscrire le débat sur le projet de loi C-391 de manière probante, les étapes du processus législatif pouvant servir de balises temporelles.

Ainsi, à la suite de notre revue de la littérature et la présentation du cadre théorique rhétorique qui guide notre étude, nous sommes en mesure de poser la question de recherche suivante: **quelles sont les pratiques rhétoriques associées au déploiement d'une stratégie de *wedge politics* dans le cadre du débat public entourant le projet de loi C-391?**

Dans le prochain chapitre, nous proposons une démarche méthodologique nous permettant de recenser et d'analyser les discours des principaux acteurs qui ont participé au débat, de manière à répondre à notre question de recherche.

3. Démarche méthodologique et analyse

La posture rhétorique que nous adoptons dans ce projet se traduit par une démarche méthodologique et des analyses imbriquées en quatre phases: 1) l'élaboration d'une mise en perspective historique relativement élargie du débat public entourant le projet de loi C-391, 2) la recension des principaux acteurs et des discours qu'ils ont produits lors d'un moment fort de ce débat, entre mai 2009 et mai 2011, 3) une première analyse et description générale de la dynamique rhétorique entre les acteurs du débat durant cette période, et enfin, 4) une analyse systématique des discours échangés entre le 1^{er} août 2010 et le 22 septembre 2010 nous permettant d'identifier et de décrire les principales pratiques rhétoriques déployées par les acteurs. Chacune de ces étapes repose sur les aboutissements de celle qui la précède, nous permettant de refléter les différents niveaux du débat public sélectionné pour notre analyse. Tout d'abord, un niveau macro, où le débat sur le projet de loi C-391 existe en relation au débat plus large sur le contrôle des armes à feu au Canada. Ensuite, un point de vue global sur la dynamique rhétorique particulière du débat nous permettant de rendre compte de la richesse et de la complexité des échanges et des positions adoptées et défendues par chacun. Enfin, un niveau d'analyse micro, axé sur l'analyse d'un corpus de discours et permettant de comprendre les pratiques rhétoriques à l'œuvre. Dans ce qui suit, nous proposons d'expliquer et de présenter chacune des étapes de notre démarche.

3.1. L'enjeu du contrôle des armes à feu au Canada: une perspective historique

Notre démarche méthodologique débute par le développement et la présentation d'une perspective historique sur le débat public à propos du projet de loi C-391. En effet, nous proposons de replacer le débat portant sur le projet de loi C-391 dans la perspective historique de l'enjeu élargi du contrôle des armes à feu au Canada. À cet égard, Martha Cooper insiste sur l'importance de s'attarder au contexte historique au sein duquel s'inscrit un enjeu public:

Public issues exist at a given point in time within a given context. There is a historical reality to public issues in which the time and place of the public issue help to specify the community whose interests are at stake in the controversy. Similarly, the historical reality of a public issue helps to specify the opinions, thoughts and actions people will likely have about a public issue. The key to catching a glimpse of both the historical reality of a public issue and the issue itself is the ability to recognize communication about a public issue. (Cooper, 1989, p. 7)

Les enjeux de *wedge politics* s'inscrivent dans une histoire sociopolitique que le chercheur doit documenter s'il souhaite mieux comprendre le phénomène. Cet examen permettra de rendre compte des principaux acteurs du débat, de l'évolution des positions défendues par chacun, d'affiner notre compréhension de la dynamique complexe qui s'est forgée entre les acteurs au fil du temps et enfin, de commencer à mieux comprendre le potentiel de division que renferme l'enjeu à l'étude.

3.1.1. Des premières mesures législatives à l'adoption du Registre national des armes à feu. Avec l'adoption du premier Code criminel du Canada, en 1892, apparaissent les premières mesures visant le contrôle des armes à feu (Gendarmerie Royale du Canada, 2009). En effet, le Code criminel de 1892 prévoit notamment qu'un commerçant d'armes tient un registre dans lequel il consigne le nom de l'acheteur et les renseignements permettant d'identifier l'arme acquise. Puis, à compter du début des années 1930, les armes de poing font l'objet d'un contrôle accru, puisqu'il est désormais obligatoire de détenir un permis pour posséder ce type d'arme à feu (Coalition pour le contrôle des armes, date inconnue; Gendarmerie royale du Canada, 2009). En outre, un registre des armes de poing est instauré, obligeant l'enregistrement de ce type d'arme à l'achat. Le registre des armes de poing est centralisé en 1951, sous l'autorité du commissaire de la Gendarmerie Royale du Canada, alors qu'auparavant cette responsabilité était partagée avec certains services policiers provinciaux (Gendarmerie royale du Canada, 2009). La même année, les propriétaires d'armes automatiques se voient dans l'obligation de les enregistrer.

À la fin des années 1960, on détermine trois catégories d'armes: à feu, à autorisation restreinte et prohibées. Cette classification permet, selon la Gendarmerie royale du Canada, « d'instaurer des mesures de contrôle législatif spécifiques par rapport à chacune des catégories ajoutées » (2009). Les armes à autorisation restreinte sont soumises à l'obligation d'être enregistrées en 1969.

Les dispositions du projet de loi C-51, adopté en 1977, entrent en vigueur deux ans plus tard (Coalition pour le contrôle des armes, date inconnue e; Gendarmerie royale du Canada, 2009, 2010). Selon ces dispositions, un particulier doit détenir un permis (appelé Autorisation d'acquisition d'arme à feu) pour procéder à l'achat d'une carabine ou d'un fusil de chasse.

Au lendemain de la tuerie de l'École Polytechnique au cours de laquelle 14 étudiantes trouvent la mort, le 6 décembre 1989, un mouvement se met en branle au Québec, comme ailleurs au Canada, pour réclamer du gouvernement fédéral un contrôle accru des armes à feu (Coalition pour le contrôle des armes, date inconnue d). La réponse législative arrive en mai 1990, avec le dépôt du projet de loi C-80 par la ministre de la Justice au sein du gouvernement conservateur de Brian Mulroney, Kim Campbell (Coalition pour le contrôle des armes, date inconnue d; Gendarmerie royale du Canada, 2009). Le projet de loi meurt au *Feuilleton*, conséquemment à la prorogation du parlement en mai 1991 (Gendarmerie royale du Canada, 2009; Marleau et Montpetit, 2000).

Dès l'ouverture de la nouvelle session parlementaire, la ministre de la Justice revient à la charge en déposant le projet de loi C-17, une version remaniée du projet de loi qu'elle avait précédemment présenté à la Chambre des communes (Coalition pour le contrôle des armes, date inconnue d; Gendarmerie Royale du Canada, 2009). Ces projets de loi ne prévoient pas de nouvelles mesures touchant l'enregistrement des armes à feu, mais plutôt un resserrement des dispositions adoptées en 1977 et plus particulièrement, des

critères pour la délivrance des permis (Coalition pour le contrôle des armes, date inconnue; Gendarmerie royale du Canada, 2009, 2010). Le projet de loi C-17 reçoit la sanction royale à la fin de la même année et ses dispositions entrent en vigueur progressivement entre 1992 et 1994 (Gendarmerie royale du Canada, 2009).

Dans l'intervalle, un nouveau gouvernement, formé par le Parti libéral du Canada et dirigé par le premier ministre Jean Chrétien, s'est fait élire. À l'intérieur de sa plate-forme électorale, le parti promettait de « muscler la réglementation des armes à feu » (Pétry, 2012). Le 14 février 1995, le ministre de la Justice, Allan Rock, dépose le projet de loi C-68. Ce projet de loi instaure la *Loi sur les armes à feu*, « pour séparer du Code criminel les aspects administratifs et réglementaires des systèmes de délivrance de permis et d'enregistrement » (Gendarmerie Royale du Canada, 2009). En plus de remplacer l'ancien système d'émission des permis, permis dont il faut désormais être titulaire pour posséder ou acquérir une arme à feu comme pour acheter des munitions, le projet de loi prévoit l'enregistrement de cette catégorie d'arme, qui comprend les armes de poing et les armes d'épaule, aussi appelées armes longues (Gendarmerie royale du Canada, 2009, 2010).

Le projet de loi C-68 semble avoir été « de loin le plus controversé » en près de deux ans de gouvernance libérale, selon la perception d'un journaliste du *Le Devoir* à la suite du vote final (Dion, 1995). Pour espérer atteindre cette étape charnière du processus législatif, le gouvernement consent à apporter des modifications au projet de loi comme le réclament les partis d'opposition qui présentent 267 amendements (Dion, 1995). Le projet

de loi est adopté par 192 voix contre 63, le 13 juin 1995; il reçoit la sanction royale le 5 décembre 1995 et les dispositions entrent en vigueur graduellement, alors que les particuliers ont jusqu'en 2003 pour se conformer à la loi et enregistrer leur arme à feu (Gauthier, 1995; Gendarmerie royale du Canada, 2009).

Le processus menant à l'adoption du projet de loi C-68 ne s'est pas fait sans heurts et a mis au jour les dissensions entre les élus d'un même parti politique. En effet, le premier ministre libéral de l'époque, Jean Chrétien, a sanctionné les trois députés de sa formation qui ont voté contre le projet de loi lors de sa seconde lecture, en les retirant des comités parlementaires auxquels ils siégeaient (Gauthier, 1995). Le premier ministre, qui était quant à lui absent au moment de ce second vote, a appuyé sans grande surprise le projet de loi émanant de sa formation politique lors du vote final du 13 juin 1995. Par contre, neuf députés dissidents se sont prononcés contre la mesure législative portée par leur pair, le ministre de la Justice Allan Rock, lors de ce troisième vote. De ce nombre, six représentaient des circonscriptions situées en Ontario, tandis que les trois autres provenaient du Nouveau-Brunswick, du Manitoba et de la Saskatchewan (Gauthier, 1995).

Au sein du Bloc Québécois, dont les députés forment alors l'opposition officielle, la dissidence est tout aussi marquée: si le parti se prononce en faveur du projet de loi au départ, jugeant même qu'il « n'est pas assez sévère », des députés, provenant surtout des régions, se rebiffent et le dénoncent (Wells, 1995). Parmi eux, la députée de Rimouski-Témiscouata, Suzanne Tremblay, annonce sa position: « Il faut des amendements

au projet. Si le gouvernement veut en apporter, je vais voter pour. Et si jamais la ligne du Bloc est de voter pour le projet, sans les amendements souhaités, je vais rester à mon bureau » (Wells, 1995). Le chef du parti, Lucien Bouchard, réclame que le projet de loi soit assoupli et propose une série d'amendements (La Presse Canadienne, 1995a). À la veille du vote final, le Bloc Québécois annonce que ses députés voteront tous pour le projet de loi C-68 (La Presse Canadienne, 1995a). Au moment du vote, cependant, 18 des 53 députés bloquistes brillent par leur absence, « ce qui a embarrassé les dirigeants du Bloc, dont Lucien Bouchard, qui ont rapidement quitté l'enceinte des Communes après le vote » (Gauthier, 1995).

À l'inverse, trois députés du Reform Party ont rompu les rangs de leur formation politique pour voter pour le projet de loi libéral (Gauthier, 1995). Ces députés représentent des circonscriptions urbaines situées à Vancouver, Edmonton et Calgary. Le député de Calgary-Centre, Jim Silye, explique ainsi sa position: « C'est un mauvais projet de loi, mais je veux respecter les vœux de mes commettants » (La Presse Canadienne, 1995b).

Quant au Nouveau Parti démocratique, un seul de ses élus a voté pour le projet de loi C-68, tandis que huit autres s'y sont opposés. La chef du parti, Audrey McLaughlin, députée de la circonscription de Yukon, était de ce nombre (Gauthier, 1995).

Enfin, Jean Charest, le chef du Parti progressiste-conservateur, qui ne compte alors plus que deux députés, n'était pas présent à la Chambre des communes lors du troisième et

dernier vote, « prétextant des engagements à Montréal » (Gauthier, 1995). Le journaliste du quotidien *La Presse* qui couvrait l'évènement a avancé l'explication suivante à cette absence: si le chef du Parti progressiste-conservateur a néanmoins « fait savoir par voie de communiqué qu'il aurait voté contre le projet de loi », c'était pour mieux courtiser « la clientèle du Parti réformiste tout en ménageant celle du Québec » (Gauthier, 1995), plus favorable à l'instauration d'un registre national des armes à feu que pouvait l'être le Canada anglais (Sondage Gallup, 1995).

Les partis politiques ont tous éprouvé de la difficulté à demeurer cohérents entre la position qu'ils défendent et celle que leurs élus ont adoptée au moment de voter. Il était dès lors permis de croire que ce n'était qu'une question de temps avant que les conservateurs politiques, qui ont résolu de se réunir sous la bannière du Parti conservateur du Canada en 2003, tentent de ramener l'enjeu du contrôle des armes à l'agenda politique afin d'abolir le registre des armes d'épaule, comme ils promettaient de le faire.

3.1.2. Vers le projet de loi C-391. En effet, l'engagement du Parti conservateur à abolir cette partie du registre était formulé à l'intérieur de chacune des plates-formes électorales du parti depuis sa refonte en 2003 (Pétry, 2012). En juin 2006, un peu moins de six mois après les élections générales qui ont permis aux conservateurs de remplacer les libéraux au gouvernement, le projet de loi C-21 est présenté aux élus de la Chambre des

communes, puis est abandonné à la suite de la prorogation de la session parlementaire en septembre 2007 (Marleau et Montpetit, 2000). À la fin de l'année 2007, un second projet de loi est déposé à la Chambre des communes; il meurt lui aussi au *Feuilleton* lorsque la Chambre des communes est dissoute en prévision du scrutin du 14 octobre 2008 (Parlement du Canada, 2009a). Lors de la campagne électorale qui précède cette échéance électorale, le Parti conservateur du Canada renouvelle sa promesse d'abolir le registre des armes d'épaule s'il est reporté au pouvoir (Pétry, 2012).

Au début de l'année 2009, soit peu après la réélection du Parti conservateur, deux projets de loi visant l'abolition du registre des armes d'épaule sont déposés à quelques semaines d'intervalle. Le premier, le projet de loi C-301, est présenté le 9 février à la Chambre des communes par le député saskatchewanais de Yorkton-Melville, Garry Breitkreuz, tandis que le second, le projet de loi S-5, est déposé au Sénat le 1^{er} avril (Parlement du Canada, 2009b, 2009c). Selon le Barreau du Québec, ces projets de loi sont assez semblables, puisqu'ils visent tous deux l'abolition du registre des armes d'épaule et les données qu'il contient (2010).

Peu de temps après le dépôt de ces deux projets de loi, l'amnistie accordée par le gouvernement aux propriétaires d'arme d'épaule non enregistrée en 2006 et qu'il renouvelle tous les ans depuis arrive à son terme (La Presse Canadienne, 2009a). Par cette mesure, le gouvernement place à l'abri les propriétaires qui n'ont pas enregistré leur arme des accusations criminelles prévues par la loi.

C'est dans ce contexte que certains partis d'opposition et groupes d'intérêt sont déjà mobilisés quelques semaines avant le dépôt du projet de loi C-391. Le Bloc Québécois, par exemple, dont la position sur l'enjeu du registre des armes à feu sous la gouverne de Gilles Duceppe est devenue claire et ferme, publie quelques communiqués au cours de cette période. Il invite en outre la classe politique à un visionnement du long-métrage *Polytechnique* sur la colline parlementaire, en présence de Suzanne Laplante-Edward, la mère d'une victime de la tuerie (Bloc Québécois, 2009a).

Le 15 mai 2009, la députée conservatrice de la circonscription électorale de Portage-Lisgar au Manitoba, Candice Hoepfner, dépose le projet de loi privé C-391, intitulé *Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les armes à feu (abrogation du registre des armes d'épaule)*. Ce projet de loi vise à modifier « le *Code criminel* et la *Loi sur les armes à feu* pour supprimer l'obligation d'obtenir un certificat d'enregistrement à l'égard des armes à feu qui ne sont ni prohibées ni à autorisation restreinte » (Parlement du Canada, 2009d). Il s'agit d'une version remaniée et allégée du projet de loi C-301 déposé quelques mois auparavant par le député Garry Breitkreuz; Candice Hoepfner dit elle-même de son projet de loi qu'il est « bien fait, propre et simple » (de Grandpré, 2010c). Il est adopté en première lecture le jour même (Parlement du Canada, 2009e).

3.1.3. Un projet de loi qui fait débat. À l'approche du second vote sur le projet de loi C-391, le 4 novembre 2009, des groupes d'intérêt expriment leur position. Ceux qui appuient le maintien du registre des armes d'épaule font alors valoir leurs arguments et pressent les chefs néo-démocrate et libéral de prendre position (par exemple, la Fédération des femmes du Québec, l'Association pour la santé publique du Québec, etc., sans oublier la Coalition pour le contrôle des armes à feu, qui soutient regrouper quelque 300 organisations membres). Les électeurs font de même, le plus souvent en alimentant leur blogue, les forums de discussion ou encore en diffusant des vidéos sur Internet; il semble que ces moyens de communication, utilisés pour faire circuler l'information et pour faire pression sur les élus, ont reçu la faveur des acteurs individuels pour l'abrogation du registre des armes d'épaule.

Des campagnes publicitaires sont lancées par des acteurs qui endossent cette position: la Canadian Shooting Sports Association, par exemple, diffuse une pleine page de publicité en juin 2009 dans *The Hill Times*, un hebdomadaire qui s'intéresse à l'actualité politique canadienne et qui jouit d'une notoriété incontestable sur la colline parlementaire (Canadian Shooting Sports Association, 2009).

Le 25 octobre, le Parti conservateur lance quant à lui une campagne de publicités radiodiffusées. Ces publicités, qui ciblent 17 députés libéraux et néo-démocrates de circonscriptions rurales, interpellent les électeurs et leur demandent d'appeler leur député

pour lui signifier leur appui au projet de loi C-391⁵ (Parti conservateur du Canada, 2009). Le Parti conservateur envoie aussi des prospectus partisans, communément appelés « dix-pour-cent », « soit les dépliants que les députés peuvent adresser en dehors de leur circonscription à raison de 10 % du nombre de foyers qu'ils représentent » (Parlement du Canada, 2010a). Le parti du premier ministre Stephen Harper mise sur le fait que ni le Nouveau Parti démocratique, ni le Parti libéral n'ont indiqué à leurs députés de ligne de parti à respecter en vue du second vote en chambre. En effet, selon la tradition parlementaire, les députés sont libres de voter comme ils l'entendent sur des projets de loi d'initiative privée. Pour leur part, les 47 députés du Bloc Québécois sont unanimes pour soutenir le registre dans son intégralité. Dans ce cas comme dans celui du Parti conservateur, les dirigeants des partis ne précisent pas si l'unanimité témoigne des convictions profondes exprimées par les députés ou d'une ligne de parti qui leur aurait été imposée (Buzzetti, 2009a). Dans un communiqué émis par son parti, le député Serge Ménard fournit cependant un indice lorsqu'il affirme: « Puisqu'aucun parti sauf le Bloc

⁵ Voici la transcription de la publicité diffusée par le Parti conservateur:

[inaudible: on entend l'effet d'un balayage des stations de radio] ... registry, 2 billion dollars over budget. Targets: law abiding gun owners. On November 4th, there will be a vote in Ottawa to scrap the long-gun registry and protect our local way of life. The vote will be close, every vote will matter. Our MP [nom du député] could make the difference, but his political bosses in Ottawa want him to keep the long-gun registry. Call [numéro de téléphone du bureau de circonscription du député] and tell [nom du député] you're counting on him to scrap the long gun-registry. A message from Canada's conservatives. (2009)

Québécois n'impose de ligne directrice à ses députés, il en va de la responsabilité de chacun de voter ses propres valeurs [*sic*] et convictions » (Bloc Québécois, 2009b).

Le 3 novembre, une lettre de Suzanne Laplante-Edward (2009) est publiée dans le quotidien *Le Devoir* et le lendemain, Heidi Rathjen (2009), survivante de la tuerie de Polytechnique, fait parvenir la sienne aux médias. Dans leur lettre, les deux militantes pour le maintien intégral du registre pressent le chef libéral, Michael Ignatieff, et le chef néo-démocrate, Jack Layton, de sauver le registre, quitte à imposer une ligne de parti à leurs députés. Selon elles, C-391 est un projet de loi gouvernemental que les conservateurs tentent de faire passer pour l'initiative d'une députée. Suzanne Laplante-Edward écrit: « Le C-391 est clairement un projet de loi du gouvernement: le premier ministre, le Parti conservateur et ses alliés ont dépensé des centaines de milliers de dollars pour pousser le passage de ce projet de loi » (2009).

Le 4 novembre 2009, un vote majoritaire de 164 contre 137 permet au projet de loi de franchir le cap de la deuxième lecture à la Chambre des communes. Bien que ce vote fut libre, du moins en principe, les députés conservateurs et bloquistes ont été solidaires de la position respective de leur chef, alors que le résultat témoigne de l'étendue de la division que sème cet enjeu parmi les élus néo-démocrates et libéraux. En effet, c'est le tiers du caucus néo-démocrate, soit 12 députés sur 36, et huit députés libéraux sur 76, qui ont appuyé le projet de loi C-391. Des 17 députés de l'opposition visés par les publicités radiophoniques conservatrices, 14 ont voté avec le parti au pouvoir (Buzzetti, 2009b). Deux

jours après le vote, le gouvernement publie un rapport favorable au registre, rapport qui devait être initialement diffusé deux semaines avant le vote, soit le 22 octobre 2009, ce qui a irrité les partis d'opposition (La Presse Canadienne, 2010a).

À la suite de ce second vote, quelques partisans de l'abrogation du registre des armes d'épaule se réjouissent du résultat. C'est le cas de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (2009), qui publie un communiqué dans lequel elle se dit « confiante » de voir le registre des armes d'épaule aboli, et du député conservateur Maxime Bernier (2009), qui met en ligne une vidéo le lendemain de la commémoration des 20 ans de la tuerie à l'École Polytechnique. Les opposants au démantèlement du registre soulignent cet événement en rappelant l'importance du contrôle des armes à feu et demandent l'abandon du projet de loi C-391: la Coalition pour le contrôle des armes (2009) émet un communiqué conjoint avec des regroupements policiers; l'Alliance de la fonction publique du Canada (2009) et d'autres encore les imitent. Lors de la vigile organisée à la mémoire des victimes de la tuerie à l'École Polytechnique, Lisa Rossignol, représentante de l'Alliance de la fonction publique du Canada, propose aux quelque 60 participants de convaincre suffisamment de députés de l'opposition pour assurer le rejet du projet de loi C-391 (Dufault, 2009).

Entre les murs de la Chambre des communes, à la veille de commémorer les 20 ans de la tragédie de l'École Polytechnique, les députés montent le ton. C'est ainsi qu'un député conservateur doit s'excuser d'avoir fait parvenir un « dix-pour-cent » dans lequel il

accuse à tort le néo-démocrate Peter Stoffer d'appuyer le registre, alors qu'il s'y oppose farouchement (Bryden, 2009). Puis, lorsqu'un élu du Bloc Québécois cite les propos de survivantes de la tuerie à l'École Polytechnique, la députée conservatrice Sylvie Boucher enflamme la Chambre en reprochant aux partis d'opposition de faire de la politique « sur le dos de la mort de femmes » (La Presse Canadienne, 2009b). Le même jour, le néo-démocrate Thomas Mulcair lit une lettre que plusieurs femmes ont signée et envoyée à Stephen Harper à l'occasion de la journée du 8 mars 2009 et dans laquelle elles déclarent: « il ne suffit pas de porter un ruban blanc le 6 décembre » (Dempsey *et al.*, 2009). Quelques-uns voient dans cette intervention de Thomas Mulcair une critique ouverte à l'endroit de son parti et de son chef, puisque Jack Layton fut en 1991 l'un de ceux qui ont instauré la campagne du ruban blanc, qui prône la fin de la violence faite aux femmes (La Presse Canadienne, 2009b). Enfin, quelques jours plus tard, au moment de dresser le bilan de la session parlementaire, le chef du Bloc Québécois accuse le gouvernement conservateur d'ignorer tous les besoins du Québec et de mentir (La Presse Canadienne, 2009c).

L'étape du second vote franchie, le projet de loi est acheminé au Comité permanent de la sécurité publique et nationale afin qu'il en fasse l'étude. Le 19 avril 2010, deux semaines avant le début des audiences, les chefs bloquiste et libéral sont invités à s'adresser aux membres de l'Association canadienne des policiers réunis en congrès à Ottawa. Le chef bloquiste, Gilles Duceppe, profite de l'occasion pour annoncer qu'il s'engage à imposer

une ligne de parti à son caucus des députés en vue du troisième et dernier vote sur le projet de loi C-391 (Bloc Québécois, 2010a). Le chef du Parti libéral, Michael Ignatieff, fait de même, en échange toutefois de la promesse qu'il fait de réformer la loi en vigueur pour satisfaire ses députés récalcitrants (Buzzetti, 2010a).

Au lendemain de cette rencontre, le député conservateur Garry Breitkreuz publie un communiqué dans lequel il tient les propos suivants au sujet des partisans du registre des armes d'épaule, y compris l'Association canadienne des chefs de police: « C'est comme une secte menée par des organisations de chefs de police qui prétendent que le registre les aide à faire leur travail. Ils devraient avoir honte » (cité dans Campbell, 2010). Il ajoute que les députés libéraux devraient « s'en prendre physiquement à leur chef », « un tyran qui pourrait bien être sur le point de commettre un suicide politique » (cité dans Vastel, 2010).

Deux jours après que le chef libéral eut décidé d'imposer une ligne de parti à son caucus en vue du troisième vote sur le projet de loi C-391 et peu avant le début des audiences devant le Comité, le Parti conservateur lance une publicité radiophonique qui cible les huit députés libéraux qui avaient voté pour le projet de loi lors du second vote (Harris, 2010). Le Parti libéral fait alors appel à ses donateurs dans un communiqué intitulé « Contre-attaquons: des nouvelles publicités sont en route » (Parti libéral du Canada, 2010b). La campagne publicitaire libérale, dont le titre est « Rendre le registre pratique pour vous », est diffusée dans différents formats: sur Internet, à la radio et dans la presse écrite (Parti libéral du Canada, 2010c).

La décision du chef Michael Ignatieff permet au caucus libéral de prendre la parole sur le projet de loi C-391 avec plus d'aisance, alors que le parti intensifie ses attaques contre les conservateurs: il diffuse des vidéos dans lesquelles s'expriment des militants pour le maintien du registre des armes à feu, et d'autres encore qui présentent des députés libéraux reprochant aux conservateurs d'être irresponsables, accusant les bloquistes de se livrer à des jeux politiques et se moquant de la position équivoque des néo-démocrates. Le Parti conservateur réplique en ciblant certains députés des partis d'opposition lors de leurs interventions à la Chambre des communes au sujet du registre des armes à feu et diffuse de nombreux extraits sur le site de partage de vidéos en ligne YouTube.

Au cours des séances qui se sont déroulées du 4 mai au 3 juin 2010, le Comité permanent de la sécurité publique et nationale a entendu une trentaine de témoignages et reçu bon nombre de mémoires (Coalition pour le contrôle des armes, date inconnue c). Mentionnons que le 27 mai, le ministre québécois de la Sécurité publique, Jacques Dupuis, se rend à Ottawa pour se porter à la défense du registre des armes d'épaule lors d'une audience devant le Comité, fort des trois motions adoptées à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec et de la délégation qui l'accompagne dans ses représentations (Marin, 2010a). Au terme de ses travaux, le Comité permanent de la sécurité publique et nationale, composé à majorité de membres des partis d'opposition, vote le 3 juin 2010 pour la motion suivante, qu'il soumettra au vote des députés de la Chambre des communes:

Que le Comité [...] recommande que la Chambre des communes ne poursuive pas l'examen du projet de loi C-391, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les armes à feu (abrogation du registre des armes d'épaule), car il a entendu suffisamment de témoignages selon lesquels ce projet démantèlera un outil de promotion et d'amélioration de la sécurité publique et de la sécurité des policiers canadiens. (Parlement du Canada, 2010b)

Le rapport du Comité faisant état de cette recommandation est présenté à la Chambre des communes le 9 juin 2010 (Parlement du Canada, 2010c). Les députés devront donc voter sur cette motion émanant du Comité, et non sur le projet de loi C-391 lui-même: voter « pour » signifie qu'ils soutiennent la recommandation du Comité de cesser l'étude du projet de loi, alors que voter « contre » exprime le rejet de la recommandation. Pour le Parti conservateur, la motion adoptée par le Comité permanent de la sécurité publique et nationale n'est rien d'autre qu'une manœuvre politique des partis d'opposition (Parti conservateur du Canada, 2010g).

Au début des audiences du Comité, Suzanne Laplante-Edward (2010) fait parvenir une lettre aux journaux intitulée « Tout dépend de vous, Jack », afin de tenter de convaincre le chef néo-démocrate d'imposer à son tour une ligne de parti à ses députés. Le 7 juin 2010, après plusieurs discussions pour amener les députés de son caucus opposés au maintien du registre des armes d'épaule à changer de position, Jack Layton rencontre ces derniers. Il cherche à savoir qui d'entre eux a fait du registre un enjeu électoral, afin de convaincre plus facilement ceux qui ne l'ont pas fait de se ranger (Buzzetti, 2010b). Le 11 juin, des victimes des tueries de l'Université Concordia, du Collège Dawson et de l'École Polytechnique

s'unissent à l'occasion d'une conférence de presse pour réclamer du chef néo-démocrate qu'il impose lui aussi une ligne de parti à ses députés pour assurer la survie du registre des armes d'épaule. Jack Layton se fait alors rappeler ses promesses: « Il nous a promis de faire tout en son pouvoir pour garder le registre des armes à feu », affirme pour sa part Hayder Kadhim, blessé lors de la tuerie au Collège Dawson (Société Radio-Canada, 2010).

Au milieu du mois d'août, le surintendant principal et directeur général du Programme canadien des armes à feu à la Gendarmerie royale du Canada, Marty Cheliak, qui s'était exprimé en faveur du maintien du registre lors de son audience devant le Comité permanent de la sécurité publique et nationale, est démis de ses fonctions. Le haut fonctionnaire ne satisfait pas aux exigences de bilinguisme du poste, annonce le gouvernement fédéral pour justifier la décision (La Presse Canadienne, 2010b). Moins d'une semaine plus tard, des informations stipulent que le gouvernement retiendrait un rapport de la Gendarmerie royale du Canada favorable au registre et qui aurait dû paraître en mai (Marin, 2010b). Le député libéral Mark Holland envoie une lettre au Président de la Chambre des communes pour lui demander d'intervenir (Holland, 2010). Le 1^{er} septembre, le rapport est dévoilé et comme certains l'anticipaient, il est défavorable au gouvernement puisqu'il révèle entre autres que l'amnistie décrétée en 2006 et renouvelée depuis entraîne de la confusion dans la population (La Presse Canadienne, 2010c).

Puis, entre le 1^{er} et le 20 septembre, six députés néo-démocrates⁶ annoncent tour à tour leur intention de voter « pour le plan de Jack Layton » et donc, d'appuyer la motion émanant du Comité permanent de la sécurité publique (Bourgault-Côté et Buzzetti, 2010; Buzzetti, 2010c; de Grandpré, 2010a; *Deux députés du NPD rentrent dans le rang*, 2010; Marin, 2010c; Nouveau Parti démocratique, 2010b). Alors que le Bloc Québécois et le Parti libéral blâment d'ores et déjà la formation néo-démocrate pour l'abrogation d'une partie du registre des armes à feu, le député Thomas Mulcair paraît soulagé lorsque le calcul accorde un nombre de voix tout juste suffisant pour croire à l'adoption de la motion: « Le NPD ne sera pas responsable du démantèlement du registre des armes à feu », affirme-t-il le 13 septembre, lorsqu'un quatrième député fait son annonce (Bourgault-Côté et Buzzetti, 2010).

Le 9 septembre 2010, des survivants des fusillades à l'École Polytechnique et au Collège Dawson tiennent un point de presse pour demander aux élus conservateurs de voter contre le projet de loi C-391. Ils mettent en branle une campagne pour inviter les résidents du Québec à appeler ou à écrire un courriel aux députés québécois du Parti conservateur (Poly se souvient, 2010).

⁶ Il s'agit, en ordre chronologique, des députés suivants: Charlie Angus (1er septembre 2010); Glenn Thibeault (7 septembre 2010); Claude Gravelle (10 septembre 2010); Malcolm Allen (13 septembre 2010); Carol Hughes (16 septembre 2010); Peter Stoffer (20 septembre 2010).

Le 13 septembre, le Parti conservateur lance une campagne publicitaire radiophonique ainsi qu'une opération d'appels téléphoniques dans les 20 circonscriptions représentées par des députés des partis d'opposition qui avaient voté pour l'abolition du registre lors du second vote sur le projet de loi C-391 (Bourgault-Côté et Buzzetti, 2010; de Grandpré, 2010b). Le même jour, le Parti libéral lance la tournée pancanadienne « Sauvez des vies. Sauvez le registre des armes à feu », au cours de laquelle quelques candidats et députés libéraux s'arrêtent dans les principales villes du Canada pour y livrer leur message (Parti libéral du Canada, 2010/).

La Coalition pour le contrôle des armes et ses partenaires profitent de la dernière semaine avant le vote pour tenter de convaincre les députés de voter contre le projet de loi C-391 (Syndicat canadien de la fonction publique, 2010). Les pressions sur le parti dirigé par Jack Layton se poursuivent, alors qu'un rassemblement de groupes sociaux se rendent au caucus de la rentrée du Nouveau Parti démocratique à Regina à la mi-septembre (Buzzetti, 2010d). Le 13 septembre, le chef du Bloc Québécois, Gilles Duceppe, lance un ultimatum à Jack Layton: il lui donne deux jours pour régler cette affaire avec le caucus des députés néo-démocrates (Bourgault-Côté et Buzzetti, 2010).

Le 15 septembre, le Nouveau Parti démocratique est confiant d'avoir suffisamment d'appuis parmi ses députés pour assurer la survie du registre, alors qu'à ce jour cinq députés ont décidé d'appuyer la motion qui met un terme au projet de loi C-391 (Marin, 2010c). L'avant-veille du vote, un sixième député, Peter Stoffer, annonce lui aussi qu'il

votera pour le maintien du registre (de Grandpré, 2010a). Quelques jours avant le vote sur la motion adoptée par le Comité, Jack Layton rend publics les changements qu'il propose d'apporter au registre (Nouveau Parti démocratique, 2010d); toutefois, le calendrier parlementaire ne permet pas que soit déposé et débattu un éventuel projet de loi néo-démocrate. Dans une bien meilleure position, le chef du Nouveau Parti démocratique, tout comme son homologue libéral, exhorte le premier ministre à consentir au maintien du registre des armes à feu en échange de certains compromis: « Mon message à Stephen Harper est clair: vous n'avez pas les votes requis pour faire adopter votre projet de loi, alors vous devez travailler avec nous pour le corriger », soutient Jack Layton (Nouveau Parti démocratique, 2010d).

Pour sa part, la marraine du projet de loi, la députée conservatrice Candice Hoepfner, poursuit sa tournée en camionnette des circonscriptions rurales représentées par des élus néo-démocrates et libéraux qui ont déjà appuyé le projet de loi C-391, dans un ultime effort pour les persuader de maintenir leur position (de Grandpré, 2010a; Marin, 2010c).

À la rentrée parlementaire de l'automne, le 22 septembre 2010, les députés votent sur une motion émanant de la recommandation du Comité qui vise à mettre un terme à l'étude du projet de loi C-391. Comme attendu, le résultat du vote est très serré, puisque 153 députés appuient la motion tandis que 151 votent contre; les 143 députés conservateurs

votent dans ce sens, de même que six députés néo-démocrates et deux députés indépendants (de Grandpré, 2010d). Le projet de loi est conséquemment abandonné.

Fort du résultat du vote de la veille qui a assuré le maintien du registre des armes d'épaule, le chef Jack Layton rassemble ses députés le 23 septembre et livre devant la caméra « un long discours à saveur électorale » (Beauchemin, 2010).

En effet, le déclenchement d'une campagne électorale fédérale semble imminent et les partis politiques s'y préparent. Au printemps suivant, la date du 2 mai 2011 est fixée pour la tenue d'élections générales. L'enjeu du registre des armes d'épaule refait surface dans la sphère publique lorsqu'au Québec, la candidature de Jean-Guy Dagenais en fait bondir plusieurs, dont le chef bloquiste. Ce candidat conservateur qui fait campagne dans la circonscription de Saint-Hyacinthe – Bagot, contre une députée sortante du Bloc Québécois, présidait l'Association des policiers provinciaux du Québec depuis 2004 et à ce titre, demandait le maintien du registre des armes d'épaule (Lévesque, 2011a). Devant les critiques du chef Gilles Duceppe, le premier ministre Stephen Harper répond: « Je remarque avec intérêt qu'aujourd'hui M. Duceppe fait son annonce sur le registre des armes d'épaule à Montréal. C'est intéressant, un peu drôle, parce que dans les régions, nous gagnons de plus en plus de bénévoles parce que ces gens-là n'appuient pas la position de M. Duceppe » (cité dans La Presse Canadienne, 2011).

Pendant la campagne, le chef conservateur répète que ses adversaires politiques n'ont que peu d'égards pour les Canadiens des régions rurales (Société Radio-Canada, 2011a). Il réitère sa promesse d'abolir le registre des armes d'épaule lors de son passage au début du mois d'avril dans la circonscription de Welland, en Ontario (Buzzetti, 2011). La députée conservatrice Candice Hoepfner s'était elle aussi rendue dans cette circonscription à l'occasion de sa tournée estivale précédant le vote final. La campagne du Parti conservateur cible les circonscriptions rurales détenues par les néo-démocrates et les libéraux et, au Québec, le slogan qu'il a retenu est « Notre région au pouvoir » (Wells, 2011).

Pour sa part, Jack Layton soutient que le registre des armes d'épaule doit être maintenu et corrigé, et dénonce une fois de plus les tactiques de division que mènerait le Parti conservateur, en opposant les habitants des centres urbains et ceux des régions (Buzzetti, 2011).

Quelques jours avant le scrutin, un groupe de parents de victimes ou de survivants des fusillades à l'École Polytechnique et au Collège Dawson ont rencontré les journalistes. Ils appellent leurs concitoyens à voter pour le Parti libéral ou le Bloc Québécois, deux partis qui ont défendu le maintien du registre dans son intégralité. Inversement, ils implorent les électeurs de ne pas voter pour le Parti conservateur, ni pour le Nouveau Parti démocratique, ces formations ayant perdu la confiance du groupe de parents (Lévesque, 2011b).

Le 2 mai 2011, le Parti conservateur est élu et forme un gouvernement majoritaire pour la première fois depuis qu'il a pris le pouvoir en 2006. Des 20 circonscriptions représentées par des députés libéraux ou des néo-démocrates qui avaient voté pour l'abolition du registre lors du second vote sur le projet de loi C-391 –circonscriptions que les conservateurs avaient ciblées par leur campagne publicitaire de septembre 2010 et dans lesquelles il a investi ses efforts en campagne électorale– sept sont passées aux mains des conservateurs.

Fidèle à son engagement, le Parti conservateur dépose le projet de loi C-19 à la Chambre des communes au mois d'octobre 2011. Ce projet de loi prévoit non seulement l'abolition du registre des armes d'épaule, mais élimine d'autres dispositions prévues à la *Loi sur les armes à feu* (Coalition pour le contrôle des armes, date inconnue b). Tirant avantage de leur majorité nouvellement obtenue, les élus conservateurs, appuyés par deux députés néo-démocrates, ont adopté le projet de loi le 15 février 2012. Le 5 avril 2012, la sanction royale venait promulguer la loi qui entrerait en vigueur dès ce moment (Parlement du Canada, 2012).

Lorsque les médias rapportent que les conservateurs ont célébré leur victoire le soir où le projet de loi fut adopté, la réaction est vive de la part des proches des victimes de la tuerie à l'École Polytechnique: certains d'entre eux accusent le Parti conservateur de « danser sur la tombe » des victimes (Croteau, 2012; Poly se souvient, 2012).

3.1.4. Le débat se poursuit. Au Québec toutefois, le gouvernement s'engage dans une bataille juridique pour réclamer la partie du registre qui le concerne et les données qu'elle contient. Le gouvernement québécois, dirigé par le premier ministre Jean Charest, s'adresse aux tribunaux au printemps 2012 pour qu'ils émettent une injonction interdisant la destruction des données, dans un premier temps et dans un second temps, qu'ils lui reconnaissent le droit de conserver les données québécoises du registre; un juge de la Cour supérieure du Québec prononce l'injonction, valide jusqu'à ce qu'un tribunal tranche le fond du litige (La Presse Canadienne, 2012a).

Dans le jugement qu'elle a rendu au mois de septembre suivant, la Cour supérieure du Québec ordonne au gouvernement fédéral de « préserver et de remettre les données québécoises » (Myles et Buzzetti, 2012). Quelques jours plus tard, le gouvernement fédéral porte la décision de la cour en appel (Vastel, 2012). Sans attendre le jugement de la Cour d'appel, le gouvernement du Québec dépose en février 2013 le projet de loi 20, qui prévoit la création d'un registre québécois des armes à feu, mais qui « ne sera pas appelé pour étude en commission parlementaire avant que la décision de la Cour d'appel soit rendue » (La Presse Canadienne, 2013a). Le 1^{er} novembre 2012, le gouvernement fédéral annonce que toutes les données, sauf celles du Québec, ont été détruites (Société Radio-Canada, 2012a).

Le 27 juin 2013, la Cour d'appel du Québec rend son verdict: « Le Québec ne détient aucun droit réel sur les données du RCAF [Registre canadien des armes à feu]. Elles

ne sont pas les siennes et les provinces n'exercent aucun contrôle sur ces données », conclut le jugement (Société Radio-Canada, 2013a). Le gouvernement du Québec, formé par le Parti Québécois depuis les élections générales du 4 septembre 2012, a immédiatement annoncé qu'il en appellerait de la décision des cinq juges de la Cour d'appel et attend de savoir si la Cour suprême du Canada accepte d'entendre la cause (Société Radio-Canada, 2013a). Le gouvernement fédéral a accepté, d'ici là, de ne pas supprimer les données québécoises du registre des armes d'épaule (Société Radio-Canada, 2013b).

Sur la scène politique fédérale, le chef qui a succédé à Jack Layton à la tête du Nouveau Parti démocratique en 2011 s'est montré favorable au registre: si son parti est porté au pouvoir, Thomas Mulcair promet de rétablir le registre des armes d'épaule, quitte à imposer une ligne de parti à ses députés. Cette position ferme a provoqué le départ du député de la circonscription de Thunder Bay – Superior-Nord, en avril 2012 (La Presse Canadienne, 2012b).

Quant au Parti libéral, pendant la course à sa chefferie qui s'est conclue au printemps 2013 par la victoire de Justin Trudeau, ce dernier se prononce sur l'enjeu du registre des armes d'épaule lors d'un passage dans une circonscription conservatrice située en Ontario. Lui qui a voté contre le projet de loi C-19 suscite le mécontentement parmi les groupes d'intérêt favorables au registre en affirmant que: « Le registre des armes d'épaule tel qu'il était fut un échec et je n'ai pas l'intention de le ressusciter » (Société Radio-Canada, 2012b). Dans ces conditions, il est permis de croire que le débat public sur l'enjeu du

registre des armes d'épaule, s'il a perdu en intensité au Québec et encore davantage dans le reste du Canada dernièrement, devrait se raviver d'ici le prochain rendez-vous électoral fédéral.

3.2. Recension des acteurs du débat public et de leurs discours

Sur la base de cette mise en perspective historique, on peut situer l'émergence de la délibération publique sur l'utilité de se doter d'un registre des armes d'épaule au lendemain de la tuerie à l'École Polytechnique de Montréal, survenue au mois de décembre 1989. Depuis cet événement, de nombreux acteurs se sont prononcés pour ou contre différentes mesures législatives visant le resserrement du contrôle des armes à feu au Canada. Sous les pressions qu'exerçaient les groupes qui y étaient favorables et d'une partie de l'opinion publique encore ébranlée par la tuerie, le gouvernement libéral de Jean Chrétien a légiféré en 1995 afin de créer le Registre canadien des armes à feu. Pour sa part, le Parti conservateur a renouvelé son intention d'abolir le registre des armes d'épaule dans chacune de ses plates-formes électorales depuis la refonte du parti, en 2003 (Pétry, 2012). Avec le dépôt du projet de loi C-391, en mai 2009, il y est presque parvenu. Rappelons que ce projet de loi visait à modifier « le *Code criminel* et la *Loi sur les armes à feu* pour supprimer l'obligation d'obtenir un certificat d'enregistrement à l'égard des armes à feu qui ne sont ni prohibées ni à autorisation restreinte » (Parlement du Canada, 2009d). Nous avons pu voir que le dépôt marque un tournant important dans la délibération publique sur

l'utilité de se doter d'un registre des armes d'épaule au Canada. Le débat gagne alors en intensité: il mobilise une importante diversité d'acteurs et polarise ceux qui prennent la parole publiquement, soit en faveur du maintien ou de l'abrogation du registre des armes d'épaule, y compris les élus, de telle sorte que le projet de loi a été abandonné à l'issue d'un vote particulièrement serré à la Chambre des communes, le 22 septembre 2010.

Nous avons donc choisi de nous arrêter sur cette période qui entoure le dépôt du projet de loi C-391 car elle est particulièrement riche en rhétorique. De plus, elle présente des conditions propices au déploiement d'une stratégie de *wedge politics*.

Premièrement, la revue de presse à laquelle nous avons procédé nous a permis de constater que ce débat avait été particulièrement passionné et parfois même hargneux. Aussi, les pratiques rhétoriques des acteurs impliqués étaient souvent évidentes, voire flagrantes, et nous avons tôt fait d'en relever plusieurs qui, d'après nos lectures sur la notion de *wedge politics* et sur la rhétorique, nous permettaient de penser qu'elles pouvaient s'inscrire dans une stratégie de *wedge politics*. Deuxièmement, à l'époque du cheminement législatif du projet de loi C-391 entre les mois de mai 2009 et septembre 2010, le gouvernement conservateur, dirigé par le premier ministre Stephen Harper, est minoritaire. Cette situation a pour conséquence de placer les formations politiques fédérales sur un pied de guerre puisque des élections sont susceptibles d'être déclenchées à tout moment, du moins en principe. L'imminence et l'imprévisibilité relative d'un scrutin contraignent les formations politiques à mener une campagne électorale de façon quasi permanente et à

défendre de manière encore plus soutenue leur position sur les enjeux publics de l'heure. Troisièmement, le cheminement législatif d'un projet de loi impose lui aussi plusieurs impératifs rhétoriques. En effet, le processus législatif implique diverses étapes qui, de par leurs procédures, exigent la production de discours et alimentent le discours public: dépôt du projet de loi au parlement; première, deuxième et troisième lectures du projet de loi; étude en commission parlementaire; vote au sénat; sanction de la loi, etc. Le projet de loi passe par toutes ces étapes, qui constituent autant d'occasions propices à alimenter le débat public. Enfin, nous avons déjà mentionné qu'une stratégie de *wedge politics* est élaborée en amont d'une campagne électorale, alors que celle-ci agit comme catalyseur. Or, le débat public sur le projet de loi C-391 débute avec son dépôt à la Chambre des communes, deux ans avant les élections de mai 2011, et il fluctue considérablement en intensité à partir du troisième vote des députés jusqu'au soir du scrutin. Ainsi, cette période de deux ans, entre le dépôt du projet de loi le 15 mai 2009 et le soir des élections fédérales le 2 mai 2011, nous a semblé particulièrement propice à notre étude sur les pratiques rhétoriques de la *wedge politics*.

Nous proposons maintenant de nous concentrer sur cette période de deux ans pour, dans un premier temps, recenser tous les principaux acteurs ayant pris part au débat public par la production d'un ou plusieurs discours: partis politiques fédéraux, groupes d'intérêt et acteurs individuels. Cette recension, nous le verrons plus tard, nous permettra de procéder à

un premier niveau d'analyse sur la dynamique rhétorique qui s'est forgée entre les différents acteurs.

3.2.1. Recension des acteurs. Nous avons mentionné plus tôt qu'une multitude d'acteurs, pas seulement des élus, sont susceptibles de participer à une discussion publique sur un enjeu. Afin de bien rendre compte de la diversité des acteurs et de la dynamique qui s'opère entre eux, nous devons nous assurer que notre inventaire des discours en soit le reflet fidèle. Dans cette optique, nous avons procédé à une recension minutieuse des acteurs et de leurs discours, défendant l'une ou l'autre des positions auxquelles appelait le débat. Selon la perspective rhétorique que nous adoptons, un individu ou un collectif devient acteur du débat *par* sa formulation et sa diffusion d'une rhétorique. Cette rhétorique peut être relativement succincte et ponctuelle. Cela dit, le statut d'acteur dans le débat repose sur la production d'une rhétorique et, par implication, un individu qui ne produit aucun discours ne peut être considéré comme un acteur du débat.

Mentionnons de prime abord qu'étant donné que le débat public se déroule à l'échelle nationale, nous avons recherché tant les discours produits en français qu'en anglais à travers le Canada. Nous remarquons néanmoins une prédominance de discours provenant d'acteurs québécois lorsque vient le temps de considérer les acteurs favorables au maintien intégral du registre. Ce biais peut s'expliquer par le fait que le Québec a vécu

depuis vingt-cinq ans trois tueries en milieu scolaire qui ont marqué ses citoyens, conduisant une plus grande partie de la population qu'ailleurs au Canada à prendre position en faveur du maintien du registre des armes à feu, si l'on se reporte aux sondages (par exemple, Castonguay, 2010b).

C'est ainsi que nous avons commencé notre recherche en effectuant une revue de presse; de là, nous avons été en mesure de repérer les principaux acteurs qui se sont prononcés au cours du débat. Parmi ceux-ci se trouvent les partis politiques alors représentés à la Chambre des communes: le Parti conservateur du Canada, le Parti libéral du Canada, le Bloc Québécois ainsi que le Nouveau Parti démocratique. Nous avons ensuite identifié certains élus qui, outre les chefs de ces partis, ont participé au débat de façon plus prononcée que leurs collègues: Garry Breitkreuz et Candice Hoepfner, députés du Parti conservateur, Mark Holland et Marlene Jennings du Parti libéral, Serge Ménard et Maria Mourani du Bloc Québécois et Charlie Angus du Nouveau Parti démocratique.

Nous avons aussi repéré les groupes d'intérêt qui ont pris position en faveur du registre⁷. Plusieurs de ces groupes sont membres de la Coalition pour le contrôle des armes

⁷ Voici la liste des 19 groupes dont nous avons recensé les discours diffusés entre le 15 mai 2009 et le 2 mai 2011 et qui se sont exprimés en faveur du maintien du registre des armes d'épaule: Alliance de la fonction publique du Canada; Association canadienne des chefs de police; Association canadienne des médecins d'urgence; Association canadienne des policiers; Association féminine d'éducation et d'action sociale; Association pour la santé publique du Québec; Barreau du Québec; Bureau de l'ombudsman fédéral

à feu, qui regroupe quelque 300 organisations au Canada (Coalition pour le contrôle des armes, 2012).

Parmi les groupes d'intérêt qui se sont prononcés pour l'abolition du registre des armes d'épaule, nous avons identifié la Canadian Shooting Sports Association, la Fédération canadienne des contribuables, la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, la National Firearms Association et l'Ontario Federation of Anglers and Hunters.

En outre, des citoyens qui semblent avoir pris la parole en leur seul nom se sont aussi impliqués dans le débat. Certains de ces acteurs individuels sont plus facilement identifiables que d'autres, en particulier ceux qui ont pris position en faveur du maintien du registre, pour la plupart des survivants ou des proches de victimes des tueries à l'École Polytechnique, au Collège Dawson ou à l'Université Concordia. Parmi eux, Suzanne Laplante-Edward, mère d'une victime de la tuerie à l'École Polytechnique, Stéphane Rouillon, présent lors de ce même événement, Hayder Khadim, blessé au cours de la fusillade au Collège Dawson, et Louise et Nelson de Souza, parents de l'étudiante tuée lors du même événement, ont fait valoir leur position sur le projet de loi C-391.

des victimes d'actes criminels; Canadian Association of Police Boards; Coalition pour le contrôle des armes; Fédération des femmes du Québec; Fédération Interprofessionnelle de la santé du Québec; Fraternité des policiers de Montréal; Groupe des étudiants et diplômés de l'École Polytechnique; Poly se souvient; Santé publique de la Montérégie; Santé publique du Québec; Service de police de la Ville de Montréal.

Parmi les citoyens qui se sont exprimés pour l'abrogation du registre des armes d'épaule, nous avons identifié la jeune vidéaste Katey Montague, le professeur Garry Mauser, le policier à la retraite Roland Côté, trois animateurs d'une émission hebdomadaire de la Canadian Reload Radio disponible en baladodiffusion ainsi que différents auteurs de blogue publiant sous les titres suivant: *Christopher di Armani; Don't Tread On Me; Epic Failures of the Gun Registry; Gunning for the Truth; Gun Owners' Resources; Tyrant Man Shall Be.*

3.2.2. Recension des discours des acteurs. Une fois ces acteurs s'étant exprimés identifiés par notre revue de presse, nous nous sommes mis à la recherche des discours produits dans leur intégralité. En effet, si les médias relatent les prises de position des uns et des autres, ils ne fournissent que rarement la rhétorique des acteurs dans son intégralité.

Tout d'abord, en ce qui a trait aux partis politiques, nous avons fouillé les sites Internet qu'ils ont mis en ligne, à la recherche de communiqués, d'allocutions, de publicités, de dossiers spéciaux, etc. En somme, nous cherchions tous les discours encore disponibles, sans égard à leur forme, émis au cours de la période circonscrite et se rapportant au projet de loi C-391 ou, plus largement, à l'enjeu de l'abolition ou du maintien du registre des armes à feu. En effet, nous ne pouvions restreindre notre recherche aux seuls discours référant directement au projet de loi C-391 puisque certains acteurs n'ont que

rarement abordé l'enjeu de front; nous pensons par exemple au Nouveau Parti démocratique.

C'est ainsi que nous avons compilé les principaux discours prononcés par les quatre partis politiques représentés à la Chambre des communes. Notre recherche s'est d'abord dirigée vers le site de partage de vidéos YouTube, sur lequel ces partis politiques ont créé leur chaîne de diffusion respective, ce qui permet de consulter rapidement l'ensemble des vidéos qu'ils ont rendues disponibles. Nous avons donc effectué une recension exhaustive des vidéos qui se rapportaient au registre des armes à feu et que les partis politiques ont diffusées au cours de la période déterminée.

Plusieurs de ces vidéos présentent des extraits d'interventions de députés à la Chambre des communes, que ce soit la lecture d'une allocution, la formulation d'une motion, ou plus fréquemment, une prise de parole pendant la période des questions. En général, ces extraits se retrouvent aussi sur le site Internet des partis politiques, qui les récupèrent à des fins partisans. C'est ce qui explique pourquoi, à l'inverse, nous n'avons pas recensé les discours prononcés par les députés à la Chambre des communes et dont les transcriptions ou les fichiers vidéos sont disponibles sur le site Internet du Parlement, que ce soit lors de la période de questions à la Chambre des communes ou lors de séance du Comité permanent de la sécurité publique et nationale, pas plus que les mémoires qui y ont été présentés. En outre, ces discours sont beaucoup trop nombreux et parfois beaucoup trop

longs pour l'analyse que nous souhaitons effectuer. Les partis politiques ne souffrent pas, par ailleurs, d'un manque de représentation dans notre corpus.

Ensuite, nous nous sommes concentrée sur la recherche de documents qui traitent de l'enjeu du registre des armes à feu sur les sites Internet de députés dont nous avons remarqué les interventions répétées dans le débat. Ainsi, nous avons recensé plusieurs documents sur le site respectif des députés conservateurs Candice Hoepfner et Garry Breitkreuz, alors que les autres élus ou sénateurs, tous partis confondus, se contentent généralement de diffuser sur leur site Internet la documentation provenant de l'instance nationale de leur parti.

En ce qui a trait aux groupes d'intérêt, notre recherche a commencé sur les sites Internet des groupes qui avaient été nommés dans différents articles de la revue de presse que nous avons réalisée. De plus, à l'instar des recherches menées pour l'ensemble des différents acteurs, nous avons suivi les hyperliens et les indications conduisant à un autre discours. Ainsi, nous n'avons pas eu de difficulté à retrouver les discours des groupes qui ont pris position en faveur du maintien du registre: ce sont des acteurs institutionnels ou des groupes bien organisés qui, en général, ont fait connaître leur position par communiqué. Ces groupes sont nombreux et le plus souvent membres du réseau coordonné par la Coalition pour le contrôle des armes à feu. Par contre, il a été plus difficile de recenser les discours des groupes favorables à l'abolition du registre des armes d'épaule; une

explication à ce constat pourrait être que ces groupes semblent moins formels ou moins intégrés, en comparaison avec les groupes qui défendent le maintien intégral du registre.

Enfin, nous avons aussi été en mesure de recenser des discours d'acteurs individuels qui se sont prononcés pour le maintien intégral du registre. Les discours émis par ces survivants ou proches de victimes d'une tuerie prenaient généralement la forme de lettres d'opinion diffusées dans les grands quotidiens et de vidéos réalisées pour le compte du Parti libéral ou du Bloc Québécois. Pour leur part, les acteurs individuels favorables à l'abrogation du registre des armes d'épaule sont nombreux à s'être exprimés par l'entremise d'une vidéo ou d'un billet de blogue. Il faut alors suivre les hyperliens proposés pour découvrir les autres acteurs du réseau et leurs discours. Bien que la recherche ait été plus sinieuse, nous avons néanmoins recensé plusieurs discours produits par ces acteurs.

Par ailleurs, nous nous sommes heurtée à la non-disponibilité de certains discours. En effet, nous retrouvons parfois dans les journaux des mentions qui réfèrent à des discours prononcés par des élus qui s'écartent de leur ligne de parti, par exemple. Comme plusieurs de ces discours demeurent introuvables, il semble qu'ils aient été supprimés des canaux de diffusion officiels des partis. Même s'il s'agit de cas marginaux, cela n'empêche pas que ces discours auraient pu nous intéresser en raison surtout de l'intensité des propos. En outre, le temps faisant son œuvre, des pages et des sites Internet sur lesquels on retrouvait des discours qui ont trait à l'enjeu du registre des armes d'épaule sont à présent fermés ou

inaccessibles; heureusement, nous avons été en mesure d'enregistrer plusieurs documents avant qu'ils ne disparaissent.

3.2.3. Description du corpus de discours constitué. Au final, cette démarche méthodologique a permis de recenser 368 discours produits par de nombreux acteurs entre le 15 mai 2009 et le 2 mai 2011 (voir Annexe A). Sans que cela nous surprenne, ce sont les formations politiques qui se partagent une part importante des discours produits. Le Parti libéral se démarque par la quantité de discours et la diversité des formes sous lesquelles ils se présentaient: des 86 discours recensés, 58 prennent la forme de communiqués, alors que le reste se répartit principalement entre des allocutions, des lettres, des publicités audio ou vidéo, d'autres courtes vidéos encore montrant des interventions de députés à la Chambre des communes, etc. En outre, le Parti libéral a mis en ligne un site Internet dédié à la promotion du registre et de la position que la formation de Michael Ignatieff a adoptée. Ce site s'inscrit dans le cadre de la campagne intitulée « Save lives. Save the registry » qui comportait aussi une tournée de quelques grandes villes du Canada.

Le Parti conservateur a lui aussi mis en ligne un site Internet, celui-là intitulé « Scrap the registry », qui vise à promouvoir à la fois le projet de loi déposé par la députée Candice Hoepfner et la position adoptée par son parti sur cet enjeu. C'est d'ailleurs cette députée qui paraît être la plus active au sein du caucus conservateur, alors qu'elle effectue

une tournée de certaines régions du Canada et qu'elle est systématiquement citée dans les communiqués du parti. À ce propos, nous avons observé qu'aucun des 28 communiqués recensés ne rapporte de propos tenus par le chef Stephen Harper. En outre, la plupart des 18 vidéos recensées présentent de courts extraits montrant la députée Candice Hoepfner ou l'un de ses collègues intervenir à la Chambre des communes. Enfin, il nous est apparu que le Parti conservateur est la formation qui a produit le plus de publicités: nous avons recensé trois publicités écrites (des prospectus partisans communément appelés « dix-pour-cent ») et deux campagnes radiophoniques diffusées dans près d'une vingtaine de circonscriptions ciblées.

Pour ce qui est du Bloc Québécois, il a lui aussi mené une campagne de promotion, mais de moindre envergure: nous avons recensé 41 discours, dont 13 vidéos et six communiqués. Par ailleurs, le parti a consacré un dossier de sept pages Internet à l'enjeu du registre des armes d'épaule; l'une de ces pages recense presque tous les discours récents qu'ont émis les bloquistes à ce sujet. Le parti a aussi produit des cartes postales que les citoyens pouvaient envoyer à certains élus conservateurs que le débat public sur le registre impliquait en raison de leurs responsabilités gouvernementales. Il est permis de croire que, comme la position adoptée par l'ensemble des députés reflétait celle que privilégiait l'électorat québécois devant lequel ils se présentent, les bloquistes n'étaient pas autant habités par l'urgence de faire campagne que les conservateurs ou les libéraux pouvaient l'être.

Enfin, le Nouveau Parti démocratique a produit peu de discours, en comparaison avec les trois autres formations politiques. En effet, il est possible de présenter ici les 12 discours que nous avons recensés, soit le texte d'une allocution du chef, deux courtes vidéos et neuf communiqués; le tiers de ce nombre a été diffusé pour annoncer qu'un député néo-démocrate se ralliait à la position préconisée par son chef. Il n'est pas étonnant que ce parti ait produit si peu de discours: la position que le Nouveau Parti démocratique a adoptée était difficile à promouvoir et il semble qu'il ait choisi de ne pas répliquer aux attaques, adoptant plutôt une attitude conciliante et rassembleuse dans les discours qu'il diffuse.

En ce qui a trait aux groupes d'intérêt, on a tôt fait de constater que ceux qui s'expriment en faveur du registre des armes d'épaule sont plus nombreux et diversifiés que ceux qui se prononcent en faveur de son abrogation. En effet, 19 institutions, telles que le Barreau du Québec et la Santé publique du Québec, et groupes voués aux intérêts des femmes, des policiers, des victimes d'actes criminels et de leurs proches ont produit un total de 53 discours. Ils expriment leur position par voie de communiqué la plupart du temps; la Fédération des femmes du Québec se distingue par le nombre de communiqués qu'elle a publiés, puisque nous en avons trouvé 21 provenant de cette organisation.

Pour leur part, les groupes d'intérêt favorables à l'abolition du registre des armes d'épaule ont produit une quantité de discours comparable à celle des groupes qui appuient son maintien: nous avons recensé 49 discours, rendus publics par six groupes seulement.

Parmi ceux-ci, la Canadian Shooting Sports Association accapare la majorité de la production puisque le groupe a diffusé 36 discours, dont 28 ont pris la forme de nouvelles ou de communiqués répertoriés sur leur site Internet et sept, celle de publicités parues dans l'hebdomadaire *The Hill Times*, bien connu de la classe politique canadienne. Le groupe a en outre diffusé une publicité radiophonique dans certaines régions du Canada, quelques jours seulement avant le vote final sur le projet de loi C-391. Au deuxième rang de la production de discours, la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs a produit huit discours; tous, sauf un, ont pris la forme de communiqués.

Enfin, les acteurs individuels favorables à l'abrogation du registre des armes d'épaule semblent plus nombreux à être intervenus dans le débat public que ceux qui ont pris la parole pour défendre la position inverse. Les blogues ont la cote parmi les premiers, puisque les billets publiés, qu'ils soient signés du propriétaire de blogue ou d'un autre acteur individuel, comptent pour 34 des 50 discours recensés. En outre, en ajoutant les cinq vidéos mises en ligne par Katey Montague sur le site YouTube et les sept émissions de la station Canadian Reload Radio, on remarque qu'Internet est le médium que privilégient les acteurs individuels favorables à l'abrogation du registre des armes d'épaule pour diffuser leurs messages.

Quant aux quelques acteurs individuels qui ont exprimé leur appui au registre des armes d'épaule, c'est la lettre ouverte qui reçoit leur préférence, alors que quatre des sept discours qu'ils ont publiés se présentent sous cette forme. Les trois autres sont des vidéos

dans lesquelles les acteurs individuels s'entretiennent à la caméra ou prennent la parole lors d'un point de presse.

En somme, notre recherche de discours nous a permis de recueillir une quantité appréciable de discours produits par une diversité d'acteurs entre le 15 mai 2009 et le 2 mai 2011. Comme on peut le deviner, une portion importante de la production rhétorique se concentre dans les quelques semaines précédant le vote final du 22 septembre 2010, qui s'annonçait serré. Cette brève période a attiré notre attention, alors que nous cherchons à circonscrire notre corpus à un moment riche en ce qui concerne la production rhétorique, en vue de notre dernière analyse visant à identifier les pratiques rhétoriques de la *wedge politics*. Toutefois, avant de passer à cette étape du travail, nous souhaitons tout d'abord, sur la base du travail accompli dans cette section, rendre compte de la dynamique rhétorique qui s'est instaurée entre les acteurs du débat.

3.3. La dynamique rhétorique entre les acteurs du débat public

Rappelons brièvement que nous avons précédemment proposé une définition qui présente le concept de *wedge politics* comme une dynamique essentiellement rhétorique qui implique une multitude d'acteurs parmi lesquels: la formation politique qui a recours à une stratégie de *wedge politics*, le ou les partis adverses, les divers groupes d'intérêt appuyant l'une ou l'autre des positions sur l'enjeu en débat et les électeurs, pour ne nommer que ces

principaux acteurs. En outre, nous avons élaboré une conception selon laquelle les acteurs impliqués dans le débat sont susceptibles d'alterner entre le rôle de rhéteur et celui d'auditoire, participant ainsi au déroulement de la situation rhétorique. À l'instar de ce que suggère Cooper, notre attention se portera donc maintenant sur la dynamique qui s'opère entre les acteurs, afin de comprendre comment ils disposent de leur rôle pour agir sur la situation. Nous avons choisi d'organiser cette section autour des principaux acteurs et leur discours/action dans le débat.

De prime abord, les discours produits par les groupes d'intérêt et les électeurs impliqués dans le débat visent principalement à agir sur la position défendue par les partis politiques; la raison d'être d'un groupe d'intérêt est bien de tenter d'influencer les élites politiques à la faveur de l'intérêt commun des membres qu'il représente. Dans l'extrait suivant, Saurugger définit la notion de groupe d'intérêt en mettant en évidence l'objectif qu'il poursuit:

Dans son acception la plus large, la notion de groupe d'intérêt est définie en tant qu'entité cherchant à représenter les intérêts d'une section spécifique de la société dans l'espace public. Dans une compréhension plus étroite, le groupe d'intérêt est défini comme une organisation constituée qui cherche à influencer les pouvoirs politiques dans un sens favorable à son intérêt. Alors que la première définition permet de concevoir le groupe d'intérêt comme un acteur qui cherche à influencer non seulement les pouvoirs politiques, mais également d'autres groupes ou l'opinion publique en général, la deuxième définition insiste davantage sur le lien qui existe entre les pouvoirs politiques et le groupe, d'où la notion de groupes de *pression*. (Saurugger, 2010, p. 309; souligné dans le texte)

Quant aux électeurs qui semblent n'engager qu'eux-mêmes lorsqu'ils prennent la parole, nous proposons de les concevoir simplement comme des acteurs individuels qui ont une motivation personnelle à s'engager dans le débat sur un enjeu. Comme les groupes d'intérêt, les acteurs individuels impliqués dans un débat public cherchent ultimement à influencer certaines décisions des élites politiques.

En somme, notre analyse mettra de l'avant la dynamique qui s'est forgée entre les acteurs en vue soit d'amener les formations politiques, ce qui inclus leur élite dirigeante et leurs élus respectifs, à modifier leur position soit, à l'inverse, de les conforter dans la position qu'ils ont adoptée: ce sont sur les partis politiques que chacun des acteurs (incluant les partis politiques eux-mêmes, au premier ordre) prenant part au débat cherche avant tout à agir puisque ce sont eux, en définitive, qui détermineront l'issue que connaîtra le projet de loi C-391.

3.3.1. Parti conservateur du Canada. À la lumière des informations recueillies et exposées précédemment, il semble que le Parti conservateur, au-delà des convictions politiques qu'il exprimait dans le débat public sur le projet de loi C-391, ait cherché à plaire et à mobiliser les segments de l'électorat qu'il souhaitait conquérir en ramenant cet enjeu à l'agenda politique, afin de déloger les élus néo-démocrates et libéraux des circonscriptions rurales du nord de l'Ontario et des provinces de l'Ouest. À ce sujet, dans son ouvrage

intitulé *Harper's Team*, l'ancien stratège conservateur Tom Flanagan (2007) explique qu'à l'approche des élections générales de janvier 2006, l'équipe de campagne qui s'était formée autour de Stephen Harper a défini les segments de l'électorat que le parti désirait rejoindre:

[...] Patrick Muttart [stratège du parti] was rethinking some aspects of our platform to enhance its appeal to ordinary people. [...] Patrick set out to recast our appeal in terms familiar to John Howard's battlers. To make it understandable to our advertising team, he created fictional people to epitomize our core and swing voters, as well as those who would probably never support us. [...] "Dougie" – single, in his late twenties, working at Canadian Tire – represented one type of swing voter. He agreed with us on issues such as crime and welfare abuse, but he was more interested in hunting and fishing than politics and often didn't bother to vote. He was probably supportive but hard to reach. (p. 223-224)

Pour plaire à ce segment de l'électorat préalablement défini et ciblé, le Parti conservateur semble avoir voulu s'en rapprocher pour faire valoir son leadership. En effet, nous avons pu observer une partie du réseau d'alliances entre les différents acteurs qui s'expriment en faveur du projet de loi C-391, réseau dans lequel apparaît le Parti conservateur. Par exemple, le blogueur Christopher di Armani publie le 1^{er} septembre 2010 l'intégralité du texte (*op-ed*) que le député conservateur Garry Breitkreuz a fait paraître deux jours plus tôt sur le site Internet canadien *The Mark News*, en le faisant précéder de ce commentaire: « I can't say it any better than Garry Breitkreuz already did, so here's his editorial... » (di Armani, 2010e). De la même façon, nous avons remarqué que l'horaire de la tournée nord-ontarienne de la députée Candice Hoepfner est relayé par le blogue *Don't Tread On Me*, qui remercie l'Ontario Federation of Anglers and Hunters de lui avoir

transmis l'information (cgnnightmare, 2010b). Par ailleurs, la tournée qu'organise le Parti conservateur vise également à se rapprocher des électeurs de certaines circonscriptions ciblées, alors que la députée Candice Hoepfner se rend à leur rencontre à l'occasion de différents événements. Les messages sont parfois relayés dans les réseaux de communautés d'intérêt dans l'espoir d'atteindre et de mobiliser, de loin en loin, des électeurs disposés à agir.

Aux segments de l'électorat qu'il convoitait, le Parti conservateur rappelle qu'il remplit son engagement et qu'il est à l'écoute de leur volonté, contrairement aux députés des partis d'opposition; en témoigne cette phrase de Candice Hoepfner, tirée d'un communiqué diffusé par sa formation politique: « These Opposition MPs [les 20 députés néo-démocrates et libéraux dissidents] have a duty to the people who elected them – will they toe the party line, or will they do the right thing, listen to their constituents, and vote to scrap the registry once and for all? » (Parti conservateur du Canada, 2010c).

En proposant d'abolir le registre des armes d'épaule, le Parti conservateur rejoignait les préoccupations d'électeurs tels que Dougie et les invitait régulièrement à prendre part au débat. Partageant la même position que le parti sur cet enjeu et possiblement sur d'autres, ces électeurs étaient susceptibles d'être sympathiques à la formation conservatrice, à condition de cultiver leur intérêt jusqu'au jour du scrutin. La présence active d'acteurs individuels sur Internet permettait en outre de rejoindre les électeurs ciblés en dehors des

canaux de communication traditionnels. En retour, les discours produits par ces acteurs ont pu conforter le Parti conservateur et ses députés dans la position qu'ils ont adoptée.

Par ailleurs, le Parti conservateur, en présentant des projets de loi visant à abolir le registre, n'escomptait probablement pas rallier les électeurs du Québec à sa position, pas plus que d'y faire des gains électoraux; les sondages successifs indiquent que seule la population du Québec est majoritairement favorable au registre des armes d'épaule (Castonguay, 2010b; Olivier, 2009; Sondage Gallup, 1995). Le constat est semblable en ce qui a trait aux chances de succès du Parti conservateur dans les grands centres urbains là où l'appui au registre est aussi supérieur à la moyenne canadienne, alors qu'élection après élection, le parti ne parvient pas à s'imposer dans les métropoles de Montréal, Vancouver et Toronto (le Parti conservateur a cependant remporté presque toutes les circonscriptions de la banlieue torontoise aux élections du 2 mai 2011; Société Radio-Canada, 2011b).

Le projet de loi C-391 a reçu l'appui de groupes de chasse sportive, comme la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, de groupes de défense des droits des propriétaires d'armes à feu, comme la National Firearms Association, et de groupes de défense des contribuables, comme la Fédération canadienne des contribuables. Des acteurs individuels opposés au registre, tels que les animateurs de la Canadian Reload Radio, dont les émissions sont disponibles en baladodiffusion, de même que Katey Montague, qui diffuse ses vidéos sur le site de partage YouTube, et Christopher di Armani, qui alimente

un blogue, ont appuyé publiquement et à répétition le projet de loi issu des rangs conservateurs.

À l'inverse, les groupes de femmes, de policiers et de victimes d'acte criminel, de même que des électeurs engagés dans le débat, ont exercé des pressions sur le Parti conservateur pour qu'il change sa position. Il est permis de croire qu'étant donné que le vote du 22 septembre 2010 sur la motion s'annonçait très serré et qu'il paraissait évident que les députés du Parti conservateur ne changeraient pas leur position, l'action des groupes d'intérêt et des électeurs favorables au maintien du registre se soit plutôt dirigée vers les élus des partis d'opposition dont la position était hésitante ou restait à définir.

Avec le concours d'autres acteurs, le Parti conservateur a fait pression sur les élus néo-démocrates et libéraux, afin d'encourager ceux d'entre eux qui avaient voté précédemment pour le projet de loi C-391 à réitérer leur appui lors du vote final. Un peu plus d'un mois avant le vote du 22 septembre 2010, le parti a mis en ligne plus d'une dizaine de courtes vidéos dans lesquelles un député conservateur prenait pour cible et blâmait un élu des banquettes de l'opposition lors de périodes des questions des mois d'avril et de mai à la Chambre des communes. La réticence de ces formations à imposer une ligne de parti, alors que leurs députés sont partagés quant à l'enjeu du registre des armes d'épaule, prêtait le flanc aux critiques.

3.3.2. Parti libéral du Canada. Le Parti libéral est l'instigateur de la *Loi concernant les armes à feu et certaines autres armes*, qui instaurait le registre des armes d'épaule en 1995. Déjà à l'époque, des voix s'élevaient contre cette politique dans les rangs du caucus des députés (Gauthier, 1995) et la dissidence s'était à peine apaisée au moment du dépôt du projet de loi C-391. En effet, rappelons que lors du second et avant-dernier vote sur le projet de loi, en novembre 2009, huit des 76 députés libéraux se sont exprimés en faveur de l'abolition du registre des armes d'épaule, tandis que le chef préconise son maintien (Buzzetti, 2009b). C'est à l'occasion du congrès annuel de l'Association canadienne des policiers d'avril 2010, devant un parterre plutôt favorable au maintien du registre, que le chef libéral Michael Ignatieff annonce qu'il lance un mot d'ordre au caucus des députés de son parti à l'approche du troisième vote, en échange de réformes à la loi en vigueur pour satisfaire ses députés récalcitrants (Buzzetti, 2010a).

Tirailé entre les élus des grands centres urbains, majoritaires au caucus et favorables au maintien du registre des armes d'épaule, et ceux des régions rurales qui y sont opposés, en plus du clivage entre les provinces de l'Est et celles de l'Ouest dans l'opinion publique, le chef doit adopter une position apte à concilier les intérêts et les demandes des deux camps présents au sein de son parti. En troquant l'appui unanime de ses députés au registre contre d'éventuelles modifications à la loi sur le registre des armes d'épaule, le chef libéral ouvre une troisième voie, ce qui lui vaut d'être présenté comme conciliant et rassembleur:

[...] il [Michael Ignatieff] a aussi annoncé une série de réformes pour rendre plus efficace le Registre des armes d'épaule qui sauve des vies, pour répondre aux préoccupations tout à fait légitimes des propriétaires d'armes à feu dans le Canada rural, et rassembler tous les Canadiens autour du soutien de nos forces policières. (Goldenberg, 2010)

Les libéraux sont alors en bonne posture pour s'en prendre à l'hypocrisie (2010g), à la « culture de la tromperie » (2010a) et à l'idéologie (2010k) dont ferait preuve selon eux le Parti conservateur. Quant au Nouveau Parti démocratique, le leadership de son chef est attaqué à de nombreuses reprises, par exemple dans un communiqué dont le titre est: « Le manque de leadership de Jack Layton signifie l'arrêt de mort du registre des armes à feu » (Parti libéral du Canada, 2010e).

La position que défend le Parti libéral favorise le développement d'alliances avec des groupes qui attirent la sympathie du public, tels que les policiers, les femmes, les proches de victimes d'acte criminel et le milieu communautaire. Les communiqués diffusés au cours de la tournée « Sauvez des vies. Sauvez le registre des armes à feu » n'hésitent pas à énumérer les groupes d'intérêt qui, comme le Parti libéral, sont favorables au maintien intégral du registre, comme en fait foi cet extrait:

Nous sommes ici à Québec aujourd'hui afin de nous présenter comme étant unis avec les groupes de femmes, la police, les victimes et les professionnels travaillant dans les urgences médicales, qui sont tous les premiers à savoir à quel point le Registre des armes à feu s'avère important pour sauver des vies. (Parti libéral du Canada, 2010l)

Certains de ces appuis se prolongeront jusqu'aux élections du 2 mai 2011; en effet, quelques jours avant l'échéance électorale, un groupe de parents de victimes des tueries à l'École Polytechnique et au Collège Dawson a encouragé publiquement leurs concitoyens à voter pour le Parti libéral ou le Bloc Québécois (Lévesque, 2011b).

3.3.3. Bloc Québécois. Quant au Bloc Québécois, la formation politique régionale a souffert des tergiversations et de la dissidence de certains de ses députés à l'époque du débat portant sur la création du registre (Gauthier, 1995; Hébert, 1995). Alors qu'au moment du troisième et dernier vote instaurant le registre, en 1995, plusieurs députés bloquistes s'étaient absentés de la Chambre des communes (Gauthier, 1995), cette fois le chef espère éviter l'embarras qu'engendrerait la dissidence. En effet, le parti a présenté une position unie et sans équivoque avant même que ne soit déposé le projet de loi C-391 à la Chambre des communes: en avril 2010, le chef Gilles Duceppe profite de son passage au congrès annuel de l'Association canadienne des policiers pour annoncer qu'il impose une ligne de parti au caucus des députés bloquistes (Bloc Québécois, 2010c).

Le chef du Bloc Québécois a tôt fait d'adopter une position claire et ferme quant au projet de loi C-391, revendiquant être le seul parti engagé à défendre les intérêts du Québec à Ottawa (2010d). Certes, la position mise de l'avant par la formation politique allait presque de soit et comportait peu de risques en prévision du prochain scrutin: le Bloc

Québécois n'étant présent qu'au Québec, où l'appui au registre des armes d'épaule demeure fort, la position défendue par le parti échappait aux divergences régionales qui prévalent à l'échelle canadienne. En outre, la position défendue par le Bloc Québécois était supportée par les élus de l'Assemblée nationale du Québec, qui ont adopté à l'unanimité trois motions favorables au maintien du registre dans son intégralité (Marin, 2010a). Ainsi, comme aucun parti n'avait avantage à faire campagne au Québec contre le Bloc Québécois sur l'enjeu du registre des armes d'épaule et comme les acteurs favorables à l'abolition du registre en dehors du Québec avaient pour cibles des députés plus susceptibles d'être persuadés que les élus bloquistes, nous remarquons que ces derniers ne font que rarement l'objet d'attaques au cours du débat sur le projet de loi C-391.

La fermeté avec laquelle le chef a appuyé le registre lui a valu plus d'une fois le soutien de groupes d'intérêt et d'électeurs qui partageaient la même position. En effet, comme nous l'avons mentionné précédemment, le chef bloquiste a invité Suzanne Laplante-Edward, mère d'une victime de la tuerie à l'École Polytechnique, à s'adresser aux membres du Parlement présents à la projection du film qui retrace cet événement, quelques semaines avant le dépôt du projet de loi C-391 (Bloc Québécois, 2009c). Puis, le 4 juin 2010, le jour où s'ouvraient les audiences du Comité permanent de la sécurité publique et nationale, les députées Maria Mourani, porte-parole en matière de Sécurité publique, et Nicole Demers, porte-parole en matière de Condition féminine, se sont présentées en compagnie de Hayder Kadhim, blessé lors de la fusillade au Collège Dawson, lors d'une

conférence de presse conjointe (Bloc Québécois, 2010b, 2010c). Enfin, quelques heures avant le vote final sur le projet de loi C-391, la députée Maria Mourani et le chef Gilles Duceppe prennent la parole devant les membres de groupes d'intérêt venus manifester leur appui au registre sur la colline du Parlement (Bloc Québécois, 2010f). Par la suite, l'appui des groupes d'intérêt et des électeurs engagés dans le débat pour réclamer le maintien du registre s'est exprimé au-delà des votes parlementaires sur le projet de loi. En effet, peu avant les élections générales du 2 mai 2011, un groupe de parents de victimes des tueries à l'École Polytechnique et au Collège Dawson ont encouragé publiquement leurs concitoyens à voter pour le Parti libéral ou le Bloc Québécois (Lévesque, 2011b).

Défendant une position populaire auprès de l'électorat québécois et conforme à la volonté de l'Assemblée nationale, le parti dirigé par Gilles Duceppe avait toute la latitude pour attaquer et discréditer ses adversaires au Québec. En effet, le Bloc Québécois accuse à plusieurs reprises les conservateurs d'imposer leur idéologie, comme en fait foi l'extrait suivant tiré du dossier spécial publié sur le site Internet du parti: « L'abolition du registre des armes à feu, comme le propose le gouvernement conservateur, est une mesure motivée par une vision purement idéologique » (Bloc Québécois, *ca.* 2010). Par ailleurs, le Bloc Québécois semble ménager ses attaques contre le Parti libéral puisque ces deux formations partagent une position favorable au maintien du registre des armes d'épaule et que le chef bloquiste, tout comme le chef libéral, a dû imposer une ligne de parti à son caucus de députés en prévision du vote final. Quant aux blâmes que le Bloc Québécois adresse au

Nouveau Parti démocratique, ils visent à mettre en doute le leadership du chef Jack Layton: « c'est un manque de leadership, c'est plutôt pitoyable de la part de Jack Layton (Bloc Québécois, 2010e).

3.3.4. Nouveau Parti démocratique. Il nous est apparu que le Nouveau Parti démocratique constitue la formation politique vers qui se sont dirigées bon nombre d'attaques au cours du débat sur le projet de loi C-391. Le fait est que les trois positions qui pouvaient être défendues avec le plus de simplicité et de clarté ont trouvé preneur, alors que le Parti conservateur est vigoureusement opposé au registre des armes d'épaule, qu'à l'inverse, le Bloc Québécois l'appuie fermement, et que le Parti libéral défend une position de compromis, quoique favorable au maintien du registre.

S'ils veulent prendre part au débat sans paraître faibles, les néo-démocrates doivent présenter une position originale, tandis que près d'une dizaine de députés représentant des circonscriptions rurales renouvellent leur opposition au registre. Le parti tarde à préciser sa position et le temps joue en sa défaveur: ne sachant trop comment défendre sa position ambiguë, le Nouveau Parti démocratique semble vouloir éviter de se prononcer dans les médias sur l'enjeu du registre des armes d'épaule; par conséquent, la formation laisse le champ libre aux autres qui, tout en valorisant leur propre position, tentent d'attaquer le leadership du chef Jack Layton et de diriger l'attention de leur auditoire sur l'embarras dans

lequel le Nouveau Parti démocratique paraît plongé. En effet, au cours des deux années sur lesquelles s'étend notre corpus, la formation n'a produit que 12 discours qui abordent cet enjeu, des communiqués pour la plupart, dont quatre ont été diffusés pour annoncer qu'un député néo-démocrate se rangeait derrière son chef, à quelques jours du vote final sur le projet de loi C-391. L'inconfort se lit dans les communiqués publiés pour annoncer qu'un député néo-démocrate change de position: selon la formulation, ces députés ne votent pas pour le maintien du registre des armes à feu, mais plutôt « pour appuyer le plan de Jack Layton » (Nouveau Parti démocratique, 2010b, 2010d).

Il est vrai que la position du Nouveau Parti démocratique est difficile à exposer et à défendre: puisque le projet de loi C-391 est d'initiative privée, le chef n'impose pas de ligne de parti à ses députés, qui sont donc libres de voter pour ou contre le maintien du registre. Le 20 août 2010, cependant, le chef Jack Layton met en doute l'origine du projet de loi C-391, une affirmation que rappellent dans leurs discours certains acteurs favorables au maintien du registre: « Let's be absolutely clear where this initiative is coming from... This is coming directly from Mr. Harper, and it goes way back to the Reform days » (Weese, 2010). Quant au chef Jack Layton, il privilégie le maintien du registre des armes d'épaule, tandis que plusieurs élus néo-démocrates ont déjà exprimé publiquement leur dissension et voté pour l'abrogation du registre lors du second vote à la Chambre des communes. Quelques jours avant le vote, lorsqu'il appert que le nombre d'appuis au sein de la formation néo-démocrate est en voie d'être suffisant pour que le registre soit préservé,

Jack Layton propose d'y apporter des changements susceptibles de rallier encore quelques députés récalcitrants. Toutefois, le calendrier parlementaire ne permet pas qu'il puisse être débattu avant le vote du 22 septembre 2010 et sera finalement déposé le 8 octobre (Nouveau Parti démocratique, 2010e).

La pression sur Jack Layton et son parti est grande et provient de toutes parts: les acteurs favorables à l'abolition du registre des armes d'épaule confortent le chef dans sa décision de laisser son caucus voter librement, mais se montrent vindicatifs à l'égard des députés néo-démocrates qui annoncent qu'ils ont changé de position. La députée conservatrice Candice Hoepfner dénonce leur versatilité («turncoat» et «blatant flip-flop», 2010e; «waffling on [their] support», 2010b), alors que le blogueur Christopher di Armani et d'autres encore les menacent de subir les représailles des électeurs lors du prochain scrutin. De l'autre côté, les acteurs qui s'expriment en faveur du maintien du registre exercent des pressions sur le chef néo-démocrate pour qu'il impose une ligne de parti à ses députés. En plus des critiques sévères que lui adressent le Parti libéral et le Bloc Québécois, le chef néo-démocrate subit la pression des groupes d'intérêt et d'acteurs individuels engagés dans la défense du registre; à titre d'exemple, le président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, Yves Francoeur, publie une lettre ouverte en appui à la Coalition pour le contrôle des armes, intitulée: «M. Layton, comportez-vous en homme d'État!» (2010).

En contrepartie, la position délicate dans laquelle se trouve le Nouveau Parti démocratique semble le retenir de blâmer les acteurs d'un camp comme de l'autre. Le chef néo-démocrate accuse alors à plusieurs reprises Stephen Harper et Michael Ignatieff de se prêter aux « jeux politiques de la division » et se présente comme rassembleur (2010c).

Les attaques dont ont été la cible les députés néo-démocrates dissidents et leur chef nous ont permis d'identifier plusieurs pratiques rhétoriques employées par les acteurs impliqués dans le débat public entourant le projet de loi C-391. Ce sont ces pratiques, et d'autres encore, que nous proposons d'explorer dans la seconde partie du présent chapitre.

3.4. Les pratiques rhétoriques de la *wedge politics*

Dans ce qui suit, nous nous attacherons à identifier et décrire les principales pratiques rhétoriques qui nous semblent associées au déploiement d'une stratégie de *wedge politics* dans nos données. Nous expliquerons tout d'abord la démarche méthodologique et les stratégies d'analyse sur lesquelles cette analyse repose.

Dans un premier temps, la compréhension fine de la dynamique rhétorique du débat nous a permis d'identifier une période particulièrement riche en rhétorique sur laquelle nous pouvons désormais nous concentrer. En effet, notre analyse implique un examen systématique des discours de notre corpus, selon une approche analytique sur laquelle nous reviendrons. Ainsi, pour une raison de faisabilité, nous devons restreindre

considérablement notre corpus de discours; rappelons-nous que notre recension nous avait permis d'en identifier 368. Nous avons donc limité notre corpus à un moment fort du processus législatif auquel est soumis le projet de loi, l'intensité de la production rhétorique pouvant être un indicateur qu'une stratégie de *wedge politics* est déployée. Plus spécifiquement, nous avons circonscrit notre sélection de discours à ceux émis au cours de la période précédant le vote final scellant l'issue du projet de loi C-391, du 1^{er} août au 22 septembre 2010 inclusivement.

Bien que la date du 1^{er} août ait été fixée de manière quelque peu arbitraire, il demeure que l'annonce du vote final, qui se tiendra dès la reprise des travaux du Parlement, est survenue au tout début du mois d'août. Le débat reprend, alors qu'il avait été mis en veilleuse à la suite du vote du 4 novembre 2009. Les acteurs redoublent alors d'effort pour amener les électeurs à faire connaître leur opinion à certains députés ciblés, dont on se dispute l'appui en prévision du vote final. Pour montrer l'intensité de la production de discours au cours de la période s'étendant du 1^{er} août au 22 septembre 2010, disons simplement que sur les 368 discours répertoriés entre le 15 mai 2009 et le 2 mai 2011 (voir Annexe A), une portion importante, soit 98 discours, est concentrée pendant les sept semaines sur lesquelles se porte maintenant notre attention⁸ (voir Annexe B).

⁸ Ainsi, nous avons écarté de notre corpus les discours diffusés au cours de la période s'étalant de l'abandon du projet de loi, le 22 septembre 2010, jusqu'à l'échéance électorale suivante, le 2 mai 2011. En effet, la seconde partie de notre analyse tente de recenser les pratiques rhétoriques employées par les acteurs

Si nous avons restreint la période à l'étude, il nous semblait cependant malavisé de faire un compromis quant à la diversité des acteurs impliqués dans le débat public. En effet, les pratiques rhétoriques employées sont le reflet de la participation de chacun d'entre eux à la dynamique et nous ne pouvions en écarter sans risquer de compromettre notre démarche.

Par contre, nous avons aussi réduit notre corpus aux discours se présentant sous forme écrite, bien que nous soyons convaincus qu'une analyse iconographique aurait enrichi notre compréhension du phénomène de *wedge politics*. En plus des images et des vidéos, nous avons écarté les discours se présentant sous forme audio, puisqu'il s'agissait presque uniquement d'émissions diffusées par la Canadian Reload Radio, qui a produit sept émissions d'une durée d'une heure trente minutes, portant principalement sur l'enjeu du contrôle des armes à feu et le projet de loi C-391; du même coup, nous privions notre corpus de deux publicités diffusées par le Parti conservateur.

ayant pris part au débat et il fallait nous concentrer sur une période limitée et riche en production de discours. Par ailleurs, puisque nous avons convenu qu'une stratégie de *wedge politics* ne se déploie pas uniquement en campagne électorale, mais plutôt en amont, il nous paraissait moins pertinent de prolonger notre étude jusqu'au scrutin de mai 2011, alors que l'enjeu du registre des armes à feu ne s'est pas particulièrement imposé dans la campagne électorale. Enfin, nous ne cherchons pas à mesurer les effets que le déploiement d'une stratégie de *wedge politics* a eus sur les résultats électoraux.

Enfin, nous avons écarté les nombreuses et diverses interventions prononcées au Parlement, que ce soit lors de la période de questions ou des séances du Comité permanent de la sécurité publique et nationale. En effet, ces interventions sont beaucoup trop nombreuses pour l'analyse que nous prévoyons effectuer. Les partis politiques ne souffrent pas, par ailleurs, d'un manque de représentation dans notre corpus.

Nous avons donc colligé 98 discours produits par les partis politiques présents à la Chambre des communes, les groupes d'intérêt et les acteurs individuels qui ont pris part au débat public sur le projet de loi C-391 et se présentant sous forme écrite (communiqué, allocution, lettre ouverte, billet de blogue, etc.), entre le 1^{er} août et le 22 septembre 2010.

Dans ce qui suit, nous nous attacherons à identifier et décrire les principales pratiques rhétoriques qui nous semblent associées au déploiement d'une stratégie de *wedge politics* dans nos données. Nous avons jugé une pratique « importante » selon sa fréquence d'apparition dans notre corpus et sa relation avec une stratégie de *wedge politics*, conçue comme étant une stratégie politique élaborée par un parti politique qui produit des discours sur un enjeu social qui a le potentiel de mener à la division, afin de mobiliser sa propre base électorale, de renforcer le contrôle du parti sur l'agenda politique et d'affaiblir l'adversaire, dans le but de recueillir davantage de votes parmi les segments ciblés de l'électorat.

Nous avons amorcé notre recension des pratiques rhétoriques en lisant à trois reprises les 98 discours diffusés entre le 1^{er} août et le 22 septembre 2010 inclusivement.

Nous avons abordé les deux premières lectures de chaque discours avec une question générale en tête, à savoir: que « fait » le discours du rhéteur dans cette situation? En effet, rappelons que notre approche rhétorique telle qu'élaborée nous amène à considérer le discours d'un point de vue pragmatique, comme une manière d'agir sur une situation; une pratique rhétorique est alors conçue comme une des formes de cette action (Hauser, 1991). La première étape de notre analyse consistait à comprendre la portée pragmatique de chaque discours en nous attardant à la dynamique entre les acteurs. Nous avons souligné et noté toutes nos observations directement dans le texte puis, nous avons consigné nos réponses à la question posée –nos interprétations– dans un tableau, que nous présentons à l'Annexe B. Nous y avons en outre inscrit, pour chaque discours, les pratiques rhétoriques importantes en regard à la problématique élaborée.

Enfin, la troisième lecture fut l'occasion de nous approprier davantage les discours et d'approfondir notre compréhension des pratiques répertoriées, notamment en ce qui concerne leur implication dans une stratégie de *wedge politics*.

Ainsi, nous avons cherché à comprendre de quelle façon les pratiques rhétoriques pouvaient s'inscrire dans le phénomène de *wedge politics* tel que défini dans ce projet; autrement dit, comment celles-ci pouvaient contribuer à 1) diviser les formations politiques adverses de même que leur base partisane respective, 2) consolider la base électorale du parti qui prend la parole, 3) renforcer son contrôle sur l'agenda politique, ou 4) conquérir les segments de l'électorat que convoite le parti qui prend la parole.

Par ailleurs, il est impératif de mentionner que, si les pratiques rhétoriques répertoriées sont suffisamment visibles et distinctes pour être reconnues et nommées, elles ne sont pas strictement autonomes et indépendantes les unes des autres. Une pratique rhétorique s'articule toujours à une ou plusieurs autres au sein d'un même discours –et parfois même dans le temps à travers une série de discours. Ces relations doivent être prises en compte, au risque de simplifier la portée d'une pratique considérée en vase clos. Cela dit, par souci de clarté, nous proposons de décrire isolément, et à tour de rôle, les principales pratiques rhétoriques de notre corpus, sans pour autant ainsi vouloir laisser entendre qu'elles sont cloisonnées dans l'usage qui en est fait par les rhéteurs. Par exemple, lorsque dans son billet de blogue daté du 6 août 2010, Christopher di Armani surnomme le chef libéral Michael Ignatieff « Iggy », nous estimons que ce sobriquet renvoie à plus d'une pratique rhétorique. En effet, l'auteur du blogue prend pour cible Michael Ignatieff, tourne ce dernier en dérision et contribue à la personnalisation du débat public (di Armani, 2010b).

C'est ainsi que nous avons dressé un inventaire des pratiques rhétoriques observées, auxquelles nous nous intéressons à présent, par ordre d'importance dans nos données: l'appel à l'action; le *scapegoating*; le ciblage; la personnalisation du débat; le blâme; la dérision; l'attribution d'intentions malveillantes; la menace de représailles de la part des électeurs; l'exploitation des clivages; le contraste.

3.4.1. L'appel à l'action. Nous l'avons vu, le rhéteur, par son discours, souhaite modifier une situation. Selon Lloyd Bitzer, le discours rhétorique « performs some task » en enjoignant l'auditoire à agir (Bitzer, 1968, p. 3-4). Dans nos données, les rhéteurs enjoignent expressément leur auditoire à agir en leur demandant de mettre de la pression sur un adversaire en particulier, un adversaire que le rhéteur lui-même identifie et cible. Tous les acteurs du débat sur le projet de loi C-391, que ce soit les partis politiques, les groupes d'intérêt ou les acteurs individuels défendant l'une ou l'autre des positions, ont abondamment fait usage de cette pratique.

Ainsi, il est fréquent que l'auteur du discours formule directement sa demande à l'auditoire. Pour illustrer notre propos, voici un extrait d'un communiqué publié par la Fédération des femmes du Québec: « **Nous vous invitons à passer dès maintenant à l'action en envoyant la lettre type ci-jointe à Jack Layton** (en copie conforme à Thomas Mulcair) **pour lui demander d'agir et d'imposer une ligne de parti [...]** » (2010b; souligné dans le texte). Ici, l'auditoire est directement sollicité et l'importance de ce qui lui est demandé est marquée par l'emploi de caractères gras, qui se détachent du reste du texte. La conclusion d'un texte que le député libéral Mark Holland signe et qui est transmis par voie de communiqué est tout aussi explicite: « Contactez le NPD et les députés néo-démocrates et exigez d'eux qu'ils se battent pour la sauvegarde du registre des armes à feu qui aide à sauver des vies » (Parti libéral du Canada, 2010j; souligné dans le texte). L'emploi de verbes conjugués à l'impératif permet au rhéteur de s'adresser directement à

l'auditoire en lui suggérant, sous la forme d'un ordre, des actions à entreprendre. De façon similaire, le blogueur Christopher di Armani conclut un billet en recourant à l'impératif pour exprimer sa demande à l'auditoire: « Contact your rural opposition MP and demand they support Bill C-391 to scrap Canada's long gun registry » (2010c). Dans les exemples qui précèdent, le rhéteur demande directement à son auditoire de passer à l'action.

L'injonction est parfois formulée implicitement dans le discours; c'est indirectement que le communiqué de la députée conservatrice Candice Hoepfner encourage l'auditoire à agir, par cette phrase placée en fin de texte: « Hoepfner's new “Scrap the Long-Gun Registry” website provides information about [...] Candice's summer tour and suggestions on how supporters can take action to help end the registry. The web site is located at <http://www.scraptheregistry.ca> [hyperlien] » (Parti conservateur du Canada, 2010c). Le Parti libéral procède de la même façon lorsqu'il conclut un communiqué émis le 13 septembre 2010 en exhortant: « Nous avons besoin que chacun s'exprime afin de pouvoir conserver cet outil qui sauve des vies » (2010j). Dans ces deux exemples, celui qui prend la parole ne formule pas sa demande directement; néanmoins, l'électeur disposé à agir comprend ce qui est attendu de lui.

Par ailleurs, cette pratique peut aussi constituer l'objet même du discours, comme dans un texte diffusé par le Parti libéral sur son site Internet peu avant le vote final du 22 septembre 2010 et intitulé « Take action to save the gun registry ». Le texte se structure autour de cinq actions à poser immédiatement et emploie l'injonction: appeler et écrire un

courriel à Jack Layton; appeler un conservateur (« call a conservative »); faire un don; afficher le *badge* « Save Lives. Save the Gun Registry » superposé à une photo de « profil » Facebook; et envoyer un gazouillis à Jack Layton, par l'entremise de la plate-forme de microblogage Twitter. L'objectif est clairement exposé en introduction: « Let's keep the pressure on Jack Layton and the NDP – and the conservatives, too » (2010a).

Au-delà des actions auxquelles elles appellent, ces demandes répétées visent aussi à éveiller l'intérêt et encourager l'engagement politique de segments ciblés de l'électorat susceptibles d'être préoccupés par l'enjeu. Ces messages sont relayés dans les réseaux de communautés d'intérêt dans l'espoir d'atteindre et de mobiliser, de loin en loin, des électeurs disposés à agir. À cet égard, nous avons remarqué que l'horaire de la tournée nord-ontarienne de la députée Candice Hoepfner est relayé par le blogue *Don't Tread On Me*, qui remercie l'Ontario Federation of Anglers and Hunters de lui avoir transmis l'information (cgnightmare, 2010b). Nous l'avons vu, à l'approche du scrutin de janvier 2006, le Parti conservateur a cherché à communiquer avec un segment de l'électorat qu'il a représenté par le personnage fictif de Dougie, un type d'électeur sensible aux enjeux soulevés par la formation politique, néanmoins difficile à mobiliser. S'il parvient à être rejoint dans sa communauté d'intérêts, l'électeur dont le profil correspond à celui de Dougie sera vraisemblablement plus attentif aux messages qu'il reçoit et plus disposé à agir, suivant la volonté du groupe auquel il réclame appartenir. Par ailleurs, l'exemple que nous avons cité rappelle les pratiques de microciblage (*narrowcasting*) et de *dog-whistling*

auxquelles s'adonnent les formations politiques, et qui permettent de joindre des segments de l'électorat ciblés sur la base d'enjeux susceptibles de les intéresser, sans que l'ensemble de la population soit informé de l'opération de communication en cours.

Les appels à l'action auxquels procèdent bon nombre de rhéteurs dans leurs discours visent en outre à alimenter la ferveur des électeurs. Ils encouragent le mouvement *grassroots*, c'est-à-dire que les actions émergent de la population, en incitant les électeurs à exprimer leur opinion et en leur suggérant des actions simples à poser ainsi que les outils pour le faire. En effet, plusieurs discours provenant de différents acteurs impliqués dans le débat fournissent les coordonnées d'élus avec lesquels communiquer. Ainsi, la plupart des billets de blogue de l'acteur individuel Christopher di Armani se concluent de la même façon: après avoir vanté les mérites de la vidéaste amateur ontarienne Katey Montague, le blogueur insère des hyperliens menant aux vidéos qu'elle a réalisées et d'autres hyperliens conduisant aux coordonnées des députés qu'elle a consignés et avec lesquels communiquer pour accroître la pression qu'ils subissent. Par exemple, dans son billet de blogue daté du 6 août 2010, Christopher di Armani encense Katey Montague, « the "YouTube starlet" as she's been called », puis invite l'auditoire à communiquer avec certains élus préalablement ciblés:

Katey's video urges gun owners to do one thing: contact their MP about this bill. She points people to her website (KateysFirearmsFacts.com) [hyperlien] where she's listed complete contact information for every opposition MP who voted for the bill on its Second Reading earlier this year. [...] If you live in one of the ridings

that Katey has listed on her website, please, contact your MP immediately [...]. (2010b)

Lorsqu'ils invitent leur auditoire à l'action en leur fournissant les coordonnées de députés à joindre, les acteurs soumettent parfois à l'auditoire le message à transmettre à ces élus. De cette façon, ils facilitent le passage à l'action en aplanissant les difficultés qui pourraient l'empêcher. À titre d'exemple, après avoir encouragé les lecteurs à prendre contact avec certains députés, le blogueur Christopher di Armani leur suggère de les aborder de la façon suivante: « 1) thank them for voting FOR the bill when it came up for Second Reading, and 2) urge them to vote the kill of their constituents and vote FOR Bill C-391 again when it comes up for its Third Reading, most likely this fall » (2010b; souligné dans le texte). Ainsi, l'auditoire disposé à agir ne sera pas pris au dépourvu lorsque viendra le temps de communiquer avec l'élu sur lequel il souhaite faire pression, ce qui favorise le passage à l'action.

Pour sa part, la Fédération des femmes du Québec a joint à ses deux communiqués, diffusés le 2 et le 13 septembre 2010, une lettre type à faire parvenir au chef néo-démocrate, Jack Layton, et au chef adjoint et lieutenant pour le Québec, Thomas Mulcair. Ces lettres reprennent les arguments exposés dans le communiqué et ne demandent qu'à être datées, signées et expédiées (2010b). Ainsi, l'électeur disposé à agir évite l'échange verbal et n'a pas à fournir l'effort de rédiger un message; cela pourrait l'intimider ou l'embarrasser et alors freiner l'action. Pour témoigner de l'ampleur ainsi que

de l'effet qu'ont eu ces différentes campagnes sur les élus appelés à se prononcer sur le projet de loi C-391, mentionnons simplement que le député néo-démocrate Glenn Thibeault, qui prônait au départ l'abolition du registre des armes d'épaule, aurait affirmé avoir reçu à son bureau quelque 500 lettres, appels et courriels de citoyens qui partageaient son opinion. Cette pression aurait conforté le député dans sa position, qu'il estimait conforme à la volonté d'une majorité d'électeurs (Ontario Federation of Hunters and Anglers, 2010).

Pour joindre les électeurs et les inciter à passer à l'action, le caucus des femmes du Parti libéral, de même que la députée Candice Hoepfner, marraine du projet de loi C-391, ont chacun entrepris une tournée. Celle du Parti libéral, qui s'inscrit dans la campagne intitulée « Sauvez des vies. Sauvez le registre des armes à feu », s'est arrêtée dans quelques-unes des principales villes canadiennes entre le 13 et le 17 septembre: Halifax, Québec, Toronto, Winnipeg et Vancouver (2010n). Chacun des arrêts constitue l'occasion de rencontrer des groupes d'intérêt, surtout des groupes de femmes, engagés dans la défense du registre. Les députées, accompagnées du porte-parole de l'opposition officielle en matière de Sécurité publique, Mark Holland, s'affichaient ensuite en présence de leurs alliés lors d'une conférence de presse, à la suite de laquelle un communiqué était publié par la formation libérale. L'objectif de la campagne était « d'augmenter la pression imposée à Jack Layton » et ce « [...] grâce à la campagne en ligne qui aidera les Canadiens à laisser savoir au NPD ce qu'ils pensent réellement de son manque de courage au sujet du registre »

(Parti libéral du Canada, 2010h). La campagne libérale s'adressait vraisemblablement à plusieurs publics (par exemple: les électrices, les députés hésitants du Parti libéral, etc.), mais visait à recueillir des appuis auprès des groupes d'intérêt et à s'afficher à leur côté, de même qu'à encourager les électeurs à faire pression sur les élus néo-démocrates.

Au cours de la même période, la députée du Parti conservateur Candice Hoepfner visitait le nord de l'Ontario, un des arrêts que comportait sa tournée des régions rurales du Canada, entreprise depuis le début du mois d'août. La députée s'est rendue dans la circonscription de Welland avec cet objectif: « to speak to constituents here about the need to end the long-gun registry, and encourage them to contact their local NDP MP Malcolm Allen on this issue » (Parti conservateur du Canada, 2010a). Elle profite de sa tournée pour rencontrer des groupes d'intérêt et pour prendre part à des assemblées populaires (*town hall meetings*), à des sessions de porte-à-porte et à des activités locales.

Ces tournées, qui s'arrêtent dans certaines régions ciblées pour que les députés participent à des activités tout aussi ciblées, rappellent les pratiques de *narrowcasting* et de *dog-whistling*. En effet, les invitations qui circulent dans les communautés d'intérêts permettent de mieux cibler les électeurs et de leur communiquer discrètement un message, tandis que le rhéteur se rend à leur rencontre.

En somme, les acteurs qui ont pris part au débat public portant sur le registre des armes à feu et dont nous avons analysé les discours invitent souvent expressément leur

auditoire à agir et orientent les actions à poser dans le but avoué de faire pression sur un adversaire. En effet, ils suggèrent des actions à accomplir et proposent parfois des notes de discussion ou des messages prêts à être envoyés, ce qui favorise le passage à l'action en diminuant les contraintes. Cet engagement est encouragé par les acteurs, particulièrement par le Parti conservateur qui souhaite rejoindre certains segments de l'électorat, que ce soit par l'intermédiaire de leurs réseaux sociaux ou encore à l'occasion d'une tournée sur le terrain.

3.4.2. Le *scapegoating*. Dans la Bible hébraïque est prescrit le rite d'expiation collective des fautes. Selon ce rite, deux boucs sont tirés au sort par le Grand prêtre d'Israël: l'un doit être tué, en offrande à Dieu, alors que le deuxième sera envoyé dans le désert, après que le Grand prêtre lui eut imposé les mains, en confessant « sur lui toutes les iniquités des enfants d'Israël et toutes les transgressions par lesquelles ils ont péché; il les mettra sur la tête du bouc, puis il le chassera dans le désert [...]. Le bouc emportera sur lui toutes leurs iniquités dans une terre désolée » (Lévitique, chapitre 16, passages 21-22).

Le concept de *scapegoating* prend racine dans cet extrait de la Bible hébraïque (Girard, 2005). En effet, le *scapegoating* désigne le fait de cibler un groupe ou un individu et de le blâmer pour son appui à une politique ou à un groupe minoritaire jugé impopulaire,

si l'on se réfère à la définition générale qu'en proposent les auteurs Babad *et al.* (1983): « when there is tension and social problems seem insurmountable, find an innocent, weak, and distinctive group to blame and victimize » (p. 103). En contrepartie, ceux qui ont recours à cette pratique perçoivent leur propre position comme enviable et s'attribuent la position « haute », dirons-nous. Comme nous l'avons établi à la suite de notre revue de la littérature, la pratique du *scapegoating* semble être une composante d'une stratégie de *wedge politics*. Cela permet principalement de consolider la base partisane du parti qui recourt à cette pratique en la rassemblant autour d'un ennemi commun et de prendre le contrôle de l'agenda politique (ou, du moins, de confisquer à l'adversaire le contrôle de l'agenda politique) en confinant un adversaire vulnérable dans une position intenable.

Le *scapegoating* procède en deux temps: il faut cibler un adversaire et lui faire porter le blâme pour son appui à une politique ou à un groupe minoritaire impopulaires. Le concept implique que la pratique est répétée pour accroître son effet. Cet extrait issu de notre corpus illustre bien l'essentiel de la pratique du *scapegoating*: « Le vote de la semaine prochaine au Parlement sera serré – et tout cela à cause du NPD et de Jack Layton qui veulent ménager la chèvre et le chou », accuse le Parti libéral (Parti libéral du Canada, 2010j).

L'analyse de notre corpus nous aide à identifier d'autres pratiques rhétoriques, affiliées à celles que nous venons de nommer, qui ont aussi pour objectif de faire porter le fardeau à l'adversaire. Ainsi, la personnalisation du débat dérive du ciblage, alors que la

dérision peut être employée pour exposer un blâme. En outre, accuser un adversaire d'entretenir des intentions malveillantes concourt à le stigmatiser et à le déprécier auprès de l'électorat. Enfin, menacer cet adversaire préalablement ciblé de représailles de la part des électeurs au moment du prochain scrutin contribue à lui faire porter le blâme et à le faire mal paraître. Comme nous le verrons, c'est par ces nombreuses pratiques rhétoriques affiliées que se manifestent les épisodes de *scapegoating* dans nos données.

Notre examen des discours diffusés entre le 1^{er} août et le 22 septembre 2010 et portant sur l'enjeu du registre des armes à feu nous permet d'avancer que le Nouveau Parti démocratique, son chef Jack Layton, ainsi que les 20 députés des partis d'opposition qui ont voté pour le projet de loi au moment de sa seconde lecture ont servi de boucs émissaires. Aux fins de l'analyse, nous proposons de les aborder en tant qu'ensemble dans lequel les élus du Nouveau Parti démocratique prédominent, à défaut de pouvoir extraire les huit députés du Parti libéral du groupe des 20 députés dissidents, dont nous n'ignorons pas qu'ils aient eux aussi été pris pour cibles. En outre, ces 20 élus sont souvent considérés comme un tout dans les discours recensés.

Que les élus néo-démocrates aient servi de boucs émissaires s'explique facilement: la dissension interne au sein du parti, de même que la difficulté qu'éprouve son chef à imposer et défendre une position claire, a prêté le flanc aux attaques. La précarité de la position du parti le rendait vulnérable; aussi les acteurs des deux camps –auxquels échappait le Nouveau Parti démocratique– percevaient-ils les gains potentiels à faire aux

dépens de la formation néo-démocrate. Nous proposons de décrire à présent les pratiques rhétoriques participant à un épisode de *scapegoating* que nous avons relevées dans le débat public portant sur le projet de loi C-391 et dont les élus du Nouveau Parti démocratique et leur chef, au premier plan, ont fait les frais, soit: le ciblage, la personnalisation du débat, le blâme, la dérision, l'attribution d'intentions malveillantes et la menace de représailles de la part des électeurs au moment d'un scrutin à venir.

3.4.2.1. Le ciblage. Nous avons précédemment employé la notion de ciblage dans un contexte de marketing politique pour désigner le fait de déterminer des segments de l'électorat dont on souhaite obtenir le vote et vers lesquels seront dirigés les messages. Dans le contexte du *scapegoating*, il s'agit plutôt de repérer l'adversaire qui fera l'objet de critiques. En effet, le *scapegoating* implique qu'il faille cibler un adversaire vulnérable et lui faire porter le blâme, ce qui contribue à accroître la division entre les parties, entre le « eux » et le « nous ».

L'examen attentif que nous avons fait des discours produits par les principaux acteurs ayant pris part au débat sur le registre des armes à feu au cours de la période s'étendant du 1^{er} août au 22 septembre 2010 inclusivement nous a permis de déceler que cette pratique était employée fréquemment à l'égard des élus du Nouveau Parti démocratique. Plus précisément, nous avons remarqué qu'au début du mois d'août 2010,

ceux que nous appellerons les 20 députés, pour abréger, sont la cible du Parti conservateur. Puis, à mesure que le vote final approche et que les positions se fixent, la cible devient Jack Layton. Parce qu'il a le pouvoir de mettre un terme à l'intrigue et d'assurer la conservation du registre en imposant un vote de parti à ses députés, le chef néo-démocrate est aussi la cible des acteurs qui se sont portés à la défense du registre. Le Parti conservateur semble avoir compris qu'il avait tout intérêt à ménager ses attaques contre Jack Layton, puisque sa réticence à imposer un vote de parti représentait un important sauf-conduit vers l'adoption du projet de loi. Conséquemment, il était plus profitable pour le Parti conservateur d'exercer des pressions auprès des 20 députés, d'autant plus que leur dissidence les a placés en porte à faux avec leur formation politique respective. Dans les messages qu'ils adressent aux députés dissidents, le Parti conservateur et ses alliés leur rappellent les promesses que ces députés avaient faites et l'engagement de ces derniers à représenter les électeurs de leur circonscription.

C'est précisément sur eux que la députée et marraine du projet de loi C-391, Candice Hoepfner, exerce de la pression en les prenant pour cible dans son discours: « I have to get the message out in the ridings of those twelve NDP and eight Liberal MPs who supported my bill at second reading that, when my bill returns to the House of Commons, they need to follow through and represent their constituents by supporting my bill to end the long-gun registry » (Parti conservateur du Canada, 2010a). L'importance que recèle la position qu'adoptera chacun d'entre eux lors du vote final, combinée à la vulnérabilité de la

situation de ces députés, peut motiver qu'ils aient été pris pour cible dans le contexte d'une pratique de *scapegoating*.

Jack Layton, pour sa part, est la cible d'attaques répétées, provenant surtout de la part de ceux qui adhèrent au registre. Cela s'explique par le fait que c'est le chef du parti dont les rangs sont les plus rompus, ce qui le place dans une position vulnérable. En outre, la décision du chef néo-démocrate de permettre à ses députés de voter librement sur le projet de loi lui laisse bien peu de marge de manœuvre lorsque vient le temps de répondre aux attaques.

Dans l'extrait suivant issu d'un communiqué de presse, le Parti libéral et son chef, Michael Ignatieff, profitent de leur position haute vis-à-vis du chef néo-démocrate pour le cibler et le blâmer:

En raison du manque de leadership de Jack Layton, les députés du NPD signent la mort du registre des armes à feu d'importance vitale, affirment Les Libéraux. « Si le registre des armes à feu est aboli le 22 septembre prochain, ce sera en raison du manque de leadership de Jack Layton et de son parti, a affirmé le chef libéral Michael Ignatieff. M. Layton refuse de reconnaître la responsabilité de son parti dans la sauvegarde du registre des armes à feu d'importance vitale, préférant donner la préséance à la politique plutôt qu'à ses principes ». (2010e)

Les tenants du registre ciblent davantage le Nouveau Parti démocratique et ses élus que ceux du Parti conservateur, bien que ces derniers soient plus nombreux et que le chef Stephen Harper n'ait pas annoncé publiquement de ligne de parti sur le projet de loi d'initiative privée. Il s'avère que le second vote sur le projet de loi C-391 a exposé, aux

yeux de tous, l'étendue du désaccord entre les députés néo-démocrates quant à l'enjeu du registre des armes d'épaule, rendant périlleuse l'adoption d'une ligne de parti en vue du vote final qui s'annonçait serré. Les élus dissidents, dont on se disputait le vote, ont été la cible d'attaques répétées et ont subi des pressions provenant de part et d'autre. Ces pressions ont pu accentuer la division entre les membres de la formation et rendre l'adoption d'une position ferme, qui aurait inscrit le parti dans un camp ou de l'autre, quasi impossible.

3.4.2.2. *La personnalisation du débat.* Notre examen des discours recensés nous a amenés à complexifier notre conception de la pratique du ciblage. En effet, prendre pour cible un adversaire, identifier un ennemi, mène parfois à la personnalisation du débat, c'est-à-dire qu'on lui donne « un caractère personnel et particulier » (Centre national de ressources textuelles et lexicales, 2012). Personnaliser le débat permet d'accoler un nom et un visage à l'adversaire qui défend une position jugée impopulaire dans l'opinion publique. C'est ainsi que cette pratique permet de simplifier une situation en proposant un raccourci cognitif à l'auditoire: qui voit ses peines, voit ses haines, pour reprendre l'expression de Marc Angenot (2010, p. 30). La pratique se révèle dans les discours que nous avons étudiés lorsqu'un acteur est pris pour cible et qu'il est nommément désigné, le plus souvent de façon répétée, afin de l'accabler et d'accentuer l'effet recherché auprès de l'auditoire.

Le Parti libéral utilise cette pratique dans son communiqué intitulé « Les Libéraux agissent pour tenter de sauver le Registre qui sauve des vies » (Parti libéral du Canada, 2010h), dans lequel le nom de Jack Layton apparaît sept fois, alors que le nom de son parti n'est mentionné qu'à une seule occasion. Un autre communiqué émis par le Parti libéral nomme, dans un calcul prévisionnel, les députés néo-démocrates qui se sont rangés derrière la position de leur chef (pour un total de 150 députés de la Chambre des communes qui devraient voter pour le maintien du registre), ceux qui continuent de s'opposer au registre (pour un total de 152 députés qui devraient voter contre le maintien du registre), et deux autres députés qui n'ont pas encore annoncé quelle sera leur position lors du vote final (Parti libéral du Canada, 2010i). Un billet sur le blogue tenu par Christopher di Armani dénonce la pratique employée par les libéraux (« Liberal party leader Michael Ignatieff declares war on two NDP MPs. [...] Ignatieff's plan is to call Layton out and basically try to humiliate him in the press »), mais profite de l'occasion qui lui est offerte pour les nommer à son tour et pour demander à son auditoire de faire pression en communiquant avec eux (di Armani, 2010h).

Dans le communiqué précédemment mentionné, le Parti libéral fournit « la liste des députés néo-démocrates qui ont décidé de supprimer le Registre des armes à feu le 22 septembre prochain » et, sous chacun des noms mentionnés, il rappelle des propos du député, propos par lesquels il a exprimé son engagement à vouloir abolir le registre des armes d'épaule (Parti libéral du Canada, 2010i). Quant à la députée Candice Hoepfner, elle

nomme les 12 députés néo-démocrates qui ont voté pour le projet de loi lors de sa seconde lecture dans un communiqué publié à la mi-août (Parti conservateur du Canada, 2010b). Puis, à la suite de la défaite de son projet de loi le 22 septembre 2010, elle nomme les députés qui se sont rangés derrière leur chef dans un communiqué diffusé le même jour:

But be assured, Canadians will not forget this betrayal – they will hold to account MPs like Peter Stoffer, Glenn Thibeault, Claude Gravelle, Malcolm Allen, Charlie Angus, and Carol Hughes, who promised constituents repeatedly that they would work to end the long-gun registry, and then succumbed to the pressure of their party bosses and change their minds. (Parti conservateur du Canada, 2010g).

Enfin, dans un communiqué qu'il publie, une élue du Parti libéral fait intervenir la vie privée du chef néo-démocrate dans le débat public. En effet, elle exige que la conjointe de Jack Layton, la députée Olivia Chow, fasse pression sur lui:

La députée néo-démocrate, Olivia Chow, a besoin de dire à Jack Layton que d'ici jusqu'à la date du vote à la Chambre des communes le 22 septembre prochain, il devrait faire tout en son pouvoir afin de persuader son caucus au complet pour que ce dernier vote en faveur de sauvegarder le registre, comme l'a fait Michael Ignatieff, a dit Mme Innes (Parti libéral du Canada, 2010m).

Faire intervenir des éléments de la vie privée d'un adversaire dans le débat le fait dévier et lui donne un caractère personnel hors de propos.

En somme, identifier nommément les adversaires, le plus souvent à répétition, contribue à personnaliser le débat public. Cette pratique permet de simplifier une situation plus complexe, en désignant spécifiquement celui ou ceux qui sont à blâmer. Par ailleurs, la

pratique contribue à désigner des coupables à qui faire porter le blâme et donc, à rendre le débat hargneux. En outre, faire intervenir des éléments de la vie privée d'un adversaire dans le débat le fait dévier et lui donne un caractère personnel hors de propos. Dans le cadre du débat public concernant le projet de loi C-391, l'inquiétude des uns comme des autres s'est trouvé un nom en se rabattant sur le chef du Nouveau Parti démocratique et les 20 élus dissidents.

3.4.2.3. Le blâme. Nous l'avons mentionné déjà, recourir au *scapegoating* vise à faire porter le fardeau à un adversaire considéré comme faible et vulnérable. Le blâme est une pratique rhétorique qui met en exergue les défauts de l'adversaire et de la position qu'il défend. De cette façon, il est dévalorisé aux yeux de l'opinion publique, qui condamne à son tour la position qu'il défend et juge qu'il manque de leadership. L'exemple qui suit démontre bien cette pratique observée dans les discours recensés et souvent employée contre le Nouveau Parti démocratique et son chef:

Jack Layton fait preuve d'une absence de leadership pitoyable en refusant que son caucus tienne un vote de parti pour empêcher le démantèlement du registre des armes à feu. Le chef du NPD se réfugie derrière un prétexte fallacieux voulant qu'il n'y ait pas de vote de parti sur un projet de loi privé. C'est ridicule et tout le monde le sait: c'est un projet de loi conservateur. J'invite le chef du NPD à cesser de trahir les principes qu'il prétend défendre. (Bloc Québécois, 2010e)

Encore une fois, Jack Layton et le caucus des députés du Nouveau Parti démocratique font l'objet de blâmes de la part d'acteurs favorables au maintien intégral du registre des armes à feu. En témoigne cet extrait de la lettre ouverte transmise à la presse et dans lequel Nathalie Provost, blessée lors de la tuerie à l'École Polytechnique, s'adresse au chef Jack Layton:

Vous, votre caucus et tous les membres du Nouveau parti démocratique souhaitez sans doute représenter l'avenir du Canada. Alors pourquoi vous comportez-vous comme un parti qui n'a pas de telles ambitions? Pourquoi vous comportez-vous comme un parti qui veut seulement se plaindre, abolir et reculer? (Provost, 2010)

Dans cet extrait, les acteurs ciblés sont clairement identifiés et l'auteure de la lettre interpelle directement le chef néo-démocrate. En outre, plutôt que d'accuser Jack Layton de manquer de leadership, l'auteure formule deux questions rhétoriques qui, si elles laissent sous-entendre son opinion, ont pour effet d'atténuer le blâme et de faire participer l'auditoire, qui décidera de la réponse à donner aux questions au cours d'une délibération intime.

Néanmoins, il peut être difficile parfois de relever un passage du discours d'un acteur qui exprime clairement un blâme. En effet, le blâme peut être diffus ou indirect dans le discours, alors que l'auditoire pourra percevoir que c'est néanmoins ce que l'acteur, par son discours, cherche à faire. L'exemple qui nous permet le plus simplement d'illustrer nos propos est tiré d'un billet publié sur le blogue de Christopher di Armani, dans lequel il encourage les citoyens à faire pression sur leurs élus fédéraux au moyen d'une motion

favorable à l'abolition du registre des armes d'épaule qu'adopterait le conseil municipal. L'auteur du billet de blogue se prononce: « I applaud the folks in Guysborough for having the [cojones] to tell their MP what they as a community believe is important »; puis, il poursuit en concluant: « Because that's who the Member of Parliament is supposed to represent. Not his party leader » (di Armani, 2010a). Un auditoire avisé devinera que, par cette formulation négative, le blogueur cherche à blâmer les députés dissidents tentés de se ranger derrière leur chef. Bien qu'indirectement formulé, ce blâme constitue une attaque contre les adversaires visés, dès lors que l'auditoire dispose des ressources pour interpréter le message et identifier ces adversaires.

Le blâme vise à déprécier l'adversaire en mettant en exergue ses défauts et ceux de la position qu'il défend. Le blâme peut toutefois se retourner contre celui qui le formule si l'attaque est jugée injuste ou exagérée; ainsi, l'orateur pourra privilégier d'autres façons d'exprimer un reproche à l'adversaire afin d'atténuer l'impression d'agression. Dans nos données, nous avons relevé le recours à la dérision, qui allie blâme et humour.

3.4.2.4. La dérision. L'examen attentif que nous avons fait des discours recensés nous a permis de constater qu'il est possible de faire porter le fardeau à un adversaire ciblé pour le dénigrer en ayant recours à d'autres pratiques rhétoriques que le seul blâme. En effet, il semble bien que de tourner cet adversaire en dérision peut constituer

un blâme masqué sous les traits de l'humour. Si le blâme expose une critique ouverte, la dérision, par sa subtilité et l'humour auquel elle recourt, adoucit la critique adressée à l'adversaire. Le message est formulé de façon à la rendre plus acceptable aux yeux de l'auditoire, dont le sens de l'humour est sollicité; le rhéteur le rend complice alors qu'il réussit à lui décrocher un sourire.

L'auteure Simone Bonnafous (2001) nous éclaire davantage quant à la dichotomie inhérente à la notion de dérision: « [...] le discours politique a longtemps fait grand usage de la « dérision », c'est-à-dire de cette association de l'humour et de l'agression qui la caractérise et la distingue en principe de la pure injure » (p. 53; souligné dans le texte). Elle poursuit en soulignant l'importance du contexte dans lequel est employée la pratique pour l'interpréter de cette façon:

[...] la frontière entre injures et mots d'esprit ou jeux de mots peut être parfois extrêmement ténue et mobile et [...] l'« effet injure » ou l'« effet dérision » dépendent largement du contexte, de l'intention que l'on peut prêter ou non à l'auteur, de la réaction de la personne cible, de l'attitude des auditeurs et de leur appartenance ou non au monde social ou idéologique de l'auteur, etc. (Bonnafous, 2001, p. 57; souligné dans le texte)

L'interprétation de la dérision est donc la prérogative de l'auditoire –et de l'analyste– qui s'appuie sur un contexte.

La dérision est présente dans certains discours produits par des blogueurs opposés au registre des armes d'épaule et dans quelques autres émis par le Parti libéral. Dans

l'extrait qui suit, le rédacteur de discours du Parti libéral, Adam Goldenberg, déprécie le chef du Nouveau Parti démocratique en tournant en dérision la position qu'il a adoptée:

Le NPD veut démanteler le registre des armes à feu, et ensuite appuyer le plan de Michael Ignatieff visant à l'améliorer. Ils devraient m'expliquer comment peuvent-ils songer à améliorer quelque chose qu'ils ont déjà démantelé. Personne ici à Ottawa ne peut vraiment comprendre comment cela fonctionnera. Jack Layton non plus d'ailleurs – sans parler de sa conférence de presse désastreuse de la semaine dernière [hyperlien]. (Goldenberg, 2010)

La construction du message laisse poindre la dérision, alors que le syntagme « Jack Layton non plus d'ailleurs » produit l'effet comique. En effet, un auditoire avisé comprendra que l'auteur réfère à la position adoptée par le chef du Nouveau Parti démocratique, en mettant en relief la suggestion qu'elle soit ambiguë ou confuse. En outre, la phrase courte emprunte au rythme du comique. En même temps, l'auditoire peut connoter le blâme inscrit dans le syntagme: la surenchère, par l'emploi de la forme négative, vise non pas à apprécier, mais plutôt à déprécier celui qui est nommé et pris à partie.

À mi-chemin entre la moquerie et la provocation, la députée conservatrice Candice Hoepfner tourne en dérision les 12 députés néo-démocrates qui ont soutenu le projet de loi C-391 lors de sa seconde lecture à la chambre des communes, pour mieux les discréditer: « MP Hoepfner challenges 12 NDP members: are you waffling on your support to end the long-gun registry? » (Parti conservateur du Canada, 2010b). La dérision est ici plus subtile:

c'est en connaissant le contexte dans lequel cette phrase est employée qu'il est possible de la déceler. Ainsi, il nous semble que le défi qui est lancé aux députés n'en est pas un à proprement parler, puisqu'ici le terme « défi » est presque synonyme de « gageur » et connote à la fois l'amusement et la provocation. La critique est aussi inscrite dans la question rhétorique, qui ajoute à la provocation et s'amuse aux dépens des députés ciblés.

Tourner son adversaire en dérision présente plusieurs avantages pour celui qui recourt à cette pratique. L'auteure Simone Bonnafous énumère les principaux mérites qu'a trouvés l'ancien chef de la formation politique française du Front national, Jean-Marie Le Pen, à cette pratique:

Il dénigre et ridiculise ses adversaires, ce qui est son objectif premier; il se dispense de fonder ses attaques sur des démonstrations; il « mouille » son auditoire ou ses lecteurs par le sourire ou l'admiration qu'il leur arrache devant ses prouesses verbales et ses inventions; et, ce qui n'est pas négligeable, il évite les procès ou les rend délicats, en jouant de la plaisanterie comme d'un abri (Bonnafous 2001, 58; souligné dans le texte).

En somme, le recours à la dérision vise à déprécier l'adversaire, tout en rendant plus acceptable le blâme contenu implicitement. De cette façon, celui qui recourt à la dérision s'évite les conséquences qu'elle peut entraîner; au contraire, le rhéteur paraîtra avoir de l'esprit. Dès lors que l'auditoire dispose des ressources pour interpréter la dérision, il se rend complice de l'orateur en esquissant un sourire. C'est l'amalgame entre l'humour et la critique qui donne à la dérision son caractère particulier.

3.4.2.5. *L'attribution d'intentions malveillantes.* En plus du blâme et de la dérision, nous avons pu observer une troisième pratique rhétorique employée par les acteurs pour faire porter le fardeau à l'adversaire. Il appert en effet que de prêter des intentions à un adversaire préalablement ciblé participe aussi à le persécuter et dénigrer. Il s'agit alors de l'accuser d'avoir un plan caché, des intentions malveillantes ou de prendre part à un complot. Cela contribue à le dépeindre en figure ennemie et donc, à le discréditer aux yeux de la population. En outre, le recours à cette pratique vise à faire douter de l'authenticité de l'adversaire, en insinuant que ces intentions ne seraient pas aussi nobles qu'il y paraît.

Puisque le chef Jack Layton était reconnu pour son air sympathique (d'où son surnom de « bon Jack », qui lui a souvent été attribué), il pouvait être profitable pour ses détracteurs de laisser planer le doute quant à l'authenticité de ses intentions. À titre d'exemple, nous relevons cet extrait d'un billet de blogue diffusé par Christopher di Armani: « It's no secret that old Jack is anti-gun. If he had his way he'd ban them all in a heartbeat. Good thing he doesn't get his way, if you're a gun owner like me » (2010f). Nous remarquons d'abord la litote que forme le syntagme « it's no secret ». Cette figure de rhétorique sert à amplifier l'idée que veut transmettre le rhéteur, ce que permet de faire la forme négative employée dans l'exemple cité (Dupriez, 2000). Elle procède par raisonnement contraire: si ce n'est pas un secret, alors c'est une connaissance partagée, du moins par une bonne partie de la population. De plus, la seconde phrase contient une hyperbole: « he'd ban them all in a heartbeat ». Cette figure de l'exagération vise à

dévaloriser la position de Jack Layton. Quant à la seconde phrase, elle met de l'avant un argument de réciprocité qui exprime une symétrie entre les acteurs. Enfin, le syntagme « old Jack », par lequel l'auteur du blogue identifie le chef néo-démocrate par son prénom, renvoie à sa réputation d'homme sympathique.

Nous retrouvons dans les discours d'autres passages dans lesquels l'auteur amène l'auditoire à douter de la sincérité des intentions du chef du Nouveau Parti démocratique. Il est accusé de s'adonner à des manœuvres politiques, comme dans cet extrait d'un communiqué diffusé par le Parti libéral: « [...] M. Layton tente une ultime manœuvre: l'annonce d'un projet de loi sur le registre des armes à feu » (Parti libéral du Canada, 2010e). Un autre exemple est tiré d'un communiqué diffusé par la députée conservatrice Candice Hoepfner: « Jack Layton smokescreen » (2010d). Il est en outre soupçonné de cacher ses réelles intentions dans un texte produit par le rédacteur de discours du chef libéral, Adam Goldenberg: « Dans l'intervalle, Jack Layton dispose d'un plan rusé » (2010).

Par ailleurs, certains acteurs soupçonnent le Nouveau Parti démocratique et son chef d'entretenir une complicité coupable avec les conservateurs, qui eux sont accusés de frayer avec le lobby des armes. La question rhétorique, qui fait office de titre du communiqué publié par la Fédération des femmes du Québec, le 2 septembre 2010, insinue que Jack Layton entretient une complicité coupable avec le chef conservateur Stephen Harper: « Le NPD complice de la lutte idéologique contre le registre des armes à feu? » (2010b).

L'allocution qu'a livrée le chef bloquiste le 13 septembre fournit un autre exemple: « Cette question est grave: le registre des armes à feu sauve des vies. C'est ça l'enjeu, et la complicité du NPD avec les conservateurs est impardonnable » (Bloc Québécois, 2010e).

De fait, l'association ou l'amalgame représente un mécanisme de la pratique qui consiste à prêter des intentions malveillantes à un adversaire. L'auteur Marc Angenot (2010) a étudié la rhétorique de ce qu'il appelle la « logique conspiratoire », soit le système interprétatif qui sous-tend la croyance au complot. Dans l'extrait qui suit, l'auteur traite de l'intérêt de l'amalgame, qui cherche à produire une explication simplifiée:

On peut rapprocher encore la pensée conspiratoire-ressentimentiste et la pratique de *l'amalgame*. La principale simplification de la pensée du ressentiment est la « règle de l'ennemi unique » avec son grand moyen argumentatif, *l'amalgame*. Il faut que l'ennemi n'ait « qu'une seule tête » pour qu'on puisse espérer l'abattre d'un coup. Il faut que la diversité de ses opinions, de ses intérêts et de ses modes d'être ne soient qu'un « rideau de fumée » qui cache encore un coup une vaste entente scélérate. (Angenot, 2010, p. 34; souligné dans le texte)

Nous remarquons donc que les détracteurs du Nouveau Parti démocratique ont eu recours à des procédés rhétoriques qui s'inscrivent dans ce que Marc Angenot appelle la logique conspiratoire, sans toutefois prétendre de l'ampleur du système de pensée duquel ces acteurs pourraient relever. Il semble que dans le cas qui nous occupe, les accusations portées contre le chef du Nouveau Parti démocratique quant à la sincérité de ses intentions servent d'abord et avant tout à le déprécier en semant le doute parmi l'auditoire. En effet, il peut être difficile d'attaquer un adversaire reconnu pour son authenticité, et lui prêter des

intentions malveillantes offre un raccourci cognitif qui réussit à semer le doute en se passant de l'argumentation.

3.4.2.6. La menace. Après avoir blâmé et accusé un adversaire ciblé pour son appui à une politique ou à un groupe jugé impopulaire, vient le temps de le menacer d'être puni. Il ne pourrait y avoir d'autres conclusions au processus expiatoire, tandis qu'on impute au bouc émissaire la responsabilité des vicissitudes pour laquelle il doit être puni. Menacer un adversaire de représailles participe à sa persécution, alors que la menace, qui expose de possibles conséquences, est une pratique qui s'inscrit dans une certaine durée, puisqu'elle est l'« expression du projet de nuire à autrui » (Centre national de ressources textuelles et lexicales, 2012).

La menace offre, par ailleurs, une illustration des rapports de pouvoir. En effet, celui qui peut se permettre de formuler une menace en étant pris au sérieux montre qu'il tient la position haute et fait paraître son adversaire faible. Cela contribue à polariser le débat, entre celui qui formule la menace et celui qui la subit. En outre, pour être pris au sérieux, celui qui menace doit être en mesure d'appliquer la conséquence qu'il a promise: il doit disposer des ressources pour appliquer la punition annoncée; dans le cas contraire, il pourrait paraître ridicule. Enfin, la menace doit se rapporter à un enjeu qui a de l'importance, sans quoi elle se révèle pure agression.

La menace repose sur un mode binaire, qui contraint celui qui en fait l'objet: soit il se plie à l'exigence, soit il ignore celle-ci, réaffirme sa position et fait face aux conséquences potentielles. Cet extrait d'un texte du *columnist* au quotidien *National Post*, Matt Gurney, illustre bien le mode binaire de la menace lorsqu'il énonce: « It's too late to redeem the registry. Either it gets scrapped or the political parties that support it must pay the consequences » (Gurney, 2010). Celui qui fait l'objet de la menace peut par ailleurs refuser la menace, sans pour autant s'éviter les conséquences, ou encore tenter de négocier un compromis. Tout est fonction des relations de pouvoir et de la marge de manœuvre qu'elles permettent.

Ainsi, les 12 députés néo-démocrates, dont les deux camps se disputent la faveur à l'approche du vote final, font l'objet de menaces de part et d'autre. L'exemple que nous présentons est tiré d'un communiqué diffusé par le Parti libéral, dans lequel il prévient: « Nous lançons aujourd'hui cette tournée [...] pour dire à Jack Layton et au NPD qu'ils s'apprêtent à supprimer le registre à leurs risques et périls » (Parti libéral du Canada, 2010k). Cette menace, à peine voilée, ne formule pas les conséquences concrètes auxquelles pourraient s'exposer les néo-démocrates.

De la même manière, la députée conservatrice Candice Hoepfner blâme et menace indirectement le député néo-démocrate Malcolm Allen de subir les représailles des électeurs de sa circonscription lors d'un scrutin à venir, et engage par son discours les électeurs à qui appartiendra la tâche d'infliger la punition: « People aren't fooled – they

know he is a turncoat [Malcolm Allen, député néodémocrate] who has betrayed the residents of Welland and lost all credibility to continue to represent this riding » (Parti conservateur du Canada, 2010f). Tout aussi implicitement, le blogueur Christopher di Armani rappelle aux électeurs qu'il est en leur pouvoir de punir les élus de l'opposition lors du prochain scrutin: « Let them (your rural opposition MP) know an election is coming, and you can't wait to cast your vote. The only question you have is simple: Who will that vote be for... the incumbent... or his/her challenger? » (di Armani, 2010c). Dans cet extrait, l'auteur du billet de blogue interpelle directement l'auditoire en formulant une question rhétorique qui lui suggère implicitement de voter aux prochaines élections pour un candidat dont l'appui au projet de loi C-391 s'est révélé indéfectible.

Ces menaces éveillent l'électorat au pouvoir qu'il a de maintenir ou de démettre un député. En effet, la menace se projette vers l'avenir en laissant entrevoir le moment où s'exécutera la conséquence. Le blogueur Christopher di Armani propose à quelques reprises de rappeler aux élus des partis d'opposition avec lesquels il propose à l'auditoire de communiquer, la faible marge par laquelle ils ont remporté la victoire dans leur circonscription lors du dernier scrutin:

One thing you could say to him [Glenn Thibeault] when you discuss the issue with him would be his margin of victory in the last federal election. 2,066 are all that sent him to Ottawa. If just half of those people who voted FOR Thibeault in the last election do like he's doing, they could send him to retirement (di Armani, 2010g; souligné dans le texte).

Cette menace de représailles de la part des électeurs fait paraître l'adversaire faible et suggère aux résidents des circonscriptions électorales qu'il en faudra peu pour que leur député sortant soit défait. Ainsi, un électeur qui correspond au profil de Dougie, le personnage imaginé par le Parti conservateur à l'occasion des élections de 2006, qui prend connaissance des menaces formulées à l'endroit de son député, pourra être tenté de se rendre aux urnes.

Il semble que, parmi les groupes d'intérêt, seule la Fédération des femmes du Québec a formulé une menace à un acteur du débat, en l'occurrence Jack Layton: « (...) **et qu'il devra [Jack Layton] être prêt à en assumer les conséquences en termes de pertes d'appui au Québec qui risque d'en découler!** » (Fédération des femmes du Québec, 2010b; souligné dans le texte).

Comme nous l'avons mentionné plus tôt, un acteur qui professe une menace et qui désire être pris au sérieux doit être en mesure d'appliquer la conséquence qu'il pourrait imposer à son adversaire, si celui-ci n'obtempère pas. Ce ne sont donc pas tous les groupes d'intérêt qui peuvent menacer un adversaire, de surcroît lorsque celui-ci est un parti politique. Bien que le communiqué de presse publié par la Fédération des femmes du Québec menace Jack Layton de représailles de la part des électeurs lors du prochain scrutin, la lettre type engage les électeurs disposés à agir: en effet, le groupe d'intérêt leur cède la responsabilité d'appliquer la conséquence. Cet engagement se raffermi davantage alors que les électeurs apposent leur signature au bas de la lettre.

En somme, la menace s'inscrit dans la logique du processus d'expiation de la faute, alors que celui qui est pris pour cible s'expose à une punition s'il n'agit pas de la façon qui lui est demandée. Dans le cas qui nous intéresse, les partis d'opposition et les élus du Nouveau Parti démocratique en particulier font l'objet de menaces de représailles de la part des électeurs à l'occasion du scrutin à venir. Ces menaces avaient pour but d'accroître leur vulnérabilité en accentuant la pression qu'ils subissaient et, par extension, d'encourager les électeurs des circonscriptions visées à se rendre aux urnes pour aider à démettre leur député s'il n'appuie pas le projet de loi C-391.

3.4.3. L'exploitation des clivages rural/urbain et centre/périphérie. Nous avons emprunté à la théorie des clivages élaborée dans les années 1960 par Lipset et Rokkan (2008), la dénomination des types de clivages; là s'arrête notre emprunt. Ces auteurs ont identifié quatre clivages sociaux qui ont modelé les systèmes de partis occidentaux: Église/État; possédant/travailleur; centre/périphérie; rural/urbain. C'est à ces deux derniers clivages que nous nous intéressons, puisqu'il semble bien que certains acteurs qui ont pris part au débat public sur l'enjeu du registre des armes à feu aient voulu mettre en relief l'écart entre les électeurs des régions rurales et ceux des régions urbaines, et entre les lieux de pouvoir symboliques (Monnet, 1998) du centre et de la périphérie. En effet, on retrouve dans les discours recensés les marques apparentes de cette pratique du clivage, pour la nommer ainsi. Que la division soit ou non aussi étendue que les acteurs le laissent supposer

nous importe moins que de constater que le seul fait de la nommer par le discours contribue à la rendre présente et potentiellement agissante dans le débat. L'exemple suivant illustre bien nos propos: « What he's [Jack Layton] REALLY concerned about, however, is getting his urban MPs re-elected. Urban votes. He really couldn't give a rats a** about his rural MPs » (di Armani, 2010d; souligné dans le texte).

Au centre de l'argumentaire des acteurs défendant l'une ou l'autre des positions en débat se trouve une conception différente des impacts du registre des armes d'épaule sur la société canadienne. En effet, pour les acteurs favorables à la conservation du registre des armes à feu dans son intégralité, il s'agit d'une mesure importante qui s'inscrit dans les politiques publiques pour contrer la violence envers les femmes, qui contribue à réduire la criminalité et qui aide au travail des policiers (Francoeur, 2010; Fédération des femmes du Québec, 2010a; Parti libéral du Canada, 2010d). Selon ces mêmes acteurs, le registre est une mesure de sécurité publique nécessaire, de surcroît dans les centres urbains, comme le laisse entendre cet extrait d'une allocution prononcée par Jack Layton à Régina, en Saskatchewan:

Les prochaines élections seront une bataille pour le cœur des Canadiens ruraux, pour qui les préoccupations urgentes vont bien au-delà des jeux de Stephen Harper sur les armes. Ce sera une bataille pour les esprits des Canadiens de l'Ouest qui veulent obtenir des résultats concrets d'Ottawa. Pour les Autochtones qui veulent simplement obtenir le respect qu'ils méritent. Pour les familles urbaines qui veulent de l'aide pour que leurs enfants grandissent dans des quartiers sécuritaires. (Nouveau Parti démocratique, 2010c)

Pour leur part, les acteurs favorables à l'abrogation du registre soutiennent qu'il s'agit plutôt d'une mesure trop onéreuse, qui induit un faux sentiment de sécurité chez les policiers puisqu'il contient des données partielles, et qui criminalise les chasseurs, les agriculteurs, les tireurs sportifs et les gens qui ont un mode de vie rural, puisque les « vrais criminels » n'enregistrent pas leur arme; en outre, « l'efficacité » du registre n'a pas été démontrée (Breitkreuz, 2010a; Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, 2010; Head, 2010; Ontario Federation of Hunters and Anglers, 2010). L'extrait suivant illustre bien les récriminations des acteurs favorables à l'abrogation du registre des armes d'épaule:

Common sense tells me that if you want to deal with violent criminals, then THAT is who you track. Wasting billions tracking the people who *aren't the problem* is just plain stupid. Us rural folks get that. Which gets us nothing but disdain from our city cousins and politicians. (di Armani, 2010c; souligné dans le texte)

Cette conception binaire de la société canadienne rappelle la notion des « deux nations » présente dans l'imaginaire des Américains, qui se définissent suivant la démarcation libéraux/conservateurs politiques. La notion de *culture war* renvoie à une guerre culturelle dans laquelle deux systèmes de pensée, de valeurs, deux conceptions des États-Unis s'affrontent. L'auteur Thomas Frank s'est intéressé à cette division dans son ouvrage intitulé *What's the Matter with Kansas?* Il dit au sujet de la *culture war*:

But the “two nations” commentators showed no interest in examining the mysterious inversion of American politics in any systematic way. Their aim was simply to bolster stereotypes using whatever tools were at hand: to cast the Democrats as the party of wealthy, pampered, arrogant elite that lives as far as it can

from real Americans; and to represent Republicanism as the faith of the hardworking common people of the heartland, an expression of their unpretentious, all-American ways just like country music and NASCAR. (Frank, 2005, p. 20; souligné dans le texte)

Parmi notre corpus se trouve un discours qui avance que le débat public autour du registre des armes d'épaule s'inscrit dans cette *culture war*. Dans cet éditorial signé par le journaliste Matt Gurney et publié dans les pages du *National Post*, un quotidien canadien de tendance conservatrice, l'auteur avance l'explication selon laquelle le rejet du registre des armes d'épaule par les communautés rurales tirerait sa source de la méfiance des élites libérales qu'il incarnerait:

Layton knows that these 12 NDP members, representing rural ridings where the registry is loathed with fiery passion, cannot support the registry as-is and hope to be re-elected. So, by dreaming up this compromise, he's trying to give them something — anything — that they can take back to their constituents and say, "Yes, I voted for keeping the registry today, but only so that I can reform it later in a way that will address your concerns! Please re-elect me."

It's a neat idea, but it won't work. Layton, like Michael Ignatieff, fundamentally misunderstands why the registry is so hated by millions of Canadians. It's not about a fee here or there, or having to fill out a few forms. It's because the registry, from its very inception, has symbolized the distrust of the so-called "liberal elites" for anyone so retrograde as to own a gun. (2010; souligné dans le texte)

On retrouve, dans quelques discours diffusés par des acteurs favorables à l'abrogation du registre des armes d'épaule, l'expression de cet antagonisme qui repose sur des divergences sociopolitiques et socioculturelles perçues et par lequel le rhéteur se pose

en victime. À titre d'exemple, nous citons cet extrait d'un communiqué diffusé par la Canadian Shooting Sports Association:

This weak attempt to play to a declining urban base while trying to placate the rest of Canada, only serves to alienate all Canadians, regardless of where they live. If your solution is a result of advice from your caucus, the myopic offer leaves us cold. Mr. Layton and Mr. Ignatieff, we are your neighbours, friends and family. The millions of men, women and children who enjoy the shooting sports are proud, law abiding Canadians, from all walks of life. We work hard and pay our taxes. Why do you continue to dismiss our concerns? (2010)

Un autre exemple est tiré d'un billet paru sur le blogue de Christopher di Armani:

While Candice Hoepfner jets around the country doing her best to convince opposition MPs to support her bill to scrap the long-gun registry (Bill C-391), there is a question we as a society really need to ask ourselves. Why does Parliament show such disdain for rural Canadians? Yes, I'm speaking of Canada's stupid gun registry, but that's not all. (di Armani, 2010c)

Dans ce dernier extrait, le clivage rural/urbain croise le clivage centre/périphérie. Le modèle centre/périphérie est conçu comme une métaphorisation du rapport dynamique et ambivalent entre domination et sujétion qui s'inscrit dans les systèmes, traversant la « totalité du champ politique » et les individus « [...] qui reproduisent eux-mêmes, dans leurs pratiques quotidiennes, la même dialectique de périphérisation/centralité » (Chevallier, 1978). Dans l'exemple que nous avons relevé, le blogueur dénonce, en quelque sorte, la domination que l'institution parlementaire exerce sur les lieux de pouvoir placés dans sa périphérie. Plus loin dans son texte, il associe ses cousins urbains (« urban cousins »; « city cousins ») et les politiciens (di Armani, 2010c).

L'auteur du blogue *Don't Tread On Me* va plus loin, dans un billet où le clivage relève du complot idéologique:

A tool on the SOCIAL RE-ENGINEERING of Canadian society. You ever stop and think or wonder about most things that have been put on the backs of Canadians in the last 40 years? Political correctness. Attacking, discriminating against and persecuting “free thinkers”. The constant attack by “kneejerk, feelgood, do nothing substantial” do-gooders on things like the Canadian family unit. [...] Perhaps now it's time to take those who seek, hold and abuse power and control for the sake of power and control and deprive them of those tools they seek and crave. (cgnnightmare, 2010a; souligné dans le texte)

L'auteur termine son texte en invitant l'auditoire à se faire entendre et à communiquer avec leur député fédéral pour lui demander d'appuyer le projet de loi C-391.

En somme, certains discours diffusés par quelques-uns des acteurs qui ont pris part au débat public sur le registre des armes d'épaule mobilisent les clivages qu'ils perçoivent entre ruralité et urbanité, et entre centre et périphérie, et qui sous-tendent l'expression de leur position sur l'enjeu du registre des armes d'épaule. L'exploitation de ces clivages participe à creuser davantage l'écart entre les positions auxquelles appelle le débat public sur le registre des armes à feu, en insistant sur une ligne de fracture perçue.

3.4.4. Le contraste. Afin de marquer la différence entre lui et son adversaire, un acteur peut procéder en établissant un contraste entre leurs idées ou leurs personnes. Nous avons remarqué que le Parti libéral et son chef Michael Ignatieff ont fréquemment recours à

cette pratique pour insister sur les différences entre eux et les conservateurs. Cela s'explique par le fait que le Parti libéral est le principal adversaire du Parti conservateur et, qu'à ce titre, il doit se présenter comme une solution de rechange au gouvernement en place.

Le contraste est plus facile à observer lorsqu'il est exprimé dans une phrase, comme en témoignent ces propos tenus par un député libéral et transmis par voie de communiqué:

Contrairement au chef du NPD, Jack Layton, Michael Ignatieff a exercé un leadership résolu en faveur du maintien du registre des armes à feu, a mentionné M. Holland. M. Layton aurait pu faire de même. Il avait à choisir entre, d'un côté, les agents de police et les victimes... et de l'autre, Stephen Harper. Il a choisi ce dernier. (Parti libéral du Canada, 2010f)

Dans cet extrait, le député du Parti libéral met en contraste des personnes, davantage que les formations politiques qu'elles dirigent, en identifiant nommément les acteurs. Une fois la différence entre Michael Ignatieff et Jack Layton établie, le député associe Jack Layton à Stephen Harper; les relations entre les trois acteurs sont ainsi résumées et simplifiées en quelques mots.

Le Parti libéral emploie aussi des contrastes filés, c'est-à-dire qu'ils se développent tout au long d'un discours ou même de plusieurs discours. Si l'identification de ce procédé est moins évidente au premier abord, c'est justement parce qu'il appelle à plus de subtilité. C'est le contraste entre les champs lexicaux, les types d'arguments et la disposition des éléments du discours qui produit l'effet dans le texte que nous prenons pour exemple. Les

paragraphes suivants composent le début d'un communiqué de presse, diffusé par le Parti libéral, qui s'ouvre avec l'évocation d'une scène presque idyllique:

L'Express libéral a fait son entrée en gare à Baddeck, où le chef libéral Michael Ignatieff a rencontré tous les membres du caucus libéral afin de célébrer le succès de la tournée estivale et de réfléchir à la session parlementaire d'automne.

« Je suis d'avis que rien ne saurait égaler une rencontre dans le magnifique Cap-Breton pour clôturer un été spectaculaire », a fait savoir M. Ignatieff.

Depuis le début de juin, *l'Express libéral* s'est rendu dans 12 provinces et territoires et dans 102 villes et cités. Il a franchi 39 000 kilomètres et a pris part à plus de 140 événements publics – mais le réservoir d'essence est loin d'être vide (2010g).

L'effet de contraste survient lorsqu'il est question, plus loin dans le texte, du bilan de l'été qu'a passé le Parti conservateur. D'abord, les arguments quantitatifs sont employés pour vanter le Parti libéral puis pour déprécier son adversaire conservateur. En effet, si la tournée de *l'Express libéral* a franchi « 39 000 kilomètres » et visité « 102 villes et cités », le gouvernement de Stephen Harper, quant à lui, « [...] a dépensé quelque 1,3 milliard de dollars pour les réunions du G8 et du 20, [...] il a consacré 16 milliards de dollars à un contrat accordé sans appel d'offres visant l'achat d'avions de chasse [et] il a octroyé 10 milliards de dollars aux établissements pénitenciers [...] ». En outre, si les députés libéraux qui ont pris part à la tournée ont participé « à plus de 140 événements publics », le premier ministre, quant à lui, « s'en est tenu à une poignée d'événements orchestrés à outrance ».

Ainsi, le chef du Parti conservateur est « coupé », « décroché » de la réalité, lui qui « n'a pas écouté une seule question de la part des Canadiens ». En contraste, Michael

Ignatieff a pour sa part rencontré des « milliers de Canadiennes et de Canadiens », qui lui ont permis « d'en apprendre passablement sur les enjeux qui leur tiennent vraiment à cœur ».

Le Parti libéral cherche à faire paraître Michael Ignatieff comme un homme d'action, qui va à la rencontre des citoyens. L'accumulation entre les données quantitatives qui visent à témoigner de l'énergie du chef et de ses députés, les rencontres avec les « milliers » de Canadiens et la rencontre à Baddeck avec « tous les membres du caucus libéral pour célébrer le succès de la tournée estivale », en comparaison avec l'été qu'aurait passé Stephen Harper, selon ce que prétend le Parti libéral, accentue l'effet de contraste entre les deux chefs de parti.

En somme, le contraste permet de marquer une différence entre un acteur et un adversaire qu'il a ciblé, afin de le déprécier et de s'en dissocier. Le Parti libéral emploie cette pratique à quelques reprises pour s'afficher comme la solution de rechange au gouvernement conservateur: dans l'exemple que nous avons examiné, le contraste porte sur les personnes des chefs, leurs idées et leur façon de concevoir la politique.

4. Conclusion

Au terme de cette dernière analyse, il appert que dix pratiques rhétoriques importantes peuvent être associées au déploiement d'une stratégie de *wedge politics* dans le cadre du débat public qui a entouré le projet de loi C-391. En effet, les données qui ont émergé de l'analyse systématique à laquelle nous avons procédé nous ont permis d'identifier et de décrire les principales pratiques rhétoriques employées par les acteurs dans les discours qu'ils se sont échangés entre le 1^{er} août 2010 et le 22 septembre 2010, soit: l'appel à l'action; le *scapegoating*, une pratique à laquelle sont affiliés le ciblage, la personnalisation du débat, le blâme, la dérision, l'attribution d'intentions malveillantes et la menace de représailles de la part des électeurs; l'exploitation des clivages; le contraste.

Rappelons que nous avons jugé une pratique « importante » selon sa fréquence d'apparition dans notre corpus et sa relation avec une stratégie de *wedge politics*. À cet égard, nous définissons le concept comme une stratégie politique élaborée par un parti et qui consiste à produire et diffuser des discours sur un enjeu social qui a le potentiel de semer la division tant au sein des formations politiques adverses que parmi leur base électorale respective, de mobiliser sa propre base électorale et de renforcer son contrôle sur l'agenda politique, dans le but de recueillir davantage de votes parmi les électeurs. À la lumière de notre analyse, il est permis de croire que les pratiques rhétoriques que nous

avons identifiées et décrites contribuent, de façon plus ou moins marquée, à l'atteinte de ces différents objectifs par le parti politique qui initie une stratégie de *wedge politics* et les partis adverses qui auront su tirer leur épingle du jeu.

4.1. Diviser les partis politiques adverses et leur base partisane respective

D'abord, ces pratiques rhétoriques ont le potentiel d'ébranler et diviser les partis politiques adverses, de même que leur base de sympathisants respective, puisqu'elles participent, chacune à leur manière, à polariser les positions et à creuser l'écart entre deux camps ennemis. Pour ce faire, les pratiques rhétoriques employées dévalorisent la position adoptée par l'adversaire et, fréquemment, la personne de celui qui le représente. En réduisant le débat à une confrontation entre deux options seulement, de même qu'en amalgamant les adversaires pour qu'ils ne représentent plus qu'un seul ennemi, on participe à leur stigmatisation et on simplifie pour l'auditoire un débat complexe.

Ainsi, le *scapegoating* et les pratiques qui y sont affiliées participent à désigner un responsable et à lui faire porter le fardeau pour son appui à une politique ou un groupe jugé impopulaire, pour mieux le dévaloriser et l'affaiblir. Par ailleurs, celui qui formule des menaces ou prête des intentions malveillantes à son adversaire se montre en position haute.

De surcroît, les membres de l'auditoire pourraient juger que le rhéteur a de l'esprit, s'il dissimule sous le couvert de l'humour le blâme qu'il énonce, en recourant à la dérision.

Le Nouveau Parti démocratique et son chef, Jack Layton, ont servi de boucs émissaires aux formations politiques adverses, aux groupes d'intérêt et aux acteurs individuels défendant l'une ou l'autre des positions auxquelles appelait le vote final du 22 septembre 2010. Ils ont ciblé et identifié nommément certains élus néo-démocrates pour les blâmer, les tourner en dérision, leur prêter des intentions malveillantes et les menacer de subir les représailles de leurs électeurs lors d'un scrutin à venir, des pratiques qui s'inscrivent dans la logique du *scapegoating*. Ces attaques sont venues des deux camps, ce qui a pu accroître la polarisation des positions à l'intérieur du parti, déjà divisé, et corollairement, le malaise des néo-démocrates, rendant périlleuse l'adoption tardive d'une ligne de parti en vue du vote final dont l'issue s'annonçait incertaine. S'il choisissait cette dernière option, le Nouveau Parti démocratique aurait dû se ranger derrière l'un ou l'autre camp, ce que ses adversaires l'incitaient à faire, vraisemblablement pour achever de le discréditer; à l'inverse, s'il maintenait sa position, il paraissait entêté. Il semble, par ailleurs, que la formation néo-démocrate ait été incapable de présenter une position alternative crédible et fédératrice, d'autant plus que ses adversaires conservateurs et libéraux réduisaient les options à deux dans leurs discours et que le caucus des députés néo-démocrates était fortement divisé. Cette dissension interne au sein du Nouveau Parti

démocratique, ses adversaires la perçoivent et compte bien en tirer profit, comme le suggère l'extrait suivant, issu d'un texte signé par le député conservateur Garry Breitkreuz:

The 12 rural New Democrats who supported Bill C-391 at second reading will be pivotal in the Sept. 22 vote. A Canadian Press/Harris Decima poll showed 44 per cent of NDP supporters want the registry abolished, compared to just 42 percent who want it retained. This NDP support bodes well for Bill C-391, as those 12 MPs can vote in favour of it once again, assured that they represent the majority of NDP supporters on this issue. (Breitkreuz, 2010b)

En contrepartie, la décision du chef de ne pas imposer une ligne de parti à son caucus de députés aurait pu être perçue par l'auditoire comme une réponse démocratique, préservant l'indépendance des députés, de même que les us et coutumes parlementaires; peu d'acteurs, cependant, ont loué cette orientation du Nouveau Parti démocratique. La formation néo-démocrate n'était pas en position de répliquer aux attaques et semble avoir opté pour un quasi-mutisme, ce qui a pu contribuer à accentuer la portée des attaques dirigées contre Jack Layton et sa formation politique. Le Nouveau Parti démocratique s'est donc retrouvé dans une situation précaire et les formations politiques adverses ont pu en tirer profit.

Enfin, les pratiques rhétoriques qui consistent à exploiter les clivages et à établir un contraste participent à marquer l'écart entre les deux camps. Comme nous l'avons établi plus tôt, la *wedge politics* ne doit pas être conçue comme une stratégie que mènerait un

parti seul, du début à la fin; parmi les acteurs qui ont pris part au débat, d'autres que les conservateurs ont contribué à le polariser, de façon à en tirer avantage, et ont modifié leur rôle en conséquence. Ainsi, le Parti libéral a utilisé cet enjeu pour montrer en quoi il se distingue du Parti conservateur au pouvoir, afin de se présenter comme une alternative au gouvernement en place.

4.2. Contrôler l'agenda politique

Parmi les auteurs qui composent notre revue de la littérature, seuls Wilson (2001) et Wilson et Turnbull (2001) mentionnent explicitement le contrôle de l'agenda comme étant en jeu dans le déploiement d'une stratégie de *wedge politics*, bien qu'il soit permis de croire que cet aspect soit entendu implicitement dans l'objectif poursuivi par un parti qui recourt à cette stratégie. Cet objectif semble être le corollaire de la division de l'adversaire: en effet, il est permis de croire qu'un parti dont les instances et la base partisane sont divisées sera davantage préoccupé par sa cohésion interne, tandis que celui qui a réussi à rallier sa base partisane autour d'une position commune est en bonne posture pour faire valoir sa position.

C'est précisément ce que cherchent à produire le *scapegoating* et les pratiques qui y sont affiliées dans les discours que nous avons étudiés. Certains acteurs favorables à l'abolition du registre des armes d'épaule encourageaient ouvertement le chef du Nouveau

Parti démocratique à maintenir le vote libre de ses députés, tout en ciblant et blâmant les députés dissidents, ce qui pouvait accroître la division à l'intérieur de la formation néo-démocrate. En outre, pendant que le chef néo-démocrate tentait de convaincre un à un les députés réfractaires à sa position, il s'effaçait du débat et par conséquent, la formation politique laissait le champ libre à ses adversaires, en plus d'attirer l'attention sur ses difficultés. Au final, il semble que le Nouveau Parti démocratique ait été neutralisé par les pressions provenant des deux camps dans le débat public sur le projet de loi C-391.

Par ailleurs, l'appel à l'action permet aussi de montrer aux adversaires, nombre de messages d'électeurs à l'appui, l'importance qu'accordent ces derniers à un enjeu et donc, l'exigence de se conformer à leur volonté.

4.3. Mobiliser sa propre base partisane

Nous l'avons dit, le déploiement d'une stratégie de *wedge politics* étant une affaire de calcul électoral, la conquête de nouveaux votes dans l'espoir de remporter une victoire ne peut pas se faire au détriment de la préservation de sa propre base partisane. À n'en pas douter, le Parti conservateur était bien au fait qu'une majorité de ses électeurs habituels appuyaient sa position, ce qu'ont dû lui confirmer les groupes de discussion et autres sondages internes que le parti mène « à longueur d'année » (Castonguay, 2010a).

Les appels à l'action que lance le Parti conservateur lui permettent justement de prendre la mesure de l'appui que recueille la position qu'il défend. Ces demandes répétées et relayées par d'autres acteurs se veulent une démonstration de force, qui peut avoir un effet d'entraînement parmi les membres de l'auditoire. La réponse massive de l'auditoire peut aussi conforter les députés dans la position adoptée par leur parti. Celui-ci doit, par ailleurs, maintenir l'intérêt et l'engagement politique des électeurs qui forment sa base partisane; c'est bien une préoccupation qu'a le Parti conservateur et de laquelle témoigne le personnage fictif de Dougie, un type d'électeur sensible aux enjeux soulevés par la formation conservatrice, mais qu'il faudra encourager à aller voter à l'approche d'une élection. Les bases de données, auxquelles les partis occidentaux majeurs ont de plus en plus recours pour cibler leurs sympathisants, permettent de préserver la relation avec l'électeur et l'inciter à se déplacer pour voter le jour du scrutin.

Le *scapegoating* et les pratiques rhétoriques qui y sont affiliées, de même que l'exploitation des clivages et le contraste, participent aussi à la consolidation de la base partisane des formations politiques qui ont eu recours à ces pratiques. En effet, elles misent sur la valorisation d'une position et l'identification des électeurs au camp qui la défend; corollairement, ces pratiques tentent de convaincre les électeurs de rejeter l'adversaire, dépeint comme la figure ennemie. Outre le Parti conservateur, le Parti libéral, de même que le Bloc Québécois, pouvaient percevoir un avantage à recourir aux pratiques rhétoriques

affiliées au *scapegoating* dans le but de consolider leur base partisane, à des degrés variables. Le Bloc Québécois pouvait facilement se faire du capital politique auprès de ses sympathisants, puisque la position que le parti a adoptée était populaire au Québec. La mobilisation de la base partisane sur un enjeu peut aussi se mesurer en gains financiers, les enjeux controversés ayant permis au Parti conservateur de mobiliser sa base partisane et d'engranger les dons:

Après chaque attaque des députés ou ministres conservateurs contre la Commission canadienne du blé, Radio-Canada ou le registre des armes à feu – et même après les publicités négatives contre les libéraux –, des lettres et des courriels sont envoyés aux militants. On les encourage à donner de 25 à 100 dollars s'ils souhaitent que cela se poursuive.

Ce marketing d'idées politiques remplit les coffres. De 2007 à 2011, le PCC a amassé 96 millions de dollars, contre 34 millions pour le PLC et 26 millions pour le NPD. (Castonguay, 2012)

4.4. Conquérir les segments convoités de l'électorat

Enfin, la définition que nous avons élaborée plus tôt fait mention de l'objectif ultime que poursuit une stratégie de *wedge politics*, c'est-à-dire qu'elle est déployée dans le but de conquérir les segments de l'électorat que convoite le parti qui amorce la stratégie, afin de remporter la victoire à l'issue d'un scrutin ou, du moins, d'effectuer des gains électoraux.

Si nous ne pouvons nous prononcer sur l'effet qu'a eu le déploiement de la stratégie de *wedge politics* sur les résultats des dernières élections fédérales, le Parti libéral sollicitait assurément l'appui des femmes et des résidents des régions urbaines. En outre, nos analyses montrent qu'il espérait effectuer ces gains au détriment du Nouveau Parti démocratique, en courtisant ses électeurs progressistes et en désaccord avec la position adoptée par le parti pour lequel ils votent habituellement sur l'enjeu du registre des armes d'épaule. En ce qui a trait au Bloc Québécois, il nous semble qu'il ne pouvait pas escompter réaliser de gains électoraux importants avec l'enjeu du registre des armes d'épaule auprès de l'électorat québécois, mais pouvait vraisemblablement aspirer à consolider sa base de sympathisants. Le Parti conservateur, quant à lui, cherchait à conquérir le vote des électeurs qui partageaient la position conservatrice sur l'enjeu du registre des armes d'épaule, mais qui votaient habituellement pour un autre parti. La formation conservatrice semble avoir voulu conquérir les électeurs des régions rurales du nord de l'Ontario en particulier. L'intérêt pour le Parti conservateur d'insister dans ses discours sur des enjeux qui ont le potentiel de polariser l'électorat est de rassembler les conservateurs politiques au sein d'un même parti, comme en fait foi cet extrait du livre de Tom Flanagan, ancien stratège du Parti conservateur:

However, once the writ is dropped it is equally important for the Conservatives to have platform positions that polarize against all the other parties – to represent the only conservative alternative against the welter of other parties. Let the Liberals, NDP, Greens, and BQ fight among themselves to speak for “progressive” voters.

That strategic configuration is the best prospect for the Conservative Party to win elections based on support from a plurality of voters, since majority voter support seems unlikely to be available. (2007, p. 275; souligné dans le texte)

4.5. Limites et difficultés

En plus de ne pas être en mesure de vérifier si la stratégie de *wedge politics* déployée a porté ses fruits le 2 mai 2011, l'analyse que nous avons effectuée comporte une autre limite importante. En effet, nous l'avons mentionné auparavant et l'analyse des pratiques rhétoriques présentée précédemment nous a permis d'en faire l'observation: les pratiques rhétoriques n'interviennent pas isolément. Une pratique rhétorique s'articule à une ou plusieurs autres pratiques au sein d'un même discours et parfois même dans le temps, à travers une série de discours. Ces relations doivent être prises en compte, au risque de simplifier la portée d'une pratique considérée en vase clos; toutefois, par souci de clarté, la seconde partie de l'analyse proposait de traiter une à une les pratiques rhétoriques identifiées. Il nous semble, par exemple, que l'appel à l'action est employé dans les discours en combinaison avec d'autres pratiques rhétoriques, telles que le blâme, et apparaît à la fin d'un discours, afin d'encourager le passage à l'action d'un auditoire convaincu d'agir.

Enfin, nous savons pertinemment qu'un bon nombre de discours diffusés à l'extérieur du Québec n'ont pas été recensés, ce qui constitue à la fois une limite à la démarche méthodologique que nous avons proposée et une difficulté à laquelle nous nous sommes heurtée. Nous pensons que la dynamique et l'usage des pratiques rhétoriques par les acteurs à l'extérieur du Québec ont pu différer de ce que nous avons observé. Si nous ne pouvions recenser l'ensemble des discours et qu'une partie du biais à la faveur des discours québécois est justifiée, nous croyons néanmoins que l'étendue de notre corpus et la diversité des discours qu'il contient est suffisant pour les besoins de notre étude.

4.6. Apports et implications

En somme, notre étude a permis de nommer les principales pratiques rhétoriques employées par les acteurs impliqués dans une stratégie de *wedge politics*. De cette façon, tant les chercheurs que les citoyens devraient être plus à même de reconnaître le déploiement d'une stratégie de *wedge politics* dans les discours que s'échangent les acteurs engagés dans un débat qui tend à polariser les positions et diviser les électeurs.

Enfin, à la lumière de notre étude, il appert qu'un parti politique ne tente plus nécessairement de plaire au plus grand nombre possible d'électeurs en recourant à une stratégie de *wedge politics*. En effet, la fragmentation de l'électorat entre diverses options

politiques, conjuguée à la précision des outils tels que les bases de données lui permet de décortiquer, de cibler et de solliciter uniquement les électeurs dont il a besoin pour prendre le pouvoir. En ce sens, le déploiement d'une stratégie de *wedge politics* témoigne de la volonté de miser sur la fragmentation de l'électorat, plutôt que de chercher une solution consensuelle et à rallier l'opinion publique.

Bibliographie

Alliance de la fonction publique du Canada. (2009, 3 décembre). Le registre des armes d'épaule – un outil nécessaire pour combattre la violence contre les femmes [Communiqué de presse]. Page consultée à l'adresse <http://www.newswire.ca/fr/story/560815/le-registre-des-armes-d-epaule-un-outil-necessaire-pour-combattre-la-violence-contre-les-femmes>

Angenot, M. (1997). *Les idéologies du ressentiment*. Montréal: XYZ

Angenot, M. (2010). La pensée conspiratoire: une histoire dialectique et rhétorique ?. Dans E. Danblon, & L. Nicolas (dir.), *Les rhétoriques de la conspiration* (p. 25-42). Paris: CNRS Éditions.

Asen, R., & Brouwer, D. C. (dir.; 2001). *Counterpublics and the State*. Albany: SUNY Press.

Babad, E. Y., Birnbaum, M., & Benne, K. D. (1983). *The Social Self Group Influences on Personal Identity*. Beverly Hills: Sage Publications.

Barreau du Québec (2010, 15 septembre). Le Barreau du Québec s'oppose vivement à l'abolition du registre [Communiqué de presse]. Page consultée à l'adresse <http://www.barreau.qc.ca/fr/actualites-medias/communiques/2010/09/15-registre-armes>

Baumgartner, F. R. (2001). Political Agendas. Dans N. J. Smelser, & P. B. Baltes (dir.), *International Encyclopedia of Social and Behavioral Sciences: Political Science* (p. 288-290). New York: Elsevier.

Beauchemin, M. (2010, 24 septembre). Le NPD tente de resserrer les rangs. *La Presse*, p. A8.

Benoit-Barné, C., & McDonald, J. (2011). L'évolution des pratiques rhétoriques de délibération publique par la controverse. Le cas du Suroît et l'essor de l'éolien au Québec. *Communication*, 28(2). Page consultée à l'adresse <http://communication.revues.org/index1676.html>

Bernier, M. (2009, 7 décembre). Le projet de loi C-391 pour abolir le registre des armes longues [Fichier vidéo]. Page consultée à l'adresse <http://www.youtube.com/watch?v=iyMWSA5SMrg>

Bitzer, L. F. (1968). The Rhetorical Situation. *Philisophy and Rhetoric*, 1, p. 1-14.

Bloc Québécois. (2009a, 14 avril). Abolition de l'actuel registre des armes à feu: le Bloc québécois organise une projection du film Polytechnique pour sensibiliser les parlementaires [Communiqué de presse]. Page consultée à l'adresse <http://www.blocquebecois.org/bloc.aspx?bloc=f733ffbf-8f3a-42e9-a232-a6c7b5ee2324>

Bloc Québécois. (2009b, 17 avril). Le Bloc Québécois profitera de sa journée d'opposition pour sensibiliser les parlementaires au maintien du registre des armes à feu [Communiqué de presse].

Bloc Québécois. (2009c, 23 avril). Ne laissez pas les conservateurs détruire le registre des armes à feu [Fichier vidéo]. Page consultée à l'adresse <http://www.youtube.com/watch?v=51C-wBHyePg>

Bloc Québécois. (2010a, 19 avril). Le Bloc Québécois va poursuivre son travail constructif et rigoureux en matière de justice [Allocution diffusée par communiqué de presse]. Page consultée à l'adresse <http://docs.noodls.com/viewDoc.asp?filename=33088/EXT/201004190087008688076233.pdf>

Bloc Québécois (2010b, 4 mai). Cri du cœur d'un survivant de la fusillade de Dawson [Fichier vidéo]. Page consultée à l'adresse <http://www.youtube.com/watch?v=3r6MEbXLRfQ>

Bloc Québécois (2010c, 4 mai). Plaidoyer pour le maintien du registre des armes à feu [Fichier vidéo]. Page consultée à l'adresse <http://www.youtube.com/watch?v=depYKfDkGzg>

Bloc Québécois. (2010d, 24 août). Seul le Bloc représente les intérêts du Québec [Fichier vidéo]. Page consultée à l'adresse http://www.youtube.com/watch?v=Ye_x6p06wYo

Bloc Québécois. (2010e, 13 septembre). Le leadership, M. Layton, c'est d'imposer un vote de parti [Fichier vidéo]. Page consultée à l'adresse http://www.dailymotion.com/video/xeu0cz_le-leadership-m-layton-c-est-d-impo_news

Bloc Québécois. (2010f, 22 septembre). Le Bloc est présent pour défendre le registre [Fichier vidéo]. Page consultée à l'adresse http://www.dailymotion.com/video/xex44a_le-bloc-est-present-pour-defendre

Bloc Québécois. (ca. 2010). Le discours idéologique du gouvernement conservateur [Dossier Internet].

Bonnafous, S. (2001). L'arme de la dérision chez J.-M. Le Pen. *Hermès* (29), p. 53-63. Page consultée à l'adresse http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/14488/HERMES_2001_29_53.pdf?sequence=1

Bourgault-Côté, G., & Buzzetti, H. (2010, 14 septembre). Registre des armes à feu – Sprint de persuasion avant le vote. *Le Devoir*, p. A1.

Breitkreuz, G. (2010a, 2 août). Public Health Organizations' Crime Claims Are Gun Registry Red Herring [Communiqué de presse]. Page consultée à l'adresse <http://www.garrybreitkreuz.com/publicate/Columns/2010/aug2.htm>

Breitkreuz, G. (2010b, 30 août). Why the registry needs to go. *The Mark* [op-ed]. Page consultée à l'adresse <http://www.themarknews.com/articles/2161-why-the-gun-registry-needs-to-go>

Bryden, J. (2009, 23 novembre). Un député conservateur s'excuse pour des propos émis dans un « dix-pour-cent ». *La Presse Canadienne*.

Buzzetti, H. (2009a, 4 novembre). Les libéraux hésitent à sauver le registre. *Le Devoir*, p. A1.

Buzzetti, H. (2009b, 5 novembre). Le registre des armes à feu un peu plus menacé. *Le Devoir*. Page consultée à l'adresse <http://www.ledevoir.com/politique/canada/275655/le-registre-des-armes-a-feu-un-peu-plus-menace>

Buzzetti, H. (2010a, 20 avril). Michael Ignatieff imposera la ligne de parti pour le registre des armes à feu. *Le Devoir*, p. A2.

Buzzetti, H. (2010b, 8 juin). Layton manœuvre pour sauver le registre des armes à feu sans forcer ses élus qui s'y opposent. *Le Devoir*, p. A4.

Buzzetti, H. (2010c, 11 septembre). Registre des armes à feu – Un troisième député du NPD retourne sa veste. *Le Devoir*, p. A4.

Buzzetti, H. (2010d, 15 septembre). Armes à feu – Les conservateurs nient être de mèche avec le lobby américain. *Le Devoir*, p. A1.

Buzzetti, H. (2011, 5 avril). Majoritaire, Harper éliminera le registre des armes à feu. *Le Devoir*, p. A5.

Campbell, L. W. (2010, 22 avril). Débats du Sénat. Le registre des armes d'épaule [Déclaration d'un sénateur]. Page consultée à l'adresse <http://larrycampbell.ca/articles/long%20gun%20registry-f.pdf>

Canadian Shooting Sports Association. (2009, 4 novembre). On November 4th, Please Do the Right Thing [Publicité]. Page consultée à l'adresse <http://www.cdnsportingsports.org/2009/11/HillTimesNov4th.html>

Canadian Shooting Sports Association. (2010, 30 août). Layton's New Deal for Firearms Owners: Sorry, NO DEAL [Communiqué de presse]. Page consultée à l'adresse http://www.cdnsportingsports.org/2010/08/Press_Release_Laytons_Deal_20100830.pdf

Castonguay, A. (2008, 1^{er} octobre). Diviser pour régner. *L'actualité*, 33(15), p. 28-33.

Castonguay, A. (2010a, 22 mai). Comment la droite s'organise. *Le Devoir*, p. A1.

Castonguay, A. (2010b, 22 septembre). Armes à feu: l'abolition du registre divise les Canadiens. *Le Devoir*. Page consultée à l'adresse <http://www.ledevoir.com/politique/canada/294909/armes-a-feu-l-abolition-du-registre-divise-les-canadiens>

Castonguay, A. (2012, 1^{er} mars). La face cachée du plan Harper. *L'actualité*, 37(3), p. 18-23.

Centre national de ressources textuelles et lexicales. (2012). Menace. Page consultée à l'adresse <http://www.cnrtl.fr/definition/menace>

Centre national de ressources textuelles et lexicales. (2012). Personnaliser. Page consultée à l'adresse <http://www.cnrtl.fr/definition/personnaliser>

cgnnightmare. (2010a, 24 août). Registering Firearms. A Tool Alright... [Billet du blogue Don't Tread On Me]. Page consultée à l'adresse <http://cgnnightmare.wordpress.com/2010/08/24/registering-firearms-a-tool-alright/>

cgnnightmare. (2010b, 15 septembre). ATTENTION: Northern Ontario Firearms Owners [Billet du blogue Don't Tread On Me]. Page consultée à l'adresse <http://cgnnightmare.wordpress.com/2010/09/15/attention-northern-ontario-firearms-owners/>

Charland, M. (2003). Le langage politique. Dans A.-M. Gingras (dir.), *La communication politique* (p. 67-91). Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.

Cheadle, B. (2012, 23 août). Tory Prison Policy “Wedge Politics”: Study. *The Globe and Mail*. Page consultée à l'adresse <http://www.theglobeandmail.com/news/politics/tory-prison-policy-wedge-politics-study/article1300457/>

Chevallier, J. (1978). Le modèle centre/périphérie dans l'analyse politique. Dans *Centre, périphérie, territoire*. Paris: Presses universitaires de France. Page consultée à l'adresse <http://www.u-picardie.fr/labo/curapp/revues/root/8/chevallier.pdf>

Coalition pour le contrôle des armes. (2009, 8 décembre). Les policiers, les spécialistes et les victimes maintiennent que les mythes, la désinformation et l'argent sont derrière les efforts visant à démanteler le registre des armes à feu [Communiqué de presse]. Page consultée à l'adresse <http://www.guncontrol.ca/francais/F/Prssdec82009F.pdf>

Coalition pour le contrôle des armes. (2012, mars). Examen du projet de loi C-19 [Mémoire]. Page consultée à l'adresse <http://www.parl.gc.ca/Content/SEN/Committee/411/lcjc/PDF/Briefs/C19/CGC-FR.pdf>

Coalition pour le contrôle des armes (date inconnue a). L'affaiblissement des contrôles. Page consultée à l'adresse <http://controledesarmes.ca/les-annees-2010-laffaiblissement-des-controles/>

Coalition pour le contrôle des armes. (date inconnue b). Le Projet de loi C-19. Page consultée à l'adresse <http://controledesarmes.ca/le-projet-de-loi-c-19/>

Coalition pour le contrôle des armes. (date inconnue c). Les témoins aux sessions de SECU. Page consultée à l'adresse <http://www.guncontrol.ca/francais/F/SECUF.pdf>

Coalition pour le contrôle des armes. (date inconnue d). L'histoire du contrôle des armes. Page consultée à l'adresse <http://www.guncontrol.ca/francais/F/histoire.pdf>

Coalition pour le contrôle des armes. (date inconnue e). Lois canadiennes sur le contrôle des armes à feu. Page consultée à l'adresse <http://www.guncontrol.ca/francais/F/Loichangements.pdf>

Condit, C. M. (1994). *Decoding Abortion Rhetoric: Communicating Social Change*. Champaign: University of Illinois Press.

Cooper, M. (1989). *Analyzing Public Discourse*. Prospect Heights: Waveland Press.

Cottle, D., & Bolger, D. (2008, 6-9 juillet). *John Howard and the Race Question*. Article présenté à l'Australian Political Studies Association Annual Conference, Brisbane. Page consultée à l'adresse http://www.academia.edu/959986/John_Howard_and_the_Race_Question

Croteau, M. (2012, 16 février). Fin du registre des armes d'épaule: les conservateurs font la fête. *La Presse*. Page consultée à l'adresse <http://www.lapresse.ca/actualites/politique-canadienne/201202/15/01-4496231-fin-du-registre-des-armes-depaule-les-conservateurs-font-la-fete.php>

de Grandpré, H. (2010a, 21 septembre). Un projet de loi conservateur qui se meurt. *La Presse*, p. A12.

de Grandpré, H. (2010b, 22 septembre). Derniers arguments avant le vote. *La Presse*, p. A16.

de Grandpré, H. (2010c, 23 septembre). Candice Hoepfner, une porte-étendard improbable. *La Presse*, p. A7.

de Grandpré, H. (2010d, 23 septembre). Les conservateurs perdent une bataille. *La Presse*, p. A6.

Dempsey, K., Riche, N., Russell, S., Senior, P., Silas, L., Landsberg, M., ... McGregor, H. (2009, 6 mars). Ne démanteliez pas les mesures de contrôle des armes à feu: rejetez le projet de loi C-301 le 1^{er} avril 2009 [Lettre]. Page consultée à l'adresse <http://www.guncontrol.ca/francais/F/8marsfemmes.upd.pdf>

Deux députés du NPD rentrent dans le rang. (2010, 8 septembre). *Le Devoir*, A2.

di Armani, C. (2010a, 3 août). Council of Guysborough, NS – SHUT UP! [Billet de blogue]. Page consultée à l'adresse <http://christopherdiarmani.com/58/politics-2/political-antics/municipal-council-of-guysborough-ns-shut-up/>

di Armani, C. (2010b, 6 août). Katey Montague and Bill C-391 to Scrap Canada's "Long Gun Registry" [Billet de blogue]. Page consultée à l'adresse <http://christopherdiarmani.com/16/liberty/canadas-firearms-act/katey-montague-and-bill-c-391-to-scrap-canadas-long-gun-registry/>

di Armani, C. (2010c, 23 août). Rural Canadians – Second Class Citizens? [Billet de blogue]. Page consultée à l'adresse <http://christopherdiarmani.com/177/liberty/canadas-firearms-act/rural-canadians-second-class-citizens/>

di Armani, C. (2010d, 24 août). "Don't Blame ME!" cries Jack Layton [Billet de blogue]. Page consultée à l'adresse <http://christopherdiarmani.com/180/liberty/canadas-firearms-act/dont-blame-me-cries-jack-layton/>

di Armani, C. (2010e, 1^{er} septembre). It's About People Control, Not Gun Control... [Billet de blogue]. Page consultée à l'adresse <http://christopherdiarmani.com/228/liberty/canadas-firearms-act/its-about-people-control-not-gun-control/>

di Armani. (2010f, 3 septembre). Jack Layton Showing Integrity??? [Billet de blogue]. Page consultée à l'adresse <http://christopherdiarmani.com/278/politics-2/political-antics/jack-layton-showing-integrity/>

di Armani, C. (2010g, 7 septembre). Glenn Thibeault Flip-Flops on C-391 [Billet de blogue]. Page consultée à l'adresse <http://christopherdiarmani.com/307/politics-2/political-antics/glenn-thibeault-flip-flops-on-c-391/>

di Armani, C. (2010h, 12 septembre). NDP MPs Under Fire [Billet de blogue]. Page consultée à l'adresse <http://christopherdiarmani.com/312/liberty/canadas-firearms-act/ndp-mps-under-fire/>

Dion, J. (1995, 14 juin). Le projet de loi sur les armes à feu adopté: Nombreuses dissidences chez les libéraux. *Le Devoir*, p. A5.

Dufault, F. P. (2009, 7 décembre). Plaidoyer pour le maintien du registre des armes à feu. *Le Droit*, p. 5.

Dupriez, B. (2000). *Gradus, les procédés littéraires (Dictionnaire)*. Paris: Éditions 10/18.

Fédération des femmes du Québec. (2010a, 23 août). Le gouvernement écarte le chef du programme d'enregistrement des armes à feu [Communiqué de presse]. Page consultée à l'adresse <http://www.ffq.qc.ca/2010/08/le-gouvernement-ecarte-le-chef-du-programme-denregistrement/>

Fédération des femmes du Québec. (2010b, 2 septembre). Le NPD complice de la lutte idéologique contre le registre des armes à feu? [Communiqué de presse et lettre type]. Page consultée à l'adresse <http://www.ffq.qc.ca/2010/09/le-npd-complice-de-la-lutte-ideologique-contre/>

Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs. (2009, 5 novembre). La Fédération se montre confiante après le résultat de la seconde lecture du PL-391 [Communiqué de presse]. Page consultée à l'adresse <http://www.fedecp.qc.ca/index.php/2009/novembre2009/90-registre-des-armes-a-feu-la-federation-confiante-apres-le-resultat-de-la-seconde-lecture-du-projet-de-loi-c-391>

Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs. (2010, 31 août). Programme canadien des armes à feu, la Fédération rappelle sa position sur le registre des armes de chasse [Communiqué de presse]. Page consultée à l'adresse <http://www.fedecp.qc.ca/2010/aout2010/49-programme-canadien-des-armes-a-feu-la-federation-rappelle-sa-position-sur-le-registre-des-armes-de-chasse>

Flanagan, T. (2007). *Harper's Team: Behind the Scenes in the Conservative Rise to Power*. Montréal: McGill–Queen's University Press.

Francoeur, Y. (2010, 3 septembre). M. Layton, comportez-vous en homme d'État! [Lettre ouverte]. *Le Devoir*. Page consultée à l'adresse <http://www.ledevoir.com/politique/canada/295503/m-layton-comportez-vous-en-homme-d-etat>

Frank, T. (2005). *What's the Matter with Kansas?*. New York: Henry Holt and Company.

Gauthier, G. (1995, 14 juin). Le projet de loi sur les armes est adopté: Neuf libéraux votent contre; 18 bloquistes s'absentent. *La Presse*, p. A1.

Gendarmerie royale du Canada. (2009). Historique du contrôle des armes à feu au Canada jusqu'à la Loi sur les armes à feu, inclusivement. Page consultée à l'adresse <http://www.rcmp-grc.gc.ca/cfp-pcaf/pol-leg/hist/con-fra.htm>

Gendarmerie royale du Canada. (2010). *Programme canadien des armes à feu - Évaluation: Introduction*. Page consultée à l'adresse <http://www.rcmp-grc.gc.ca/pubs/fire-feu-eval/intro-fra.htm>

Girard, R. (2005). La pierre rejetée par les bâtisseurs. *Théologiques*, 13(2), p. 165-179.

Goldenberg, A. (2010, 7 septembre). Entre amis, on ne permet pas le démantèlement du contrôle des armes à feu. Parti libéral du Canada [Billet de blogue]. Page consultée à l'adresse <http://www.liberal.ca/fr/salle-des-nouvelles/blogue/entre-amis-on-ne-permet-pas-le-demantelement-du-controle-des-armes-a-feu/>

Gronbeck, B. E. (1978). The Functions of Presidential Campaigning. *Communication Monographs*, 45(4), p. 268-280.

Groupe des étudiants et diplômés de Polytechnique pour le contrôle des armes. (2011, 21 avril). Contrôle des armes à feu: position des partis. Poly se souvient. Page consultée à l'adresse http://polysesouvient.ca/Documents/DOCU_11_04_21_PositionDesPartis.pdf

Gurney, M. (2010, 31 août). Rightly Hated Registry Cannot Be Saved by Tweaks. *The National Post*. Page consultée à l'adresse <http://fullcomment.nationalpost.com/2010/08/31/matt-gurney-rightly-hated-registry-cannot-be-saved-by-tweaks/>

Harris, K. (2010, 21 avril). Ads Target Rogue Grits Over Gun Registry. *Toronto Sun*. Page consultée à l'adresse <http://www.torontosun.com/news/canada/2010/04/21/13660366.html>

Hauser, G. (1991). *Introduction to Rhetorical Theory*. Prospect Heights: Waveland Press.

Head, R. H. D. (2010, 15 septembre). Re: Private Members Bill – Hoepfner – Long Gun Registry [Billet de blogue]. Page consultée à l'adresse <http://cgnightmare.wordpress.com/2010/09/17/rcmp-asst-commissioner-ret-d-speaks-to-long-gun-registry/>

Hébert, C. (1995, 30 mars). L'appui du Bloc au projet de loi sur les armes à feu n'est plus acquis. *La Presse*, p. A1.

Henderson, G. (2004, 6 juillet). Wedge Politics: A New Name for an Old Game. *The Sydney Morning Herald*. Page consultée à l'adresse <http://www.smh.com.au/articles/2004/07/05/1089000087367.html>

Hillygus, D. S., & Shields, T. G. (2008). *The Persuadable Voter: Wedge Issues in Presidential Campaigns*. Princeton: Princeton University Press.

Holland, M. (24 août 2010). Letter to Speaker – Re-evaluation of Canadian Firearms Program [Lettre]. Page consultée à l'adresse <http://cdn.liberal.ca/files/2010/08/Letter-to-Speaker-re-evaluation-of-Canadian-Firearms-Program-Aug-24-FR.pdf>

Jackson, M., & Stewart, G. (2009, septembre). *Justice Behind the Walls. A Flawed Compass: A Human Rights Analysis of the Roadmap to Strengthening Public Safety*. Page consultée à l'adresse http://www.justicebehindthewalls.net/resources/news/flawed_Compass.pdf

Jury, P. (2010, 1^{er} septembre). Le désarroi de Layton. *Cyberpresse*.

Katz, D. (1966). Attitude Formation and Public Opinion. *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, (367), p. 150-162.

Laplante-Edward, S. (2009, 3 novembre). Armes à feu: le PLC et le NPD aideront-ils les conservateurs? [Lettre ouverte]. *Le Devoir*, p. A7.

Laplante-Edward, S. (2010, 7 mai). Tout dépend de vous, Jack [Lettre ouverte]. *La Presse*, p. A21.

La Presse Canadienne. (1995a, 13 juin). Le Bloc appuiera le C-68. *La Presse*, B1.

La Presse Canadienne. (1995b, 13 juin). Trois réformistes dissidents. *La Presse*, B1.

La Presse Canadienne. (2009a, 16 mai). Registre des armes à feu: l'amnistie encore prolongée pour les propriétaires. *Le Soleil*, p. 39.

La Presse Canadienne. (2009b, 4 décembre). Anniversaire du 6 décembre: les députés fédéraux s'adressent des reproches.

La Presse Canadienne. (2009c, 9 décembre). Duceppe reproche à Harper d'ignorer tous les besoins du Québec.

La Presse Canadienne. (2010a, 31 mai). Rapport tenu secret par les conservateurs. *Le Soleil*, p. 11.

La Presse Canadienne. (2010b, 19 août). La GRC congédie Marty Cheliak. *L'Acadie Nouvelle*, p. 17.

La Presse Canadienne. (2010c, 1^{er} septembre). Les libéraux sortent l'artillerie. *Le Droit*, p. 19.

La Presse Canadienne. (2011, 30 mars). Voici quelques citations du jour 5 de la campagne électorale fédérale.

La Presse Canadienne. (2012a, 5 avril). Registre des armes à feu: un juge ordonne à Ottawa de conserver les données. *Le Devoir*. Page consultée à l'adresse <http://www.ledevoir.com/politique/canada/346780/registre-des-armes-un-juge-ordonne-a-ottawa-de-conserver-les-donnees>

La Presse Canadienne. (2012b, 23 avril). Le néo-démocrate Bruce Hyer quitte pour siéger comme indépendant. *Le Devoir*. Page consultée à l'adresse <http://www.ledevoir.com/politique/canada/348264/le-neodemocrate-bruce-hyer-quitte-pour-sieger-comme-independant>

La Presse Canadienne. (2013a, 20 février). Création d'un registre des armes: Québec va de l'avant. *Le Devoir*, p. A3. Page consultée à l'adresse <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/371362/creation-d-un-registre-des-armes-quebec-va-de-l-avant>

La Presse Canadienne. (2013b, 21 septembre). Charte des valeurs: 52 % des Québécois en faveur du projet. *La Presse*. Page consultée à l'adresse <http://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-quebecoise/201309/21/01-4691706-charte-des-valeurs-52-des-quebecois-en-faveur-du-projet.php>

Legault, J. (2013, 10 septembre). Charte des valeurs québécoises: la sortie de secours [Billet de blogue]. *L'actualité*. Page consultée à l'adresse <http://www.lactualite.com/opinions/le-blogue-de-josee-legault/la-sortie-de-secours/>

Lévesque, L. (2011a, 29 mars). Candidat conservateur, Dagenais rejette maintenant le registre des armes. *La Presse Canadienne*.

Lévesque, L. (2011b, 28 avril). Des parents et victimes de fusillades invitent à voter pour le Bloc ou le PLC. *La Presse*. Page consultée à l'adresse <http://www.lapresse.ca/actualites/elections-federales/enjeux/201104/28/01-4394275-parents-et-victimes-de-fusillades-invitent-a-voter-pour-le-bloc-ou-le-plc.php>

Lipset, S. M., & Rokkan, S. (2008). *Structures de clivages, systèmes de partis et alignement des électeurs: une introduction*. Bruxelles: Université de Bruxelles.

Maclure, J. (2013, 23 août). Charte des valeurs québécoises – Le jeu dangereux du Parti québécois. *Le Devoir*. Page consultée à l'adresse <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/385778/le-jeu-dangereux-du-parti-quebecois>

Marin, S. (2010a, 27 mai). Québec est allé à Ottawa tenter de sauver le registre des armes à feu. *La Presse Canadienne*.

Marin, S. (2010b, 24 août). Registre des armes à feu: un rapport favorable est caché, selon l'opposition. *La Presse Canadienne*.

Marin, S. (2010c, 16 septembre). La pression monte au sujet du registre des armes à feu à quelques jours du vote. *La Presse Canadienne*.

Marissal, V. (2013, 10 septembre). Valeurs québécoises: le choix de la division. *La Presse*. Page consultée à l'adresse <http://www.lapresse.ca/debats/chroniques/vincent-marissal/201309/10/01-4687761-valeurs-quebecoises-le-choix-de-la-division.php>

Marland, A. (2010). *Marketing by Canadian Political Parties*. Article présenté au 60th Political Studies Association Annual Conference, Édimbourg. Page consultée à l'adresse <http://www.psa.ac.uk/sites/default/files/PSA%20Annual%20Conference%2060th.pdf>

Marleau, R., & Montpetit, C. (dir.; 2000). Le cycle parlementaire. Dans *La procédure et les usages de la Chambre des communes*. Cowansville: Éditions Yvon Blais.

McGregor, J. (2012, 17 septembre). Parliament's Candice Bergen [Billet de blogue]. Canadian Broadcasting Corporation. Page consultée à l'adresse <http://www.cbc.ca/newsblogs/politics/inside-politics-blog/2012/09/parliaments-candice-bergen.html>

McMillan, C. (2011, juin/juillet). Looking Outward: A Conservative Canada in a New World Order. *Options politiques*. Page consultée à l'adresse <http://irpp.org/assets/po/the-winner/mcmillan5.pdf>

Mitchell, D. J. B. (1999). Warren's Wedge: An Historical Perspective on Wedge Issues in California Politics. UC Los Angeles: UCLA School of Public Affairs. Page consultée à l'adresse <http://escholarship.org/uc/item/1bm189vk>

Monière, D. (2009). *Pour comprendre le discours politique*. Montréal: Monière – Wollank.

Monnet, J. (1998, 7 avril). La symbolique des lieux: pour une géographie des relations entre espace, pouvoir et identité. *Cybergeog: European Journal of Geography*. Page consultée à l'adresse <http://cybergeog.revues.org/5316>

Myles, B., & Buzzetti, H. (2012, 11 septembre). Registre des armes: une victoire pour Québec. *Le Devoir*, p. A1. Page consultée à l'adresse <http://www.ledevoir.com/politique/canada/358908/registre-des-armes-une-victoire-pour-quebec>

Nouveau Parti démocratique. (2010a, 30 août). Le compromis est essentiel dans le dossier du registre des armes d'épaule [Communiqué de presse]. Page consultée à l'adresse <http://www.npd.ca/article/compromis-essentiel-dans-dossier-registre-armes-d-paule>

Nouveau Parti démocratique. (2010b, 1^{er} septembre). Charlie Angus considère que l'attaque des conservateurs à l'égard de la police n'a pas sa place [Communiqué de presse].

Nouveau Parti démocratique. (2010c, 13 septembre 2010). Le discours de Jack Layton à la session stratégique du caucus NPD [Allocution].

Nouveau Parti démocratique. (2010d, 16 septembre). Le NPD affirme qu'il est temps que le premier ministre fasse des compromis sur le registre [Communiqué de presse]. Page consultée à l'adresse <http://www.npd.ca/article/npd-affirme-qu-il-temps-que-premier-ministre-fasse-compromis-sur-registre>

Nouveau Parti démocratique. (2010e, 8 octobre). Le NPD dépose un projet de loi sur le registre des armes d'épaule. [Communiqué de presse].

Olivier, F. (2009, 12 novembre). Armes à feu – Les Québécois sont seuls à défendre le registre national. *Le Devoir*, p. A2.

Ontario Federation of Hunters and Anglers. (2010, 15 septembre). NDP Betrayal on Firearms Bill [Communiqué de presse]. Page consultée à l'adresse <http://www.ofahnews.com/display.php?M=16487&C=95e7e5af3259762c771ac58b21ea1724&L=15&N=72>

Parlement du Canada. (2009a). Résumé législatif du projet de loi S-5: Loi sur l'abrogation du registre des armes d'épaule. Page consultée à l'adresse http://www.parl.gc.ca/About/Parliament/LegislativeSummaries/bills_ls.asp?Language=F&ls=s5&source=library_prb&Parl=40&Ses=2

Parlement du Canada. (2009b). LEGISinfo – Projet de loi émanant du gouvernement (Sénat) S-5 (40-2). Page consultée à l'adresse <http://www.parl.gc.ca/LEGISINFO/BillDetails.aspx?Mode=1&billId=3792464&Language=F>

Parlement du Canada. (2009c). LEGISinfo – Projet de loi émanant d'un député C-301 (40-2). Page consultée à l'adresse <http://www.parl.gc.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?Language=F&Mode=1&billId=3632830>

Parlement du Canada. (2009d). *Projet de loi émanant d'un député – C-391*. Page consultée à l'adresse <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=3906547&Mode=1&File=4&Language=F>

Parlement du Canada. (2009e). LEGISinfo – Projet de loi émanant d'un député C-391 (40-2). Page consultée à l'adresse <http://www.parl.gc.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?billId=3876656&Mode=1&Language=F>

Parlement du Canada. (2010a). *La communication. Parlement 2020: un aperçu du Parlement de demain*. Page consultée à l'adresse <http://www.parl.gc.ca/Content/LOP/ResearchPublications/cp4-f.htm#a6>

Parlement du Canada. (2010b). Comités de la Chambre des communes – SECU (40-3) – Projet de loi C-391, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur le registre des armes à feu. Page consultée à l'adresse <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Language=F&DocId=4588077>

Parlement du Canada. (2010c). Comités de la Chambre des communes – SECU – Archives (40-3) Rapports et réponses du gouvernement. Page consultée à l'adresse <http://www.parl.gc.ca/CommitteeBusiness/ReportsResponses.aspx?Cmte=SECU&Mode=1&Parl=40&Ses=3&Language=F>

Parlement du Canada (2011, octobre). Historique du Projet de loi émanant du gouvernement C-19. Page consultée à l'adresse <http://www.parl.gc.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?Language=F&Mode=1&billId=5188309>

Parlement du Canada. (2012). LEGISinfo – Projet de loi émanant du gouvernement (Cdc). Page consultée à l'adresse <http://www.parl.gc.ca/legisinfo/BillDetails.aspx?billId=5188309&Mode=1&Language=F>

Parti conservateur du Canada. (2009, 25 octobre). Media – Gun registry: Tony Martin [Fichier audio]. Page consultée à l'adresse <http://www.conservative.ca>

Parti conservateur du Canada. (2010a, 2 août). MP Hoepfner in Ontario to Rally Supporters of Her Bill to End the Long-Gun Registry [Communiqué de presse].

Parti conservateur du Canada. (2010b, 11 août). MP Hoepfner Challenges 12 NDP Members: Are You Waffling on Your Support to End the Long-Gun Registry? [Communiqué de presse].

Parti conservateur du Canada. (2010c, 12 août). MP Hoepfner Launches Website to Scrap the Long-Gun Registry [Communiqué de presse].

Parti conservateur du Canada. (2010d, 30 août). Layton Latest Smokescreen on Wasteful and Ineffective Long-Gun Registry [Communiqué de presse].

Parti conservateur du Canada. (2010e, 14 septembre). Candice Hoepfner Says Turncoat Thibeault Not Representing His Constituents on Long-Gun Registry [Communiqué de presse].

Parti conservateur du Canada (2010f, 15 septembre). Candice Hoepfner Says Turncoat Allen Not Representing His Constituents on Long-Gun Registry [Communiqué de presse].

Parti conservateur du Canada. (2010g, 22 septembre). Bill C-391 Falls by Two Votes [Communiqué de presse].

Parti libéral du Canada. (2010a, 22 avril). Dans la culture conservatrice de tromperie, personne ne prend ses responsabilités [Communiqué de presse]. Page consultée à l'adresse <http://www.liberal.ca/fr/salle-des-nouvelles/dans-la-culture-conservatrice-de-tromperie-personne-ne-prend-ses-responsabilites/>

Parti libéral du Canada. (2010b, 23 avril). Contre-attaquons – des nouvelles publicités sont en route [Communiqué de presse]. Page consultée à l'adresse <http://www.liberal.ca/fr/courriel-fr/contre-attaquons-%E2%80%93-des-nouvelles-publicites-sont-en-route/>

Parti libéral du Canada. (2010c, 6 mai). Les libéraux lancent des publicités pour améliorer le registre des armes à feu [Communiqué de presse]. Page consultée à l'adresse <http://www.liberal.ca/fr/salle-des-nouvelles/les-liberaux-lancent-des-publicites-pour-ameliorer-le-registre-des-armes-a-feu/>

Parti libéral du Canada. (2010d, 24 août). Ce qu'ils ont dit – Les conservateurs font fi du très grand appui pour le registre des armes à feu [Communiqué de presse]. Page consultée à l'adresse <http://www.liberal.ca/fr/salle-des-nouvelles/ce-qu%E2%80%99ils-ont-dit-les-conservateur-font-fi-du-tres-grand-appui-pour-le-registre-des-armes-a-feu-2/>

Parti libéral du Canada. (2010e, 30 août). Le manque de leadership de Jack Layton signifie l'arrêt de mort du registre des armes à feu [Communiqué de presse]. Page consultée à l'adresse <http://www.liberal.ca/fr/salle-des-nouvelles/le-manque-de-leadership-de-jack-layton-signifie-l%E2%80%99arret-de-mort-du-registre-des-armes-a-feu/>

Parti libéral du Canada. (2010f, 31 août). Le caucus libéral des femmes parcourra le pays pour exprimer son appui au registre des armes à feu [Communiqué de presse]. Page consultée à l'adresse <http://www.liberal.ca/fr/salle-des-nouvelles/le-caucus-liberal-des-femmes-parcourra-le-pays-pour-exprimer-son-appui-au-registre-des-armes-a-feu/>

Parti libéral du Canada. (2010g, 31 août). L'Express libéral arrive à Baddeck pour le caucus estival du Parti libéral [Communiqué de presse]. Page consultée à l'adresse <https://www.liberal.ca/fr/salle-des-nouvelles/l%E2%80%99express-liberal-arrive-a-baddeck-pour-le-caucus-estival-du-parti-liberal/>

Parti libéral du Canada. (2010h, 7 septembre). Les Libéraux agissent pour tenter de préserver le Registre des armes à feu qui sauve des vies [Communiqué de presse]. Page consultée à l'adresse <http://www.liberal.ca/fr/salle-des-nouvelles/les-liberaux-agissent-pour-tenter-de-preserver-le-registre-des-armes-a-feu-qui-sauve-des-vies/>

Parti libéral du Canada. (2010i, 10 septembre). Rien que les faits: Jack est-il à court de voix pour le registre des armes à feu? [Communiqué de presse]. Page consultée à l'adresse <http://www.liberal.ca/fr/salle-des-nouvelles/rien-que-les-faits-jack-est-il-a-court-de-voix-pour-le-registre-des-armes-a-feu/>

Parti libéral du Canada. (2010j, 13 septembre). La campagne libérale « Sauvez des vies. Sauvez le registre des armes à feu » vient à Halifax [Communiqué de presse]. Page consultée à l'adresse <http://www.liberal.ca/fr/salle-des-nouvelles/la-campagne-liberale-%C2%AB-sauvez-des-vies-sauvez-le-registre-des-armes-a-feu-%C2%BB-vient-a-halifax/>

Parti libéral du Canada. (2010k, 13 septembre). Lancement de la tournée « Sauvez des vies. Sauvez le registre des armes à feu » aujourd'hui à Halifax [Communiqué de presse]. Page consultée à l'adresse <http://www.liberal.ca/fr/?s=sauvez+des+vies>

Parti libéral du Canada. (2010l, 14 septembre). La campagne libérale « Sauvez des vies. Sauvez le registre des armes à feu » vient à Québec. [Communiqué de presse]. Page consultée à l'adresse <http://www.liberal.ca/fr/salle-des-nouvelles/la-campagne-liberale-%C2%AB-sauvez-des-vies-sauvez-le-registre-des-armes-a-feu-%C2%BB-vient-a-quebec/>

Parti libéral du Canada. (2010m, 15 septembre). La campagne « Sauvez des vies. Sauvez le registre » se poursuit à Toronto [Communiqué de presse]. Page consultée à l'adresse <http://www.liberal.ca/fr/salle-des-nouvelles/la-campagne-%C2%AB-sauvez-des-vies-sauvez-le-registre-%C2%BB-se-poursuit-a-toronto/>

Parti libéral du Canada. (2010n, 17 septembre). Day Five on the “Save Lives, Save the Gun Registry” Tour [Billet de blogue]. Page consultée à l'adresse <http://www.liberal.ca/newsroom/blog/day-five-on-the-save-lives-save-the-gun-registry-tour/>

Parti libéral du Canada. (2010o, ca. août/septembre). Take Action to Save the Gun Registry. Page consultée à l'adresse <http://www.liberal.ca/take-action-to-save-the-gun-registry/>

Pétry, F. (dir.; 2012). Poltext. Données textuelles pour l'analyse des politiques. Page consultée à l'adresse <http://www.poltext.capp.ulaval.ca/cms/index.php>

Pettinicchio, D. (2010). Public and Elite Policy Preferences: Gay Marriage in Canada. *Revue internationale d'études canadiennes* (42), p. 125-153.

Poly se souvient. (2010, 10 septembre). Message aux députés conservateurs du Québec: votez contre le projet de loi C-391! [Communiqué de presse]. Page consultée à l'adresse http://www.polysesouvient.ca/Documents/PRSS_10_09_10_Comm_PolyDawson_PCQc.pdf

Poly se souvient. (2012, 15 février). Envoi du projet de loi C-19 au Sénat: L'idéologie l'emporte sur la raison [Communiqué de presse]. Page consultée à l'adresse http://www.polysesouvient.ca/Documents/PRSS_12_02_15_Reaction_Adoption_C19_Communes.pdf

Provost, N. (2010, 14 septembre). Lettre d'une des survivantes de la tuerie à l'École Polytechnique, le 6 décembre 2009 [*sic*; Lettre ouverte]. *La Voix du Sud*. Page consultée à l'adresse <http://www.lavoixdusud.com/Opinion/Tribune-libre/2010-09-14/article-1747566/Lettre-dune-des-survivantes-de-la-tuerie-a-l%E2%80%99Ecole-Polytechnique,-le-6-decembre-2009/1>

Rathjen, H. (2009, 6 novembre). Registre des armes à feu [Lettre ouverte]. *Le Devoir*, p. A8.

Saurugger, S. (2010). Groupe d'intérêt. Dans L. Boussaguet *et al.* (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques* (p. 309-316). Paris: Presses de Sciences Po. Page consultée à l'adresse <http://www.cairn.info/dictionnaire-des-politiques-publiques--9782724611755-page-309.htm>

Snyder, J., Shapiro, R. Y., & Bloch-Elkon, Y. (2009). Free Hand Abroad, Divide and Rule at Home. *World Politics*, 61(1), p. 155-187.

Société Radio-Canada. (2010, 11 juin). Des victimes de tueries s'unissent pour sauver le registre des armes à feu [Émission télévisée]. Le Téléjournal/Le Point.

Société Radio-Canada. (2011a, 4 avril). Le registre des armes à feu dans la mire de Stephen Harper [Émission télévisée]. Le Téléjournal/Le Point.

Société Radio-Canada. (2011b, 3 mai). L'Ontario ouvre la porte de la majorité aux conservateurs. Page consultée à l'adresse <http://elections.radio-canada.ca/elections/federales2011/2011/05/02/041-elections-resultats-ontario.shtml>

Société Radio-Canada. (2012a, 1^{er} novembre). Ottawa a détruit les données du registre d'armes d'épaule, sauf celles du Québec. Page consultée à l'adresse <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Politique/2012/11/01/007-ottawa-registre-destruction.shtml>

Société Radio-Canada. (2012b, 3 décembre). Le registre des armes d'épaule était un échec, selon Trudeau. Page consultée à l'adresse <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Politique/2012/12/02/001-trudeau-registre-armes-feu.shtml>

Société Radio-Canada. (2013a, 27 juin). Registre des armes à feu: victoire d'Ottawa contre le Québec en Cour d'appel. Page consultée à l'adresse <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Politique/2013/06/27/001-registre-armes-feu-quebec-cour-appel-jugement.shtml>

Société Radio-Canada. (2013b, 30 septembre). Registre des armes d'épaule: une coalition demande d'intervenir devant la Cour suprême. Page consultée à l'adresse <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2013/09/30/011-juripop-coalition-controle-armes-cour-supreme.shtml>

Sondage Gallup: Le projet de loi sur les armes à feu perd des appuis. (1995, 6 juillet). *La Presse*, p. B1.

Syndicat canadien de la fonction publique. (2010, 16 septembre). Des lobbyistes se mobilisent pour sauver le registre des armes à feu [Communiqué de presse]. Page consultée à l'adresse <http://scfp.ca/action-politique/des-lobbyistes-se-mobilisent-pour>

Van Onselen, P., & Errington, W. (2004). Electoral Databases: Big Brother or Democracy Unbound?, *Australian Journal of Political Science*, 39(2), p. 349-366.

Vastel, M. (2010, 21 avril). Harper refuse de s'excuser des insultes d'un député envers les chefs de police. *La Presse Canadienne*.

Vastel, M. (2012, 18 septembre). Registre des armes d'épaule: Ottawa porte la décision en appel. *Le Devoir*, p. A2. Page consultée à l'adresse <http://www.ledevoir.com/politique/canada/359422/ottawa-porte-la-decision-en-appel>

Ward, I. (2002). The Tampa, Wedge Politics, and a Lesson for Political Journalism. *Australian Journalism Review*, 24(1), p. 21-39.

Warner, M. (2002). Public and Counterpublics. *Public Culture*, 14(1), p. 49-90.

Weese, B. (2010, 20 août). Don't Blame NDP if Registry Dies: Layton. *London Free Press*. Page consultée à l'adresse <http://www.lfpress.com/news/canada/2010/08/20/15090721.html>

Wells, E. (1995, 29 avril). Contrôle des armes à feu: les bloquistes de l'Est changent leur fusil d'épaule. *Le Soleil*, p. A20.

Wells, P. (2011, 21 janvier). How to Translate Double-Talk. *Macleans's*. Page consultée à l'adresse <http://www2.macleans.ca/2011/01/21/how-to-translate-double-talk/>

White, T. (2006, 9 août). Can Stem Cells Rock the Vote?. *Stanford Review*. Page consultée à l'adresse <http://news.stanford.edu/news/2006/august9/med-politics-080906.html>

Wilson, S. (2001). The Wedge Election: The Battle for Australia's Disaffected Voters. *Australian Quarterly*, 73(5), p. 8-15.

Wilson, S., & Turnbull, N. (2001). Wedge Politics and Welfare Reform in Australia. *Australian Journal of Politics and History*, 47(3), p. 38.

Annexe A: Recension des discours diffusés entre le 15 mai 2009 et le 2 mai 2011

Acteurs	Forme du discours														
	Communiqué	Allocution - diffusion par écrit	Allocution - diffusion par vidéo	Lettre ou lettre ouverte	Page d'un site Internet	Publicité - diffusion par écrit	Publicité - diffusion audio / vidéo	Billet de blogue	Éditorial	Vidéo - activité parlementaire	Vidéo - entrevue ou entretien	Bulletin aux membres	Émission de radio	Image	Quantité
Formations politiques															
Parti conservateur	28	8	0	0	0	3	2	3	2	18	4	1	0	1	70
Parti libéral	58	9	0	5	1	0	2	1	0	6	0	0	0	4	86
Bloc Québécois	6	4	3	0	7	0	1	1	0	13	3	0	0	3	41
Nouveau Parti démocratique	9	1	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	12
TOTAL															209
Groupes d'intérêt - Pour le registre															
Alliance de la fonction publique du Canada	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Association canadienne des chefs de police	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Association canadienne des médecins d'urgence	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2
Association canadienne des policiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Association féminine d'éducation et d'action sociale	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Association pour la santé publique du Québec	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Barreau du Québec	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Canadian Association of Police Boards	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Coalition pour le contrôle des armes	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	4
Fédération des femmes du Québec	21	0	0	3	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	25

LES PRATIQUES RHÉTORIQUES ASSOCIÉES À UNE STRATÉGIE DE *WEDGE POLITICS*

Acteurs	Forme du discours														Quantité
	Communiqué	Allocution - diffusion par écrit	Allocution - diffusion par vidéo	Lettre ou lettre ouverte	Page d'un site Internet	Publicité - diffusion par écrit	Publicité - diffusion audio / vidéo	Billet de blogue	Éditorial	Vidéo - activité parlementaire	Vidéo - entrevue ou entretien	Bulletin aux membres	Émission de radio	Image	
Groupes d'intérêt - Pour le registre (suite)															
Fédération Interprofessionnelle de la Santé du Québec	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Fédération des policiers et policières municipaux du Québec	1	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Fraternité des policiers de Montréal	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Groupe des étudiants et diplômés de l'École Polytechnique (N. Provost)	0	0	0	2	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	3
Poly se souvient	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Santé publique de la Montérégie	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Santé publique du Québec	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Service de police de la Ville de Montréal	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
TOTAL															53
Groupes d'intérêt - Contre le registre															
Canadian Shooting Sports Association	28	0	0	0	0	7	1	0	0	0	0	0	0	0	36
Fédération canadienne des contribuables	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	8
National Firearms Association	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2
Ontario Federation of Anglers and Hunters	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
TOTAL															49

LES PRATIQUES RHÉTORIQUES ASSOCIÉES À UNE STRATÉGIE DE *WEDGE POLITICS*

Forme du discours	Communiqué	Allocution - diffusion par écrit	Allocution - diffusion par vidéo	Lettre ou lettre ouverte	Page d'un site Internet	Publicité - diffusion par écrit	Publicité - diffusion audio / vidéo	Billet de blogue	Éditorial	Vidéo - activité parlementaire	Vidéo - entrevue ou entretien	Bulletin aux membres	Émission de radio	Image	Quantité
Acteurs															
Acteurs individuels - Pour le registre															
de Souza, Louise et Nelson	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Khadim, Hayder	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Laplante-Edward, Suzanne	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	3
Rouillon, Stéphane	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
TOTAL															7
Acteurs individuels - Contre le registre															
Animateurs de la Canadian Reload Radio	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0	7
Blogue Christopher di Armani	0	0	0	0	0	0	0	15	0	0	0	0	0	0	15
Blogue Don't Tread on Me (egnightmare)	0	0	0	0	0	0	0	9	0	0	0	0	0	0	9
Blogue Epic Failures of the Gun Registry	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Blogue Gunning for the Truth	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2
Blogue Gun Owners' Resources	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2
Blogue Tyrant Man Shall Be	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2
Côté, Roland	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Gingrich, Joe (billet sur le blogue de C. di Armani)	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Hawkin, Phil (billet sur le blogue de C. di Armani)	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Head, Robert (billet sur le blogue Don't Tread on Me)	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Mauser, Garry	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Montague, Katey	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	5	0	0	0	6
TOTAL															50
TOTAL DES DISCOURS RECENSÉS															368

Annexe B: Recension des discours diffusés entre le 1^{er} août et le 22 septembre 2010

Titre du document	Auteur	Date	Forme du discours	Que « fait » le rhéteur par son discours?	Pratiques rhétoriques
1) <i>MP Hoepener in Ontario to rally supporters of her bill to end the long-gun registry</i>	Candice Hoepner, PCC	2 août 2010, Welland ON	Communiqué de presse	Invite les électeurs à agir Rend compte de l'activité de Hoepner Cible et blâme les 20 députés de l'opposition	Appel à l'action Tournée : <i>narrowcasting</i> Cible 20 députés Personnalise (Malcolm Allen) Blâme les 20 députés
2) <i>Public health organizations' crime claims are gun registry red herring</i>	Garry Breitkreuz	2 août 2010	<i>Op-Ed</i> / Communiqué de presse / Publié sur son site	Construit son <i>ethos</i> Cible 20 députés (hyperlien vers leurs coordonnées) Dévalorise l'autre camp (« ...may appear admirable, tendency to jump to conclusion...»)	Invite les électeurs à agir Cible et blâme les 20 députés
3) <i>Council of Guysborough, NS – SHUT UP!</i>	Christopher di Armani, propriétaire du blogue du même nom	3 août 2010	Billet de blogue	Définit rôle du député; semble blâmer les députés des partis d'opposition de représenter leur « party leader » et non leurs citoyens (forme négative)	Encourage les citoyens à faire pression, indirectement (« I applaud the folks for having the cojones... ») Blâme

LES PRATIQUES RHÉTORIQUES ASSOCIÉES À UNE STRATÉGIE DE *WEDGE POLITICS*

<p>4) <i>Katey Montague and Bill 391 to scrap Canada's « Long-gun registry »</i></p>	<p>Christopher di Armani, propriétaire du blogue du même nom</p>	<p>6 août 2010</p>	<p>Billet de blogue</p>	<p>Incite les gens à écouter la dernière vidéo de Katey Montague et à consulter son site, sur lequel ils trouveront les coordonnées pour communiquer avec député opposition (« remerciez-les et demandez-leur d'appuyer de nouveau PL comme le souhaitent leurs électeurs »)</p>	<p>Appel à l'action + liens vers coordonnées + notes de discours à l'attention des députés ciblés Tourne en dérision: « Iggy... he's waffled over this like mad... » Se moque de Wendy Cukier et de l'Association des chefs police</p>
<p>5) <i>MP Hoepner challenges 12 NDP members: are you waffling on your support to end the long-gun registry?</i></p>	<p>Candice Hoepner, PCC</p>	<p>11 août 2010, Ottawa, ON</p>	<p>Communiqué de presse</p>	<p>Candice Hoepner pointe du doigt et semble tourner en dérision les 12 députés NPD (leur lance un défi; les nomme tous) Elle presse les députés NPD qui n'ont pas encore annoncé leur vote sur le 3^e vote de le faire devant « ceux qui les ont élus »</p>	<p>“To waffle”, même expression qu'a utilisée le blogueur Christopher di Armani le 06/08/10 Scapegoating: cible, blâme et tourne en dérision (lance un « défi » aux 12 députés NPD) Personnalisation: nomme les 12 députés NPD</p>

LES PRATIQUES RHÉTORIQUES ASSOCIÉES À UNE STRATÉGIE DE *WEDGE POLITICS*

<p>6) <i>MP Hoepner launches website to scrap the long-gun registry</i></p>	<p>Candice Hoepner, PCC</p>	<p>12 août 2010, Ottawa, ON</p>	<p>Communiqué de presse</p>	<p>Elle a dévoilé son nouveau site web « <i>scraptheregistry.com</i> » et annonce sa tournée dans les comtés de « <i>various</i> » députés d'opposition pour rallier les supporteurs Définit le rôle du député</p>	<p>Elle lance un défi (« <i>challenging</i> ») aux 20 députés de dire à leurs électeurs leur position sur le vote à venir Cible et blâme les 20 députés dissidents Encourage auditoire à agir, indirectement (hyperlien vers site avec « <i>suggestions on how supporters can take action</i> »)</p>
<p>7) <i>First deadline for Hoepner's Bill C-391</i></p>	<p>Christopher di Armani, propriétaire du blogue du même nom</p>	<p>15 août 2010</p>	<p>Billet de blogue</p>	<p>Appel les électeurs à agir, avec hyperlien vers le site de Katey Montague pour coordonnées des 20 élus et pour leur demander de voter selon le souhait de leurs électeurs (+ notes de discours)</p>	<p>Appel à l'action Ciblage et personnalisation (20 députés dissidents) Prêter des intentions Met en lumière position de Ignatieff</p>

LES PRATIQUES RHÉTORIQUES ASSOCIÉES À UNE STRATÉGIE DE *WEDGE POLITICS*

<p>8) <i>Les libéraux demandent la réintégration de Marty Cheliak, surintendant principal à la GRC</i></p>	<p>PLC</p>	<p>18 août 2010</p>	<p>Communiqué de presse</p>	<p>Demande que Marty Cheliak soit réintégré Rappelle les propositions PLC</p>	<p>Prête des intentions et association avec policiers (« Le PCC veut punir le surintendant qui veut protéger les policiers »; « Qui paye tournée de Hoepner? » - sous-entend que c'est lobby des armes)</p>
<p>9) <i>Les conservateurs ciblent injustement les Canadiens qui osent leur dire la vérité</i></p>	<p>PLC, Martha Hall Findlay est citée</p>	<p>19 août 2010</p>	<p>Communiqué de presse</p>	<p>Dénonce les « départs » annoncés par gouvernement conservateur Accuse PCC d'avoir un agenda idéologique PLC expose la « liste des ennemis » du PCC</p>	<p>Prête des intentions en s'appuyant sur des rumeurs Cible; Personnalise (Harper X 4) Blâme</p>
<p>10) <i>Officer's survey finds 92% of police want gun registry scrapped</i></p>	<p>Canadian Shooting Sports Association</p>	<p>19 août 2010</p>	<p>Communiqué de presse (diffusé le 20 août sur le blogue Don't Tread On Me, sous le titre : <i>EPS Cst. Randy Kuntz Survey. Randy speaks.</i>)</p>	<p>Veut exposer le clivage entre point de vue des policiers sur le terrain et leurs dirigeants</p>	<p>Construit ethos de Randy Kuntz Expose un clivage entre policiers et leurs dirigeants</p>

LES PRATIQUES RHÉTORIQUES ASSOCIÉES À UNE STRATÉGIE DE *WEDGE POLITICS*

<p>11) <i>100 jours d'absence : Stephen Harper ignore les Québécois</i></p>	<p>PLC (cite M. Garneau et P. Rodriguez)</p>	<p>23 août 2010, Montréal</p>	<p>Communiqué de presse</p>	<p>Dévalorise, en mettant en contraste action PLC/absence de Harper, qui a fait un « X » sur le Québec; énonce enjeux de désaccord</p>	<p>Ciblage; personnalisation Harper (« déconnecté », « se débarrasser du gouvernement Harper », etc.) Contraste Ignatieff et Harper</p>
<p>12) <i>Le gouvernement écarte le chef du programme d'enregistrement des armes d'épaule</i></p>	<p>Fédération des femmes du Québec</p>	<p>23 août 2010</p>	<p>Communiqué de la Coalition spéciale pour l'égalité des femmes et les droits de la personne (site)</p>	<p>Dénonce que Marty Cheliak ait été démis de ses fonctions Accuse PCC de jeux politiques pour marquer des points (plan caché, etc.) Données quantitatives</p>	<p>Prête des intentions, accuse de manigances, plan caché etc. Appel à la peur</p>
<p>13) <i>Vast majority of police calling for end of long-gun registry</i></p>	<p>PCC</p>	<p>23 août 2010</p>	<p>Communiqué de presse</p>	<p>Expose une division entre « front-line officers » et dirigeants en transmettant résultat d'un sondage</p>	<p>Clivage entre policiers et leurs dirigeants Blâme CACP et CPA (cible les dirigeants)</p>
<p>14) <i>Rural Canadians-second class citizens?</i></p>	<p>Christopher di Armani, sur son blogue</p>	<p>23 août 2010</p>	<p>Billet de blogue</p>	<p>Alimente division entre les ruraux et urbains (« which gets us nothing but disdain from city cousins and politicians »)</p>	<p>Clivage ruraux/urbains Appel l'auditoire à contacter leur « rural MP »</p>

LES PRATIQUES RHÉTORIQUES ASSOCIÉES À UNE STRATÉGIE DE *WEDGE POLITICS*

<p>15) <i>Registering firearms. A tool alright...</i></p>	<p>cgnnightmare, sur son blogue</p>	<p>24 août 2010</p>	<p>Billet du blogue Don't Tread On Me</p>	<p>Dévalorise l'autre camp puis appel l'auditoire à agir par une question rhétorique</p>	<p>Appel à la peur, diabolise les adversaires (Le registre, un outil pour ceux qui ne cherchent que le pouvoir et le contrôle) Prête des intentions Appel à l'action</p>
<p>16) <i>Ethics expert says police chiefs' association has track record of "dodgy behaviour"</i></p>	<p>Canadian Shooting Sports Association (signé par L. Whitmore, directeur exécutif) Aussi publié sur le blogue Don't Tread On Me, sous le titre : <i>CAPC has "dodgy behaviour"</i> Aussi publié dans <i>The Hill Times</i> le 20 septembre, sous le titre : <i>Police chiefs should be enforcing legislation, not creating it</i></p>	<p>24 août 2010 (et sur le blogue de la Canadian Shooting Sports Association)</p>	<p><i>Op-Ed</i> envoyé à Canadian Media</p>	<p>Discrédite les associations de police, plus précisément la CAPC, et égratigne au passage le PLC Fait un lien entre l'argent versé par CGI qui a le contrat du registre Accuse associations de manquer d'éthique</p>	<p>Prête des intentions (l'association de policiers ont des intérêts), affrontement (métaphore du jeu d'échec) Blâme, accuse Clivage entre policiers et leurs dirigeants</p>

LES PRATIQUES RHÉTORIQUES ASSOCIÉES À UNE STRATÉGIE DE *WEDGE POLITICS*

<p>17) <i>“Don’t blame ME!” cries Jack Layton</i></p>	<p>Christopher di Armani, propriétaire du blogue du même nom</p>	<p>24 août 2010</p>	<p>Billet de blogue</p>	<p>Blâme Layton (« Jack »), qui ignore le souhait des ruraux pour ne pas perdre de votes parmi les urbains Rappelle à un député PLC qui change de position qu’il n’a gagné que par 62 votes au dernier scrutin</p>	<p>Cible, personnalise Blâme Layton et Keith Martin (PLC) Prête des intentions Menace un député PLC de représailles de la part de ses électeurs au prochain scrutin</p>
<p>18) <i>Jack Layton exige que les Conservateurs arrêtent de perdre du temps et dévoilent le rapport sur les armes à feu</i></p>	<p>NPD</p>	<p>24 août 2010</p>	<p>Communiqué de presse</p>	<p>Demande à Harper de rendre rapport public Déplore division entre ruraux et urbains Réaffirme son leadership</p>	<p>Blâme Harper pour division Expose la division entre ruraux et urbains</p>
<p>19) <i>Ce qu’ils ont dit : Les conservateurs font fi du très grand appui pour le registre des armes à feu</i></p>	<p>PLC</p>	<p>24 août 2010</p>	<p>Communiqué ou site Internet</p>	<p>Florilège de citations : cite des partisans du registre : chefs de police, etc. PLC donne de la crédibilité à sa position et s’associe aux policiers et autres groupes</p>	
<p>20) <i>Sans titre - Lettre de Mark Holland à Peter Milliken</i></p>	<p>PLC, signé par Mark Holland</p>	<p>24 août 2010</p>	<p>Lettre</p>	<p>Demande l’aide du président pour obtenir deux documents sur le registre; construit l’ethos du rhéteur</p>	<p>Sème le doute sur la transparence du gouvernement</p>

LES PRATIQUES RHÉTORIQUES ASSOCIÉES À UNE STRATÉGIE DE *WEDGE POLITICS*

21) <i>Pour le maintien du registre des armes à feu</i>	Stéphane Rouillon, témoin de Poly	26 août 2010	Lettre d'opinion	Tente de contrer 2 arguments fréquents de l'autre camp	Invite l'auditoire à agir « J'écris aujourd'hui pour vous demander votre aide »
22) <i>Les Libéraux prennent des mesures pour obtenir la publication du rapport de la GRC sur le registre des armes à feu</i>	PLC	26 août 2010	Communiqué de presse	Demande que le rapport GRC « qu'étouffe » le PCC soit rendu public; dévalorise le PCC PLC se range du côté des policiers	Cible et blâme le PCC, Prête des intentions (« agenda idéologique », « étouffe le rapport GRC », etc.)
23) <i>Communist broadcasting corp (CBC) at it again...</i>	Christopher di Armani, propriétaire du blogue du même nom	29 août 2010	Billet de blogue	Reprend plusieurs arguments de Larry Whitman (24 août 2010) et autres. Dévalorise les policiers et la CBC, que l'auteur associe: les dirigeants GRC veulent garder leur emploi et veulent dicter les politiques publiques	Prête des intentions aux policiers Tourne la CBC en dérision
24) <i>Katey Montague is doing a little fundraising</i>	Christopher di Armani, sur son blogue	29 août 2010	Billet de blogue	Encourage à donner \$ pour aider Katey Montague à créer son nouveau site web	Appel à l'action

LES PRATIQUES RHÉTORIQUES ASSOCIÉES À UNE STRATÉGIE DE *WEDGE POLITICS*

<p>25) <i>Layton latest smokescreen on wasteful and ineffective long-gun registry</i></p>	<p>Candice Hoepfner, PCC</p>	<p>30 août 2010, Morden, Manitoba</p>	<p>Communiqué de presse</p>	<p>Pointe du doigt/blâme Layton et, dans une moindre mesure, Ignatieff Dénonce leurs tactiques d'écran de fumée, en proposant des changements à la loi sur le registre Appel à l'action – Parle de sa tournée <i>Scrap the registry</i> et demande(ra) aux électeurs de faire pression sur leur député pour 3^e vote</p>	<p>Cible les 20 députés dissidents et personnalise (Jack Layton) Blâme ceux-ci et Ignatieff Prête des intentions (« smokescreen ») Tournée : narrowcasting Polarisation, refus du compromis : « you either vote to keep the long-gun registry or you vote to scrape it » Appel à l'action</p>
<p>26) <i>L'Express libéral arrive à Baddeck pour le caucus estival du Parti libéral</i></p>	<p>Permanence libérale, cite M. Ignatieff</p>	<p>30 août 2010, Baddeck, Nouvelle-Écosse</p>	<p>Communiqué de presse</p>	<p>Met en contraste l'activité de Ignatieff sur le terrain à l'écoute des gens/l'absence de Harper Dispute de l'agenda politique, par le rappel d'une déclaration de Harper</p>	<p>Occasion de rappeler et de se moquer des propos qu'avait tenus Harper un peu plus tôt (« C'est moi qui décide ») - Blâme Établit un contraste filé, tout au long du texte</p>

LES PRATIQUES RHÉTORIQUES ASSOCIÉES À UNE STRATÉGIE DE *WEDGE POLITICS*

<p>27) <i>Le manque de leadership de Jack Layton signifie l'arrêt de mort du registre des armes à feu</i></p>	<p>Permanence du PLC</p>	<p>30 août 2010, Baddeck, Nouvelle-Écosse</p>	<p>Communiqué de presse</p>	<p>Pointe du doigt Layton; met en évidence la position difficile dans laquelle il se trouve L'invite à se ranger derrière PLC Blâme Layton pour son manque de leadership</p>	<p>Cible et personnalise (Jack Layton) Blâme Layton et attaque son leadership Scapegoating Prête des intentions (jeux politiques, « camoufler son manque de leadership », etc.)</p>
<p>28) <i>Why the gun registry needs to go</i></p>	<p>Garry Breitkreuz, député PCC</p>	<p>30 août 2010</p>	<p>Article (<i>Op-Ed</i>) paru dans le journal <i>The Mark</i></p>	<p>Blâme les chefs de police, les accuse de corporatisme Reprend plusieurs arguments de Whitman Dénonce une conspiration pour le contrôle du public et de l'opposition pour passer la motion (3^e vote)</p>	<p>Prête des intentions, dénonce un complot Expose division entre policiers et leurs dirigeants Menace les députés qui veulent voter pour conserver le registre de représailles au prochain scrutin</p>
<p>29) <i>Hoepfner responds du RCMP report on canadian firearms program</i></p>	<p>Candice Hoepfner, PCC</p>	<p>30 août 2010</p>	<p>Communiqué de presse</p>	<p>Valorise sa position, construit son ethos, en s'appuyant sur sa compréhension du rapport de la GRC Rappelle ses arguments</p>	<p>Contraste lexical entre sa position (clear, crystal clear, shines light, etc.) et celle de l'autre camp (misleading, so-called, etc.) Prête des intentions à Ignatieff</p>

LES PRATIQUES RHÉTORIQUES ASSOCIÉES À UNE STRATÉGIE DE *WEDGE POLITICS*

<p>30) <i>Le compromis est essentiel dans le dossier du registre des armes d'épaule</i></p>	<p>NPD, cite Jack Layton</p>	<p>30 août 2010</p>	<p>Communiqué de presse</p>	<p>Se présente comme l'homme du compromis Publicise son plan Accuse ses adversaires de se livrer à des jeux politiques cyniques</p>	<p>Expose division entre ruraux et urbains Prête des intentions</p>
<p>31) <i>Layton's New Deal for Firearms Owners: Sorry, NO DEAL</i></p>	<p>Canadian Shooting Sports Association</p>	<p>30 août 2010</p>	<p>Communiqué de presse</p>	<p>Dénonce la position de compromis de Layton et, dans une moindre mesure, de Ignatieff Tente de dévaloriser la position de compromis du NPD et du PLC</p>	<p>Cible, personnalise et blâme (interpelle directement Layton et Ignatieff) Prête des intentions à Layton et Ignatieff Appel à la peur (en majuscules : « criminal record », « guilty ») Exploite le clivage ruraux/urbains Questions rhétoriques</p>
<p>32) <i>Le député conservateur Garry Breitkreuz s'attaque aux policiers encore une fois</i></p>	<p>Permanence PLC</p>	<p>31 août 2010</p>	<p>Communiqué de presse</p>	<p>Dénonce les propos de Breitkreuz Prend la défense des policiers Accuse Harper d'avoir tenté de camoufler un rapport de GRC</p>	<p>Blâme Breitkreuz et Harper Prête des intentions (« camoufler un rapport de la GRC »)</p>

LES PRATIQUES RHÉTORIQUES ASSOCIÉES À UNE STRATÉGIE DE *WEDGE POLITICS*

<p>33) <i>RCMP Reports Download Links – Non-Scribd.com</i></p>	<p>Christopher di Armani, sur son blogue</p>	<p>31 août 2010</p>	<p>Billet de blogue</p>	<p>Avisé que le rapport GRC est disponible par l'entremise de Katey Montague</p>	<p>Appel à l'action indirect (hyperliens vers sites de la CBC et de Katey Montague)</p>
<p>34) <i>Programme canadien des arme à feu – La fédération rappelle sa position sur le registre des armes de chasse</i></p>	<p>Fédération Québécoise des chasseurs et pêcheurs</p>	<p>31 août 2010</p>	<p>Communiqué de presse</p>	<p>Rappelle son appui au PL C-391 Rappelle de ses arguments</p>	
<p>35) <i>Matt Gurney: Rightly hated registry cannot be saved by tweaks</i></p>	<p>Matt Gurney</p>	<p>31 août 2010</p>	<p>Article du <i>National Post</i></p>	<p>Dévalorise la position de Layton et d'Ignatieff</p>	<p>Cible (Layton et Ignatieff) Prête des intentions Se moque de Layton Avisé les partis qui s'opposent au registre qu'ils en paieront les conséquences aux élections</p>
<p>36) <i>Le caucus libéral des femmes parcourra le pays pour exprimer son appui au registre des armes à feu</i></p>	<p>PLC</p>	<p>31 août 2010</p>		<p>Annonce tournée des femmes du caucus PLC Met au défi Layton d'expliquer aux familles de victimes pourquoi il n'a pas sauvé registre Se place en rassembleur</p>	<p>Blâme Layton et Harper Insiste sur le leadership de M. Ignatieff Débat appelle deux options (binaire)</p>

LES PRATIQUES RHÉTORIQUES ASSOCIÉES À UNE STRATÉGIE DE *WEDGE POLITICS*

37) <i>Reading between the lines of Garry Breitkreuz's gun registry column</i>	Scott Feschuk	31 août 2010	Journal <i>The Mark</i>	Se moque des arguments avancés par Breitkreuz	Cible Breitkreuz Ridiculise, tourne en dérision
38) <i>It's about people control, not gun control...</i>	Christopher di Armani, sur son blogue	1 ^{er} septembre 2010	Billet de blogue (retranscription du texte de Breitkreuz)		
39) <i>Charlie Angus considère que l'attaque des conservateurs à l'égard de la police n'a pas sa place</i>	Permanence NPD, cite C. Angus	1 ^{er} septembre 2010	Communiqué de presse	Demande des excuses à Breitkreuz Accuse le PCC de recourir à la théorie du complot, à la peur et sème la méfiance entre police et citoyens	Expose clivage entre régions/centres urbains Tourne Breitkreuz en dérision Cible Breitkreuz
40) <i>Rien que les faits : le rapport d'évaluation de la GRC sur l'enregistrement des armes à feu se passe de commentaires</i>	PLC	1 ^{er} septembre 2010	Billet de blogue et/ou communiqué de presse	Donne de la crédibilité à leur position en citant un rapport favorable de la GRC Cite de nombreux extraits du rapport et données quantitatives Attaque le leadership de Layton	Blâme Hoepfner pour son inexactitude Blâme Layton pour ne pas exercer de leadership Établit un contraste entre Ignatieff et Layton

LES PRATIQUES RHÉTORIQUES ASSOCIÉES À UNE STRATÉGIE DE *WEDGE POLITICS*

<p>41) <i>Après 110 jours d'absence, Stephen Harper toujours plus déconnecté des Québécois</i></p>	<p>PLC, cite Ignatieff et Marc Garneau</p>	<p>1^{er} septembre 2010, Baddeck, Nouvelle-Écosse</p>	<p>Communiqué de presse</p>	<p>Accuse Harper de gouverner contre le Québec Dénonce l'arrogance du PCC Minimise la portée de l'annonce du PCC</p>	<p>Cible Harper et le PCC Prête des intentions sur la base de rumeurs Expose un clivage entre policiers et leurs dirigeants, entre Harper et le Québec</p>
<p>42) <i>Jack Layton « under fire »</i></p>	<p>Christopher di Armani, sur son blogue</p>	<p>2 septembre 2010</p>	<p>Billet de blogue</p>	<p>Fait entrevoir la défaite du NPD dans les comtés serrés s'il appuie le registre Associe Layton à Ignatieff, puisqu'il ne fait que répéter ses propositions Blâme Ignatieff</p>	<p>Appel à l'action Blâme Ignatieff Cible et personnalise (Layton et Ignatieff) Parodie Ignatieff, tourne Layton en dérision Prête des intentions (plan caché) Menace de représailles Expose un clivage entre ruraux/urbains</p>
<p>43) <i>Le NPD sera-t-il complice de la lutte idéologique contre le registre des armes à feu?</i></p>	<p>FFQ</p>	<p>2 septembre 2010</p>	<p>Communiqué de presse avec lettre type</p>	<p>Met de la pression sur Layton, le NPD et les députés récalcitrants Encourage l'auditoire à faire pression sur Layton et Mulcair</p>	<p>Blâme Layton et NPD Menace Layton et NPD de représailles électorales Accuse Layton et NPD d'un plan caché Appel à l'action (lettre type)</p>

LES PRATIQUES RHÉTORIQUES ASSOCIÉES À UNE STRATÉGIE DE *WEDGE POLITICS*

<p>44) <i>Rien que les faits: les choses que vous devez déclarer</i></p>	<p>Permanence PLC</p>	<p>2 septembre 2010</p>	<p>Communiqué de presse</p>	<p>Ridiculise le PCC et leurs arguments contre l'enregistrement Tourne en dérision et offre des hyperliens dont certains pour se moquer du PCC Associe Harper et Layton</p>	<p>Ridiculise, tourne en dérision (démonstration par l'absurde pour tourner en dérision) Oppose PCC aux policiers</p>
<p>45) <i>This registry doesn't register</i></p>	<p>Équipe éditoriale du <i>Globe and Mail</i></p>	<p>3 septembre 2010</p>	<p>Éditorial</p>	<p>Critique le rapport de la GRC Accuse les policiers de chercher le contrôle Rappelle les arguments qui soutiennent sa position</p>	<p>Cible et blâme associations de policiers Prête des intentions aux policiers Expose clivage entre policiers et leurs chefs</p>

LES PRATIQUES RHÉTORIQUES ASSOCIÉES À UNE STRATÉGIE DE *WEDGE POLITICS*

<p>46) <i>Les commissaires à l'information et à la vie privée confirment que le gouvernement Harper fait trop de cachotteries</i></p>	<p>Permanence du PLC, cite Marlene Jennings</p>	<p>3 septembre 2010</p>	<p>Communiqué de presse</p>	<p>Se dissocie des pratiques de Harper, que le PLC diabolise : « un gouvernement cachottier, opaque et intimidant » Réagit à la « dénonciation » des commissaires de l'information quant à « l'opacité » du gouvernement; associe cette attitude à son intransigeance dans certains dossiers</p>	<p>Cible Harper et personnalise Accuse Harper d'avoir un plan caché, cachotteries Contraste entre Harper et Ignatieff Blâme, voire injurie Harper</p>
<p>47) <i>M. Layton, comportez-vous en homme d'État!</i></p>	<p>Yves Francoeur, président de la Fraternité des policiers de Mtl</p>	<p>3 septembre 2010</p>	<p>Lettre ouverte</p>	<p>Injonction à Layton d'imposer ligne de parti et d'appuyer le registre Argumente en quoi il est utile pour les policiers, avec données quantitatives Donne appui de la Fraternité aux groupes de femmes</p>	<p>Cible et personnalise (Harper et Layton)</p>

LES PRATIQUES RHÉTORIQUES ASSOCIÉES À UNE STRATÉGIE DE *WEDGE POLITICS*

<p>48) <i>Jack Layton showing integrity???</i></p>	<p>Christopher di Armani, sur son blogue</p>	<p>3 septembre 2010</p>	<p>Billet de blogue</p>	<p>Défend le vote libre sur le PL C-391 – ainsi, l’auteur souligne l’intégrité de Layton (concession) Dénonce et se moque du PLC et surtout du député Larry Bagnell</p>	<p>Cible, personnalise, ridiculise et blâme (Ignatieff et le député Larry Bagnell; expose son inconfort) Se moque du leadership de Ignatieff Concession à Layton Expose le clivage ruraux/urbains Menace de représailles aux élections contre NPD Contraste entre NPD et PLC Prête des intentions à Layton</p>
<p>49) <i>Getting beyond emotion on long-gun registry</i></p>	<p>Équipe éditoriale <i>The Gazette</i></p>	<p>4 septembre 2010</p>	<p>Éditorial</p>	<p>Prend position pour C-391; veut sortir le débat de son émotivité Fournit ses arguments</p>	<p>Expose le clivage entre ruraux/urbains Définit le registre</p>

LES PRATIQUES RHÉTORIQUES ASSOCIÉES À UNE STRATÉGIE DE *WEDGE POLITICS*

<p>50) <i>Glenn Thibeault flip-flops on C-391</i></p>	<p>Christopher di Armani, sur son blogue</p>	<p>7 septembre 2010</p>	<p>Billet de blogue</p>	<p>Dénonce le changement de position de Glenn Thibeault, qui avait voté pour C-391 au 2^e tour</p>	<p>Cible, personnalise Blâme Menace Glenn Thibeault des possibles répercussions électorales que pourrait avoir son changement de position Appel à l'action</p>
<p>51) <i>Thibeault appuie le plan de Layton pour corriger le registre des armes d'épaule</i></p>	<p>Permanence NPD</p>	<p>7 septembre 2010</p>	<p>Communiqué de presse</p>	<p>Appuie le plan de Layton et donc, le registre (l'appui indirect permet d'atténuer sa position, de la rendre plus acceptable) Justifie son changement de position Consolide son ethos (appui du chef de police) Se montre conciliant</p>	<p>Cible, personnalise et blâme Harper et son député Breitzkreuz Expose un clivage entre ruraux et urbains Vante le leadership de Layton</p>

LES PRATIQUES RHÉTORIQUES ASSOCIÉES À UNE STRATÉGIE DE *WEDGE POLITICS*

<p>52) <i>Entre amis, on ne permet pas le démantèlement du registre des armes à feu</i></p>	<p>Adam Goldenberg, rédacteur de discours du PLC</p>	<p>7 septembre 2010</p>	<p>Billet du blogue/site Internet ou Communiqué de presse</p>	<p>Semble tenter de convaincre les députés récalcitrants de conserver le registre Demande l'aide de l'auditoire « nous avons besoin de votre aide » et hyperlien Fait mal paraître, dévalorise Harper et Ignatieff Construit son ethos Cite Michael Ignatieff</p>	<p>Associe PCC au lobby des armes Accuse le NPD d'avoir un « plan rusé » Cible, personnalise le débat contre Harper et Ignatieff Blâme les deux chefs Tourne en dérision, se moque de Harper et Layton Expose clivage ruraux/urbains Appel l'auditoire à l'action</p>
---	--	-------------------------	---	---	---

LES PRATIQUES RHÉTORIQUES ASSOCIÉES À UNE STRATÉGIE DE *WEDGE POLITICS*

<p>53) <i>Les libéraux agissent pour tenter de préserver le Registre des armes à feu qui sauve des vies</i></p>	<p>Permanence PLC</p>	<p>7 septembre 2010</p>	<p>Communiqué de presse et copie de la lettre adressée au président de la Chambre, Peter Milliken</p>	<p>Annonce tournée Sauvez des vies, sauvez le registre Dévalorise Layton et Harper, qu'il associe: Blâme Layton Dénonce l'usage par le PCC de fonds publics pour amasser \$ pour lobby Appelle les Canadiens à faire pression sur Layton Expose deux positions possibles</p>	<p>Ciblage et personnalisation : « Layton » 7 fois Met en évidence position inconfortable de Layton Répercussions électorales pour Layton Association entre Layton et Harper</p>
<p>54) <i>Un registre inutile</i></p>	<p>Roland Côté, policier retraité</p>	<p>8 septembre 2010</p>	<p>Page Forum de <i>La Presse</i></p>	<p>Argumente pour l'abolition du registre Construit son ethos de policier d'expérience Exprime sa dissidence avec la position de la GRC, où il a travaillé</p>	<p>Appel le gouvernement à l'action Questions rhétoriques Lien causal douteux</p>

LES PRATIQUES RHÉTORIQUES ASSOCIÉES À UNE STRATÉGIE DE *WEDGE POLITICS*

<p>55) <i>Wayne Easter: your rep to Ottawa or Ottawa rep to you?</i></p>	<p>Christopher di Armani, sur son blogue</p>	<p>9 septembre 2010</p>	<p>Billet de blogue</p>	<p>Dénonce changement de position W. Easter (PLC), qui ne représente pas ses électeurs à Ottawa, mais l'inverse Déprécie Easter en se moquant de lui Députés du PLC soumis au contrôle de leur chef</p>	<p>Blâme Easter Se moque de lui, fait une satire de ses propos Menace de représailles électorales: rappelle la courte avance de Easter aux dernières élections</p>
<p>56) <i>Larry Bagnell: another spineless liberal MP</i></p>	<p>Christopher di Armani, sur son blogue</p>	<p>10 septembre 2010</p>	<p>Billet de blogue</p>	<p>Réagit à la suite de l'annonce de Bagnell (PLC) Déprécie, infantilise Bagnell Se moque de Ignatieff, qui contrôle ses députés Interpelle Bagnell</p>	<p>Infantilise, se moque, tourne en dérision L. Bagnell Menace Bagnell de représailles électorales de la part de ses électeurs Expose clivage ruraux/urbains</p>

LES PRATIQUES RHÉTORIQUES ASSOCIÉES À UNE STRATÉGIE DE *WEDGE POLITICS*

<p>57) <i>Gravelle veut corriger le registre des armes d'épaule</i></p>	<p>Permanence du PLC, cite député Claude Gravelle</p>	<p>10 septembre 2010</p>	<p>Communiqué de presse</p>	<p>Annonce changement de position (euphémisme); insiste sur le sérieux de sa réflexion Se montre rassembleur, conciliant Accuse, au contraire, Harper de diviser les citoyens</p>	<p>Expose, en la dénonçant, le clivage ruraux/urbains Blâme PCC, L'accuse d'avoir un « plan cynique »</p>
<p>58) <i>Rien que des faits : Jack est-il à court de voix pour le registre des armes à feu?</i></p>	<p>Permanence du PLC</p>	<p>10 septembre 2010</p>	<p>Communiqué de presse</p>	<p>Attire l'attention sur l'inconfort du NPD, met de la pression sur Layton, Limite les positions possibles que commande le débat</p>	<p>Cible deux députés NPD, personnalise le débat Vante le leadership de Ignatieff, dévalorise celui de Layton Associe Layton et Ignatieff</p>
<p>59) <i>NDP MPs under fire</i></p>	<p>Christopher di Armani, sur son blogue</p>	<p>12 septembre 2010</p>	<p>Billet de blogue</p>	<p>Déprécie Ignatieff, soutient qu'il a un « plan pour interpellé J Layton et l'humilier » Conforte Layton dans sa décision de permettre un vote libre Appel à faire pression sur deux députés du NPD</p>	<p>Prête des intentions à Ignatieff Appel à faire pression sur Niki Ashton et Malcolm Allen; hyperlien vers site de Montague (coordonnées et notes de discours) Menace deux députés du PLC de représailles de leurs électeurs</p>

LES PRATIQUES RHÉTORIQUES ASSOCIÉES À UNE STRATÉGIE DE *WEDGE POLITICS*

<p>60) <i>Lancement de la tournée nationale « Sauvez des vies. Sauvez le registre des armes à feu » aujourd'hui à Halifax</i></p>	<p>Permanence PLC, signé par Mark Holland</p>	<p>13 septembre 2010</p>	<p>Communiqué de presse</p>	<p>Annonce la tournée « Sauvez.. » pour rectifier les faits et dire au NPD qu'il supprimera le registre à ses « risques et périls » Blâme Layton pour le vote qui sera serré Montre son association avec caucus femmes et gr. de femmes</p>	<p>Cible Layton et personnalise Blâme, se moque de Layton (« à moins qu'il ne change d'avis d'ici là ») Menace le NPD et Layton Appel à l'action formulé à l'impératif : « contactez », « exigez »</p>
<p>61) <i>Le vrai leadership, M. Layton, c'est d'imposer un vote de parti</i></p>	<p>Bloc Québécois</p>	<p>13 septembre 2010</p>	<p>Allocution transmise par communiqué de presse</p>	<p>Charge contre Layton pour qu'il adopte une ligne de parti Se présente comme le seul parti capable d'empêcher une majorité PCC Associe NPD à PCC («complicité »)</p>	<p>Attaque le leadership de Layton Cible Layton Blâme Layton Blâme le PCC et Harper</p>

LES PRATIQUES RHÉTORIQUES ASSOCIÉES À UNE STRATÉGIE DE *WEDGE POLITICS*

<p>62) <i>La pression doit être maintenue pour contrer l'abolition du registre des armes à feu</i></p>	<p>Fédération des femmes du Québec, en collaboration avec la Coalition pour le contrôle des armes</p>	<p>13 septembre 2010</p>	<p>Communiqué de presse</p>	<p>Illustre, par un calcul, le vote serré qui s'annonce pour ainsi mieux convaincre de l'importance et de l'urgence d'agir, en communiquant avec Layton et Mulcair</p>	<p>Cible Layton, « complice de la lutte idéologique contre le registre » Personnalisation du débat Blâme le NPD Prête des intentions au PCC, qui « ont plus d'un tour dans leur sac » Met en évidence les positions vulnérables de députés Appel l'auditoire à l'action Menace indirecte au NPD</p>
--	---	--------------------------	-----------------------------	--	---

LES PRATIQUES RHÉTORIQUES ASSOCIÉES À UNE STRATÉGIE DE *WEDGE POLITICS*

<p>63) <i>Le discours de Jack Layton à la session stratégique du caucus NPD</i></p>	<p>NPD</p>	<p>13 septembre 2010</p>	<p>Allocution diffusée sur le site Internet du NPD</p>	<p>Layton définit sa position dans le débat: se présente comme le rassembleur, le conciliateur Définit ce qu'est le leadership, soit de proposer de vraies solutions</p>	<p>Expose le clivage ruraux/urbains Blâme Harper et Ignatieff Leur prête des intentions (« s'adonnent à des jeux dangereux de division ») Vante son leadership et se présente comme rassembleur</p>
<p>64) <i>La campagne libérale « Sauvez des vies. Sauvez le registre des armes à feu » vient à Halifax</i></p>	<p>Permanence PLC</p>	<p>13 septembre 2010, Halifax</p>	<p>Communiqué de presse</p>	<p>Met de la pression sur les élus du NPD et PCC Expose deux camps : NPD et PCC, et PLC, policiers et victimes Publicise la tournée</p>	<p>Blâme PCC et NPD; cible leurs chefs et 2 députés NPD dans la tournée « Sauvez... » Appel à l'action indirect Formule un choix entre les chefs et leurs positions Vante leadership Ignatieff</p>

LES PRATIQUES RHÉTORIQUES ASSOCIÉES À UNE STRATÉGIE DE *WEDGE POLITICS*

<p>65) <i>Candice Hoepner says turncoat Thibeault not representing his constituents on long-gun registry</i></p>	<p>PCC</p>	<p>14 septembre 2010</p>	<p>Communiqué de presse</p>	<p>Dénonce le changement de position de Thibeault Déprécie de député NPD en l'accusant de ne pas être à l'écoute de ses concitoyens, mais de Toronto (dirigeants du parti) Publicise sa tournée</p>	<p>Blâme Thibeault (il plie, il n'a pas de colonne, selon Hoepner) Appel à l'action Cible Thibeault Personnalisation (12 mentions de son nom) Prête des intentions (« Thibeault was acting in bad faith ») Menace de représailles des électeurs du député</p>
<p>66) <i>Lettre d'une survivante de la tuerie à l'École Polytechnique, le 6 décembre 2009 (sic)</i></p>	<p>Nathalie Provost, survivante de la tuerie à l'École Polytechnique</p>	<p>14 septembre (<i>La Voix du Sud</i>) et 16 septembre 2010 (<i>La Tribune</i>)</p>	<p>Lettre ouverte</p>	<p>Interpelle directement Layton Fait pression sur Layton pour qu'il adopte une ligne de parti Dévalorise son leadership en même temps</p>	<p>Cible et personnalise (Layton) Blâme, attaque le leadership de Layton Prête des intentions (complot)</p>

LES PRATIQUES RHÉTORIQUES ASSOCIÉES À UNE STRATÉGIE DE *WEDGE POLITICS*

<p>67) <i>La campagne libérale « Sauvez des vies. Sauvez le registre des armes à feu » vient à Québec</i></p>	<p>Permanence PLC</p>	<p>14 septembre 2010, Québec</p>	<p>Communiqué de presse (essentiellement le même contenu que le communiqué pour Halifax)</p>	<p>Blâme Layton, qui a choisi son camp</p>	<p>Blâme PCC et NPD; cible leurs chefs et 2 députés NPD dans la tournée « Sauvez... » Appel à l'action indirect Formule un choix entre les chefs et leurs positions Vante leadership Ignatieff</p>
<p>68) <i>Marlene appuie le registre des armes à feu</i></p>	<p>PLC, signé par Marlene Jennings</p>	<p>14 septembre 2010</p>	<p>Communiqué ou billet de blogue/site Internet</p>	<p>Jennings donne son appui au registre, tout en se montrant conciliante avec certains arguments des tenants de l'abolition du registre Rappelle les réformes proposées par le PLC</p>	<p>Conciliation des positions</p>

LES PRATIQUES RHÉTORIQUES ASSOCIÉES À UNE STRATÉGIE DE *WEDGE POLITICS*

<p>69) <i>Candice Hoepner says turncoat Gravelle not representing his constituents on long-gun registry</i></p>	<p>PCC, cite Hoepner (essentiellement le même contenu que le communiqué pour l'annonce de Glenn Thibeault)</p>	<p>14 septembre 2010</p>	<p>Communiqué de presse</p>	<p>Dénonce le changement de position de Gravelle Déprécie de député NPD en l'accusant de ne pas être à l'écoute de ses concitoyens, mais de Toronto (dirigeants du parti) Publicise sa tournée</p>	<p>Blâme Gravelle (il plie, il n'a pas de colonne, selon Hoepner) Appel à l'action Cible Gravelle Personnalisation (12 mentions de son nom) Prête des intentions (« Gravelle was acting in bad faith ») Menace de représailles des électeurs du député</p>
<p>70) <i>Les conservateurs censurent les constatations scientifiques contraires à l'idéologie de leur programme</i></p>	<p>Permanence PLC, cite Marc Garneau et Denis Coderre</p>	<p>14 septembre 2010</p>	<p>Communiqué de presse</p>	<p>Discrédite le PCC, qu'il accuse de préférer l'idéologie aux preuves scientifiques, entre autres en ce qui a trait à l'enjeu du registre</p>	<p>Blâme le PCC Prête des intentions Établit un contraste entre PLC et PCC</p>

LES PRATIQUES RHÉTORIQUES ASSOCIÉES À UNE STRATÉGIE DE *WEDGE POLITICS*

<p>71) <i>Candice Hoepner says turncoat Angus not representing his constituents on long-gun registry</i></p>	<p>PCC, cite Hoepner (essentiellement le même contenu que le communiqué pour l'annonce de Thibeault et de Gravelle)</p>	<p>14 septembre 2010</p>	<p>Communiqué de presse</p>	<p>Dénonce le changement de position de Angus Déprécie de député NPD en l'accusant de ne pas être à l'écoute de ses concitoyens, mais de Toronto (dirigeants du parti) Publicise sa tournée</p>	<p>Blâme Angus (il plie, il n'a pas de colonne, selon Hoepner) Appel à l'action Cible Angus Personnalisation (12 mentions de son nom) Prête des intentions (« Angus was acting in bad faith ») Menace de représailles des électeurs du député</p>
<p>72) <i>Ce qu'ils ont dit – Les conservateurs font fi du très grand appui pour le registre des armes à feu</i></p>	<p>Permanence PLC</p>	<p>14 septembre 2010</p>	<p>Communiqué ou publication sur le site Internet du parti</p>	<p>Consolide, donne de la crédibilité à sa position en présentant un florilège de citations de représentants de groupes (surtout de policiers) Dévalorise le PCC, en tournant en dérision les propos tenus par deux députés du PCC</p>	<p>Tourne en dérision le PCC en citant deux de ses députés Crée un contraste en valorisant sa position</p>
<p>73) <i>Le Barreau du Québec s'oppose vivement à l'abolition du registre</i></p>	<p>Barreau du Québec</p>	<p>15 septembre 2010, Montréal</p>	<p>Communiqué de presse (et lettres destinées à Garry Breitkreuz et Stockwell Day)</p>	<p>Réitère sa position : l'abolition est une menace à la sécurité du public et le registre est un choix de société, après Poly</p>	

LES PRATIQUES RHÉTORIQUES ASSOCIÉES À UNE STRATÉGIE DE *WEDGE POLITICS*

<p>74) <i>Candice Hoepner says turncoat Allen not representing his constituents on long-gun registry</i></p>	<p>PCC, cite Hoepner (essentiellement le même contenu que le communiqué pour l'annonce de Thibeault, de Gravelle et de Angus)</p>	<p>15 septembre 2010</p>	<p>Communiqué de presse</p>	<p>Dénonce le changement de position de Allen Déprécie de député NPD en l'accusant de ne pas être à l'écoute de ses concitoyens, mais de Toronto (dirigeants du parti) Publicise sa tournée</p>	<p>Blâme Allen (il plie, il n'a pas de colonne, selon Hoepner) Appel à l'action Cible Allen Personnalisation (12 mentions de son nom) Prête des intentions Menace de représailles des électeurs du député</p>
<p>75) <i>Attention : Northern Ontario Firearms Owners</i></p>	<p>Publié par cgnnightmare</p>	<p>15 septembre 2010</p>	<p>Billet du blogue Don't Tread On Me</p>	<p>Annonce les prochaines visites de Hoepner dans le Nord de l'Ontario Appelle les supporteurs à être présents, à contacter les élus et à diffuser l'invitation</p>	<p>Appel à l'auditoire à l'action, à participer aux événements de la tournée de Hoepner (« firearms owners »)</p>

LES PRATIQUES RHÉTORIQUES ASSOCIÉES À UNE STRATÉGIE DE *WEDGE POLITICS*

<p>76) <i>Radio Ads for firearms owners</i></p>	<p>Publié par cgnnightmare (avec hyperlien vers publicité radiophonique de la CSSA)</p>	<p>15 septembre 2010</p>	<p>Billet du blogue Don't Tread On Me</p>	<p>Annonce la radiodiffusion de messages publicitaires de la CSSA (Nord Ontario et Manitoba) Le message radiophonique invite l'auditoire à l'action</p>	<p>Appel à l'action (tant du blogueur, qui demande à l'auditoire de relayer l'information, que dans le message qui demande aux auditeurs de faire pression sur leur élu des partis d'opposition Message radio: prête des intentions à l'autre camp</p>
<p>77) <i>OFAH – Ontario Federation of Angler's and Hunters</i></p>	<p>Communiqué de la OFAH, publié par cgnnightmare</p>	<p>15 septembre 2010</p>	<p>Billet du blogue Don't Tread On Me</p>	<p>Blâme les députés NPD et PLC Fournit des données quantitatives</p>	<p>Blâme le NPD et dans une moindre mesure, le PLC Personnalisation (nomme les élus du NPD qui changent de position) Blâme le NPD et le PLC Conforte 2 députés NPD dans leur position Questions rhétoriques</p>

LES PRATIQUES RHÉTORIQUES ASSOCIÉES À UNE STRATÉGIE DE *WEDGE POLITICS*

<p>78) <i>La campagne « Sauvez des vies. Sauvez le registre » se poursuit à Toronto</i></p>	<p>PLC</p>	<p>15 septembre 2010, Toronto</p>	<p>Communiqué de presse</p>	<p>Réaffirme qu'il continue à maintenir la pression sur le NPD Nomme et s'affiche avec ses « alliés » (groupes d'intérêt et experts)</p>	<p>Appel aux électeurs Cible le NPD et le PCC et leur chef respectif Blâme le NPD et le PCC Personnalisation (Olivia Chow) Menace de représailles</p>
<p>79) <i>Le NPD affirme qu'il est temps que le premier ministre fasse des compromis sur le registre</i></p>	<p>NPD</p>	<p>16 septembre 2010</p>	<p>Communiqué de presse</p>	<p>Annonce subtilement la position du NPD : les députés NPD qui votent pour le registre, votent en fait pour le plan de J. Layton Tente de faire valoir sa position Se montre à l'écoute, conciliant, rassembleur</p>	<p>Prête des intentions PCC Expose un clivage ruraux/urbains Défend son leadership Interpelle Stephen Harper</p>
<p>80) <i>The long-gun registry debate</i></p>	<p>Phil Hewkin</p>	<p>16 septembre 2010</p>	<p>Sur le blogue de Christopher di Armani</p>	<p>S'adresse directement à l'adversaire Expose son contre-argumentaire, en réponse aux tenants du registre</p>	<p>Cible, blâme et injurie ses adversaires Prête des intentions Appel à la peur</p>

LES PRATIQUES RHÉTORIQUES ASSOCIÉES À UNE STRATÉGIE DE *WEDGE POLITICS*

<p>81) <i>Hugues s'engage à corriger les défaillances du registre</i></p>	<p>NPD</p>	<p>16 septembre 2010</p>	<p>Communiqué de presse</p>	<p>Annonce son « engagement à corriger le registre » Appuie le plan de Jack Layton Expose quelques arguments de l'autre camp, pour se montrer conciliante, mais les réfute NPD appuie le travail des policiers</p>	<p>S'associe aux policiers Cible et blâme Harper Prête des intentions : accuse Harper de miser sur des tactiques de division</p>
<p>82) <i>Robert Head, RCMP Asst Commissioner (ret'd) speaks to long-gun registry</i></p>	<p>Robert Head, policier retraité de la GRC</p>	<p>17 septembre 2010</p>	<p>Publié sur le blogue de Don't Tread On Me</p>	<p>Décrédibilise le registre Construit son ethos (titres et fonctions) Sème le doute quant à la position unanime des policiers</p>	<p>Appel indirect à l'action Expose un clivage entre les policiers quant à l'enjeu du registre</p>
<p>83) <i>La campagne libérale « Sauvez des vies. Sauvez le registre des armes à feu » vient à Vancouver</i></p>	<p>PLC</p>	<p>17 septembre 2010, Vancouver</p>	<p>Communiqué de presse (essentiellement le même contenu que le communiqué pour Toronto)</p>	<p>Réaffirme qu'il continue à maintenir la pression sur le NPD Nomme et s'affiche avec ses « alliés » (groupes d'intérêt et experts)</p>	<p>Appel aux électeurs Cible le NPD et le PCC et leur chef respectif Blâme le NPD et le PCC</p>

LES PRATIQUES RHÉTORIQUES ASSOCIÉES À UNE STRATÉGIE DE *WEDGE POLITICS*

<p>84) <i>Day five on the « Save Lives, Save the Gun Registry » tour</i></p>	<p>PLC, signé par Mark Holland</p>	<p>17 septembre 2010</p>	<p>Publication sur le site Internet du parti</p>	<p>Nomme et s'affiche avec des groupes d'intérêt et des experts Dévalorise, se moque de Layton et du NPD Exploite le pathos</p>	<p>Appel l'auditoire à l'action directement Cible, personnalise et blâme Layton Prête des intentions sur la base de rumeurs Expose un clivage ruraux/urbains</p>
<p>85) <i>Katey Montague's Rights and Freedom Bulletin</i></p>	<p>Christopher di Armani, sur son blogue</p>	<p>19 septembre 2010</p>	<p>Billet de blogue</p>	<p>Commence déjà à préparer la prochaine bataille : invite l'auditoire à l'action en faisant la promotion du site de Katey Montague</p>	<p>Appel à l'action, pour faire un don, s'abonner à l'Infolettre de Katey Montague</p>
<p>86) <i>Rencontrez les plus importants sympathisants de la NRA au sein du Parti conservateur</i></p>	<p>PLC</p>	<p>20 septembre 2010</p>	<p>Communiqué de presse</p>	<p>Révèle les liens qu'entretiendraient le PCC et NRA Fait paraître le PCC mal intentionné et opaque</p>	<p>Prête des intentions (relation cachée avec le lobby des armes; PCC coupable par association)</p>
<p>87) <i>A response to comments made by Sudbury Police Chief Frank Elsner</i></p>	<p>feldgrau44</p>	<p>20 septembre 2010</p>	<p>Billet du blogue Don't Tread On Me</p>	<p>Tente de montrer que le cadre législatif du registre est exagéré Se méfie des mesures de contrôle</p>	<p>Exagération par une comparaison (douteuse) filée Tourne en dérision les défenseurs du registre</p>

LES PRATIQUES RHÉTORIQUES ASSOCIÉES À UNE STRATÉGIE DE *WEDGE POLITICS*

<p>88) <i>L'Ombudsman fédérale des victimes d'actes criminels appuie le registre des armes d'épaule</i></p>	<p>BOFVAC</p>	<p>20 septembre 2010</p>	<p>Communiqué de presse</p>	<p>Donne son appui au registre Mais se montre prudente: les groupes de victimes ne sont pas unanimes</p>	
<p>89) <i>Les libéraux défendront les intérêts des familles canadiennes au Parlement</i></p>	<p>PLC</p>	<p>20 septembre 2010</p>	<p>Communiqué de presse</p>	<p>Fixe la dichotomie, le contraste entre PLC et PCC, entre Ignatieff et Harper Accuse Harper d'être déconnecté des Canadiens</p>	<p>Cible, personnalise et blâme Harper Établit un contraste filé Présente deux options, deux camps Prête des intentions (accuse PCC de chercher à diviser pour mieux régner)</p>
<p>90) <i>Sauvons les vies. Sauvons le registre des armes à feu.</i></p>	<p>PLC, signé par William Hogg, candidat, et Mark Holland, député</p>	<p>20 septembre 2010</p>	<p>Communiqué de presse</p>	<p>Tente de rassurer les propriétaires d'armes à feu (rappelle les réformes promises, se montre conciliant) Dément les « mythes » Récapitulation de quelques arguments</p>	<p>Cible PCC Accuse le PCC de « mépriser » les Canadiens</p>
<p>91) <i>Liberal Party of Canada. An « Oh sh*t! » moment...</i></p>	<p>cgnnightmare</p>	<p>21 septembre 2010</p>	<p>Billet du blogue Don't Tread On Me</p>	<p>Dévalorise le PLC, tente de le faire paraître malhonnête, cachottier et désespéré</p>	<p>Cible et blâme PLC Tourne en dérision</p>

LES PRATIQUES RHÉTORIQUES ASSOCIÉES À UNE STRATÉGIE DE *WEDGE POLITICS*

<p>92) <i>Saving the gun registry</i></p>	<p>Adam Goldenberg, rédacteur de M. Ignatieff</p>	<p>22 septembre 2010</p>	<p>Billet de blogue</p>	<p>Renforce la cohésion entre élus PLC à quelques heures du vote Nomme les groupes d'intérêt qui défendent le registre Rappelle le plan de Ignatieff pour sauver le registre</p>	<p>Tourne Harper en dérision Conforte les élus PLC dans la position adoptée par le parti Présente deux positions possibles sur le registre</p>
<p>93) <i>MP Candice Hooppner Says Constituents will Hold to Account those MPs who First Supported Her Bill, Then Flip-Flopped</i></p>	<p>PCC, cite Hooppner</p>	<p>22 septembre 2010</p>	<p>Communiqué de presse</p>	<p>Blâme les députés de l'opposition qui avaient auparavant supporté C-391 (traîtres) Tient ces députés responsables devant leurs électeurs</p>	<p>Cible, blâme et personnalise (députés qui ont changé de position) : nomme les députés NPD qui l'ont fait Menace de représailles Prête des intentions</p>
<p>94) <i>Le NPD vote pour corriger le registre des armes d'épaule</i></p>	<p>NPD, cite Layton</p>	<p>22 septembre 2010</p>	<p>Communiqué de presse</p>	<p>Blâme Harper pour tactiques de division Rappelle les corrections à apporter au registre – ce pour quoi NPD a voté</p>	<p>Blâme les trois chefs pour leurs jeux politiques, et Harper pour son approche de division Expose un clivage ruraux/urbains</p>

LES PRATIQUES RHÉTORIQUES ASSOCIÉES À UNE STRATÉGIE DE *WEDGE POLITICS*

<p>95) <i>Les libéraux félicitent les policiers et les victimes d'avoir sauvé le Registre des armes à feu</i></p>	<p>PLC, cite Ignatieff</p>	<p>22 septembre 2010</p>	<p>Communiqué de presse</p>	<p>Félicite les groupes d'intérêt pour la victoire Blâme Layton, qui a fait passer la politique avant ses principes</p>	<p>Cible et blâme Layton Expose un clivage ruraux/urbains et nord/sud Menaces Layton de représailles électorales</p>
<p>96) <i>FFQ - Registre des armes à feu – Un soulagement momentané</i></p>	<p>FFQ</p>	<p>22 septembre 2010</p>	<p>Communiqué de presse</p>	<p>Exprime un soulagement à la suite du vote Demande à l'auditoire de rester mobilisés</p>	<p>Blâme Layton et Harper Personnalise le débat (Harper) Vocabulaire guerrier Appel l'auditoire à l'action Prête des intentions à Layton</p>
<p>97) <i>Motion to defeat private member's bill C-391</i></p>	<p>Canadian Shooting Sports Association</p>	<p>22 septembre 2010</p>	<p>Communiqué de presse</p>	<p>Déplore le résultat du vote Dénonce le manque de preuves qui soutiennent le registre Dévalorise le camp adverse</p>	<p>Blâme les associations de policiers, les médias, les députés d'opposition, qui seront punis par leurs électeurs</p>
<p>98) <i>Take action to save the gun registry</i></p>	<p>PLC</p>	<p>Circa août-septembre 2010</p>	<p>Publication sur le site Internet</p>	<p>Presse l'auditoire à agir et lui fait des suggestions (le texte est structuré autour de ces cinq actions)</p>	<p>Cible Layton + certains députés du PCC (liens, notes de discours, coordonnées...) Appel l'auditoire à l'action</p>